

# **Livret des Définitions et Règles en matière de Licence d'Oracle**

**1<sup>er</sup> décembre 2018**

<i>Définitions et Métriques de Licence</i> .....	3
<i>Matrice des Devises :</i> .....	37
<i>Règles d’Octroi des Licences Oracle</i> .....	39
Règles d’Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Technology et les Applications Oracle Business Intelligence.....	39
Règles d’Octroi des Licences pour les Applications .....	45
Règles d’Octroi des Licences pour les Applications ATG .....	45
Règles d’Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Communications .....	45
Règles d’Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Construction and Engineering .....	46
Règles d’Octroi des Licences pour les Logiciels DIVA.....	46
Règles d’Octroi des Licences pour les Applications Oracle E-Business Suite .....	47
Règles d’Octroi des Licences pour les Applications Oracle Hospitality Cruise.....	47
Règles d’Octroi des Licences pour les Applications Oracle Hospitality Food and Beverage .....	47
Règles d’Octroi des Licences pour les Applications Oracle Hospitality Hotels .....	47
Règles d’Octroi des Licences pour les Applications JD Edwards.....	49
Règles d’Octroi des Licences pour les Logiciels MySQL .....	49
Règles d’Octroi des Licences pour les Applications PeopleSoft .....	49
Règles d’Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Retail .....	50
Règles d’Octroi des Licences pour les Applications Siebel.....	50
Règles d’Octroi des Licences pour les Logiciels de Systèmes .....	51
Règles d’Octroi des Licences pour les Logiciels Tekelec .....	51
Règles d’Octroi des Licences pour les Logiciels qui font l’objet d’une Licence par Module UPK ...	51
Règles d’Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Utilities .....	52

## Définitions et Métriques de Licence

**Compte** : désigne un compte client d'une institution financière ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel. Les comptes incluent, sans toutefois s'y limiter, les comptes courants, comptes d'épargne, comptes nostro/vostro, comptes de dépôt et comptes de prêt. Tous les comptes dormants doivent être considérés comme des comptes, tant qu'ils figurent dans la base de données de production du logiciel applicable. Les comptes fermés ne doivent pas être considérés comme des comptes aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences. La valeur de ces licences logiciel est déterminée par la quantité de Comptes. Pour ces licences de logiciels, la quantité licenciée achetée doit être égale au minimum à la quantité de Comptes à compter de la date d'effet de votre commande. Si, à tout moment, le nombre de Comptes dépasse la quantité de licences octroyées, vous devez commander des licences additionnelles (et le support technique pour ces licences additionnelles) de telle sorte que le nombre de Comptes soit égal ou inférieur au nombre de la quantité de licences octroyées. Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie de quelque nature s'il y a une réduction du nombre de Comptes. En outre, chaque année, 90 jours avant la date anniversaire de Votre commande, Vous êtes tenu(e) d'indiquer à Oracle le nombre de Comptes à cette date.

Dans le cadre du Logiciel de Comptes Oracle FLEXCUBE Online Trading, un Compte désigne le compte titres d'un client d'une institution financière.

**Millions de \$ de Volume Annuel des Transactions (\$M Annual Transaction Volume)** : désigne un million de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) pour tous les bons de commande client et enchères émis, y compris par Vous-même, sur la plate-forme Oracle Exchange Marketplace pendant l'année de référence de la licence Oracle Exchange Marketplace, indépendamment du fait qu'une enchère génère ou non un bon de commande client, étant entendu qu'une enchère générant un bon de commande client ne sera comptabilisée qu'une fois.

**10K d'Appels API** : signifie dix-mille Appels ou notifications d'Interface de Programmation d'Applications (API) enregistrés par le Logiciel sous licence pendant une durée de 12 mois.

**1M d'Appels API** : signifie un maximum d'un million d'Appels ou notifications d'Interface de Programmation d'Applications (API) enregistrés par le Logiciel sous licence pendant une durée de 12 mois.

**Module d'Application (Application Module)** : désigne un Logiciel que Vous utilisez sur un ou plusieurs ordinateurs.

**Millions de \$ de Chiffre d'Affaires Annuel dans l'Application (\$M in Application Annual Revenue)** : désigne un million de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) hors taxes gérée par le Logiciel concédé sous licence. Pour les produits Oracle Self-Service E-Billing, le Chiffre d'Affaires Annuel est égal au montant total facturé pour tous les comptes de la société qui ont au moins un utilisateur inscrit par période de facturation.

**Application Développée (Application Developed)** : désigne un Logiciel que Vous avez développé, qui fonctionne sur des smartphones et/ou d'autres appareils destinés aux utilisateurs finaux et qui (i) permet aux utilisateurs finaux d'accéder au contenu ou (ii) permet aux utilisateurs finaux d'effectuer des transactions ou (iii) permet autrement aux utilisateurs finaux d'utiliser des fonctions disponibles via le Logiciel Oracle run-time.

**Utilisateur de l'Application (Application User)** : désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels d'Applications Oracle concernés concédés en licence sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle l'utilise activement ou non à un instant donné. Si Vous obtenez une licence d'utilisation de l'option Oracle Self Service Work Requests avec Oracle Enterprise Asset Management, Vous devez conserver le nombre correspondant au nombre de licences Utilisateurs de l'Application et Vous bénéficierez d'un droit d'accès illimité pour l'ensemble de Vos salariés pour effectuer des requêtes de travail, et en visualiser le statut ou les dates d'achèvement planifiées. L'Utilisateur de l'Application concédée sous licence pour Oracle Order Management est autorisé à saisir manuellement des commandes dans les Logiciels, mais toutes les commandes saisies électroniquement à partir d'autres sources doivent faire l'objet de licences distinctes. Pour les Logiciels Oracle Sourcing, Oracle Fusion Sourcing, Oracle iSupplier Portal, Oracle Fusion Supplier Portal, Oracle Services Procurement, PeopleSoft eSupplier Connection, PeopleSoft Strategic Sourcing, PeopleSoft Supplier Contract Management et JD Edwards Supplier Self Service, l'utilisation par Vos fournisseurs externes est incluse dans Vos licences utilisateur d'application. Pour les besoins du Logiciel Oracle Financial Services Operational Risk Solution, les salariés fournissant

uniquement des informations au Logiciel via l'interface utilisateur applicable ne doivent pas être comptabilisés en tant qu'utilisateurs de l'application.

**Utilisateur de l'Application en Lecture Seule (Application Read-Only User)** : désigne une personne physique que Vous autorisez à effectuer uniquement des requêtes ou des rapports sur les Logiciels d'Applications pour lesquels Vous avez également acquis des licences qui ne sont pas en lecture seule, indépendamment du fait qu'elle l'utilise activement ou non à un instant donné.

**B\$ de Biens Gérés** : désigne un milliard de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) de la valeur totale des actifs que Vous gérez et administrez pour vous-même et que Vous gérez et administrez au nom de Vos clients figurant dans Votre rapport annuel et/ou Vos dépôts réglementaires.

**Compte Bancaire** : désigne le compte d'un client d'une institution financière ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel. Un compte bancaire inclut mais ne se limite pas aux comptes courants, comptes d'épargne, comptes nostro/vostro, comptes de dépôt et comptes de prêts. Tous les comptes dormants doivent être considérés comme des comptes bancaires tant qu'ils figurent dans la base de données de production du logiciel d'application. Les comptes fermés ne doivent pas être considérés comme des comptes bancaires aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences. Pour ces licences de Logiciels, la quantité de licences achetées doit être égale au minimum à la quantité de Comptes Bancaires à compter de la date d'effet de Votre commande. Si, à tout moment, le nombre de Comptes Bancaires dépasse la quantité de licences achetées, Vous devez commander des licences additionnelles (et le support technique pour ces licences additionnelles) de telle sorte que le nombre de Comptes Bancaires soit égal ou inférieur au nombre de la quantité de licences achetées. Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie de quelque nature s'il y a une réduction du nombre de Comptes Bancaires. En outre, chaque année, 90 jours avant la date anniversaire de Votre commande, Vous êtes tenu(e) de faire un rapport à Oracle sur le nombre de Comptes Bancaires à cette date.

Aux fins des Logiciels Oracle Banking Limits and Collateral Management, Oracle Banking Advanced Limits and Collateral Management, Oracle Banking Relationship Pricing, Oracle Banking Advanced Relationship Pricing, Oracle Banking Originations, Oracle Banking Advanced Originations et Oracle Banking Collections, un Compte Bancaire désigne tout compte de client d'une institution financière traité par le Logiciel applicatif Oracle, indépendamment du fait que le compte en question soit ou non ouvert, maintenu ou enregistré dans ledit Logiciel.

**Application de Compte Bancaire** : désigne une requête soumise par un client d'une institution financière en vue de pouvoir demander un produit d'actif ou de passif dans le Logiciel hébergé pendant une durée de 12 mois. Les applications incluent, sans toutefois s'y limiter, les produits de comptes courants, produits de comptes d'épargne, produits d'autorisation de découvert, produits de dépôt à terme, produits nostro/vostro, produits de prêt, produits de dépôt en coffre-fort, produits d'assurance et produits de carte. Si plusieurs produits sont regroupés au sein d'une même demande, chacun d'entre eux sera comptabilisé comme une application.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Digital Experience Originations et du Logiciel Oracle Banking Digital Experience Personal Loans Originations, une Application de Compte Bancaire désigne une requête soumise par un client d'une institution financière en vue de pouvoir demander un produit d'actif ou de passif par le biais de tous les points d'accès couverts par la licence du programme applicatif concerné pendant une durée de 12 mois. Les applications incluent, sans toutefois s'y limiter, les produits de comptes courants, produits de comptes d'épargne, produits d'autorisation de découvert, produits de dépôt à terme, produits nostro/vostro, produits de prêt, produits de dépôt en coffre-fort, produits d'assurance et produits de carte. Si plusieurs produits sont regroupés au sein d'une même demande, chacun d'entre eux sera comptabilisé comme une Application de Compte Bancaire. Les points d'accès incluent, sans toutefois s'y limiter, les télévisions intelligentes, les appareils portables, les bornes, les distributeurs automatiques, les centres d'appels et les succursales.

**Carte** : désigne une carte de système EAGLE.

**Carte (Carte STC, Carte IPLIM, Carte HIPR2, Carte SM)** : désigne une carte de système EAGLE

**Cas** : désigne un registre de sécurité standard identifié par un numéro d'identification de Cas, contenant les éléments de données liés à la sécurité d'un médicament. Si le nombre total de Cas créés dans le Logiciel Oracle Argus pendant une durée de 12 mois dépasse le nombre de cas acquis, il est nécessaire d'acquérir des Cas supplémentaires.

**Page Case Report Form (CRF) (Case Report Form (CRF) Page)** : désigne « l'équivalent électronique » de ce que serait le nombre de pages papier physiques initialisé à distance par le Logiciel (mesuré explicitement dans le Logiciel sous la forme d'Instruments de Collecte de Données Reçues) durant une période de 12 mois. Vous ne devez pas dépasser le nombre autorisé de Pages CRF pendant chaque période de 12 mois, sauf à acquérir les licences correspondantes nécessaires.

**Châssis (Chassis)** : désigne un cadre rigide contenant le matériel. Pour les Logiciels suivants : Oracle Fabric Manager et Oracle Fabric Monitor, seuls les châssis (a) qui contiennent du matériel réseau et (b) qui sont gérés par le Logiciel doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

**Chargeur d'Application Client (Client Application Loader Client)** : désigne un appareil dont la configuration provient d'un serveur d'application client.

**Grappe** : minimum de deux serveurs Global Communication Multimedia Policy Engine sur un site principal en mode actif et/ou veille ou la même configuration en mode de redondance géographique avec un troisième serveur sur un site secondaire

**Utilisateur du Programme de Collaboration (Collaboration Program User)** : désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels installés sur un ou plusieurs serveurs, qu'elle les utilise ou non activement à un instant donné. Pour dénombrer et licencier le nombre d'utilisateurs de la Collaboration Synchrone Beehive, un Utilisateur du Programme de Collaboration dans Votre société est défini comme un utilisateur susceptible d'initialiser ou d'héberger une web-conférence ainsi que d'y participer. Les participants à la web-conférence, externes à Votre société qui assistent à la web-conférence n'ont pas besoin de licence.

**M\$ de Garanties ou Limites Gérées** : désigne un million de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) de la valeur totale des Garanties ou Limites Gérées par le Logiciel. Lorsque le Logiciel est utilisé pour gérer à la fois des Garanties et des Limites Gérées, la valeur la plus élevée, soit celle desdites Garanties ou celle desdites Limites, doit être retenue pour déterminer le nombre de licences requis.

**Personne Commissionnée (Compensated Individual)** : désigne une personne physique dont les commissions ou leur calcul sont générés par les Logiciels. Ce terme inclut, sans notion d'exhaustivité, Vos salariés, sous-traitants, retraités ou toute autre personne.

**Rapport Réglementaire de Conformité** : désigne un modèle préconfiguré unique généré par le Logiciel Oracle et répondant aux exigences spécifiques d'un organisme de réglementation nationale donné et/ou d'une juridiction nationale donnée, servant à remplir des rapports concernant des activités suspectes. Il vous incombe de déposer tout Rapport Réglementaire de Conformité auprès de l'organisme de réglementation ou de la juridiction applicable.

**Ordinateur (Computer)** : désigne l'ordinateur sur lequel les Logiciels sont installés. Une licence d'Ordinateur Vous autorise à utiliser le Logiciel concédé sous licence uniquement sur un ordinateur donné. Pour les besoins des licences d'Ordinateur relatives au Logiciel Oracle Health Science Integration Engine, un point de communication est une interface avec le système de saisie (par exemple, un système de laboratoire clinique au sein d'un hôpital ou d'un établissement de services médicaux) ou le système de résultat (par exemple un répertoire de données de soins médicaux).

**100 Appels Concomitants** : désigne cent appels de bout en bout actifs, simultanés et détectés par l'appareil de surveillance des opérations, indépendamment du nombre d'appareils sous-jacents. Par exemple, un même appel concomitant peut être surveillé sur au moins deux sessions, de chaque côté d'un agent utilisateur consécutif.

**500 Appels Concomitants** : désigne cinq cent appels de bout en bout actifs, simultanés, détectés par l'appareil de surveillance des opérations, indépendamment du nombre d'appareils sous-jacents. Par exemple, un même appel concomitant peut être surveillé sur au moins deux sessions, de chaque côté d'un agent utilisateur consécutif.

**1K Appels Concomitants** : désigne mille appels de bout en bout actifs, simultanés, détectés par l'appareil de surveillance des opérations, indépendamment du nombre d'appareils sous-jacents. Par exemple, un même appel concomitant peut être surveillé sur au moins deux sessions, de chaque côté d'un agent utilisateur consécutif.

**Appel Concomitant** : désigne le nombre d'appels de bout en bout actifs, simultanés, détectés par l'appareil de surveillance des opérations, indépendamment du nombre d'appareils sous-jacents. Par exemple, un même appel concomitant peut être surveillé sur au moins deux sessions, de chaque côté d'un agent utilisateur consécutif.

**5 Utilisateurs Simultanés (5 Concurrent Users)** : désigne cinq utilisateurs simultanés où chaque Utilisateur Concurrent est une personne que Vous avez autorisée à accéder au Logiciel en même temps que d'autres personnes à un moment donné.

**Connexion Simultanée (Concurrent Connection)** : désigne chaque connexion à une liaison de données (Datalink/Serduct). Une liaison de données (Datalink/Serduct) désigne une interface qui rend le logiciel Infor opérationnel avec les Applications Micros.

**25 Sessions Concomitantes** : désigne un maximum de 25 connexions virtuelles établies (avec ou sans ancrage média) (a) entre deux points terminaux représentés par les appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation réseau et (b) qui transitent à tout moment par le logiciel sous licence.

Aux fins des logiciels de codeur/décodeur de Transcodage, seules les sessions concomitantes avec ancrage média (encodées avec le codec spécifié et utilisant la conversion de débit, le transcodage ou une autre fonction de traitement média nécessitant le décodage média) sont prises en compte.

**50 Sessions Concomitantes** : désigne un maximum de 50 connexions virtuelles établies (avec ou sans ancrage média) (a) entre deux points terminaux représentés par les appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation réseau et (b) qui transitent à tout moment par le logiciel sous licence.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Session Border Controller - SRTP (Contrôleur de session – SRTP d'Oracle Communications) et Oracle Communications Unified Session Manager – SRTP (Gestionnaire de sessions unifiées – SRTP d'Oracle Communications), chaque appel utilisant l'ancrage média et la négociation d'un Protocole de Transport en Temps Réel Sécurisé est comptabilisé comme une session concomitante.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Session Border Controller - MSRP [Contrôleur de session – MSRP d'Oracle Communications] et Oracle Communications Unified Session Manager – MSRP B2BUA [Gestionnaire de sessions unifiées – MSRP B2BUA d'Oracle Communications], seules les sessions concomitantes avec ancrage média et négociation d'un Protocole de relais de session de message sont prises en compte.

**500 Sessions Concomitantes** : désigne un maximum de 500 connexions virtuelles établies (avec ou sans ancrage média) (a) entre deux points terminaux représentés par les appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation réseau et (b) qui transitent à tout moment par le logiciel sous licence.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Session Border Controller - SRTP [Contrôleur de session – SRTP d'Oracle Communications] et Oracle Communications Unified Session Manager – SRTP [Gestionnaire de sessions unifiées – SRTP d'Oracle Communications], seules les sessions concomitantes avec ancrage média et négociation d'un Protocole de transport en temps réel sécurisé sont prises en compte.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Session Border Controller - MSRP [Contrôleur de session – MSRP d'Oracle Communications] et Oracle Communications Unified Session Manager – MSRP B2BUA [Gestionnaire de sessions unifiées – MSRP B2BUA d'Oracle Communications], seules les sessions concomitantes avec ancrage média et négociation d'un Protocole de relais de session de message sont prises en compte.

**1K Session Concomitantes** : désigne mille sessions concomitantes d'une application ou d'un service spécifique à tout moment.

**Session Concomitante** : désigne le nombre total de connexions virtuelles établies (a) entre deux points terminaux représentés par les appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation réseau et (b) qui transitent à tout moment par le logiciel sous licence.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications WebRTC Session Controller et Oracle Communications Application Session Controller, toutes les sessions concomitantes (avec ou sans ancrage média), à l'exception des Inscriptions SIP,

sont prises en compte.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Converged Application Server, Service Controller, seules les sessions concomitantes vers le réseau sont prises en compte.

Aux fins des logiciels de codeur/décodeur de Transcodage, seules les sessions concomitantes avec ancrage média (encodées avec le codec spécifié et utilisant la conversion de débit, le transcodage ou une autre fonction de traitement média nécessitant le décodage média) sont prises en compte.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Session Border Controller - SRTP (Contrôleur de session – SRTP d'Oracle Communications) et Oracle Communications Unified Session Manager – SRTP (Gestionnaire de sessions unifiées – SRTP d'Oracle Communications), seules les sessions avec ancrage média et négociation d'un Protocole de Transport en Temps Réel Sécurisé sont prises en compte.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Session Border Controller – MSRP B2BUA (Contrôleur de session – MSRP d'Oracle Communications) et Oracle Communications Unified Session Manager – MSRP B2BUA (Gestionnaire de sessions unifiées – MSRP B2BUA d'Oracle Communications), seules les sessions avec ancrage média et négociation d'un Protocole de Relais de Session de Message sont prises en compte.

**1K Abonnés Concomitants** : mille abonnés concomitants uniques à une application ou à un service spécifique à tout moment.

**Utilisateur Simultané (Concurrent User)** : désigne chaque personne physique qui peut accéder aux Logiciels simultanément ou les utiliser simultanément. Les Utilisateurs Simultanés seront exclusivement Vos clients ou Vos prospects et non Vos partenaires ou Vos salariés.

**Appareil Connecté (Connected Device)** : désigne chaque appareil unique (a) qui transmet ou reçoit des données à partir de Logiciels d'applications Oracle ou de services cloud Oracle et (b) qui ne nécessite pas d'intervention ou de contribution humaine pour exécuter la logique métier et mettre à jour les tableaux des applications Oracle. Les appareils comprennent, mais ne sont pas limités à, des capteurs, des compteurs, des lecteurs RFID et des lecteurs de codes à barres. Les appareils peuvent être connectés directement à des Logiciels d'applications Oracle ou des services cloud Oracle, ou peuvent être reliés indirectement à des Logiciels d'applications Oracle ou à des services cloud Oracle grâce à une passerelle ou un service de communications de tiers. Un appareil peut être identifié de manière unique comme étant le point terminal de la communication de données à partir d'un Logiciel d'applications Oracle ou d'un service cloud Oracle, ou peut être identifié de manière unique par son enregistrement clair avec un Logiciel d'applications Oracle ou un service cloud Oracle.

**Instance Connectée (Connected Instance)** : désigne la configuration entre Oracle Policy Automation Connector for Oracle CRM On Demand et le point de terminaison du service en ligne de l'instance Oracle CRM On Demand. Une Instance Connectée supplémentaire est nécessaire pour chaque instance Oracle CRM On Demand ainsi configurée.

**1K Connexions** : désigne mille paires de points terminaux (par exemple, ports, connecteurs, emplacements, appareils) connectés via un canal de communication, un chemin ou une connexion. Chaque connexion peut contenir d'autres connexions, telles que des circuits, et des services, auquel cas chaque instance est comptabilisée. Les différentes versions d'une même connexion sont comptabilisées comme une seule connexion.

**Connecteur (Connector)** : désigne chaque connecteur reliant le logiciel à un produit tiers. Une licence de connecteur unique doit être acquise pour chaque logiciel tiers distinct avec lequel ledit logiciel doit faire l'interface.

**Ensemble de Connecteurs (Connector Pack)** : désigne un ensemble de connecteurs tel que défini dans la Documentation du Logiciel pour l'Ensemble de Connecteurs applicable. Il n'y a pas de limitation du nombre de serveurs physiques sur lesquels l'un ou l'autre des connecteurs de l'ensemble peut être copié, installé et utilisé.

**M\$ de Biens Gérés** : désigne un million de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) de la valeur totale des actifs que Vous gérez et administrez pour vous-même et que Vous gérez et administrez au nom de Vos clients figurant dans Votre rapport annuel et/ou Vos dépôts réglementaires.

**Millions de Dollars de Coût des Biens Vendus (\$M Cost of Goods Sold)** : désigne un million de Dollars américains (ou une somme équivalente en devise locale) du coût total du stock vendu par le client au cours de son exercice fiscal. Si Vous ne connaissez pas le Coût des Biens Vendus, celui-ci correspondra alors à 75 % du chiffre d'affaires total de la société.

**Pays** : désigne une nation pour laquelle les rapports réglementaires relatifs à la gestion du risque et au crime financier sont générés en utilisant le Logiciel.

**CPU** : désigne une puce qui contient un ou plusieurs cœurs, sur lequel/lesquels le Logiciel est en cours d'exécution. Quel que soit le nombre de cœurs, chaque puce est considérée comme 1 CPU.

**Utilisateur Custom Suite (Custom Suite User)** : désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels d'Applications compris dans la Custom Applications Suite en vigueur, installés sur un ou plusieurs serveurs indépendamment du fait qu'elle utilise activement ou non ces Logiciels à un instant donné.

**100 Clients Dénombrés** : désigne le nombre total de vos clients individuels et de ceux de vos filiales. Si vous fournissez plusieurs services à une personne ou entité, cette personne ou entité sera comptabilisée comme un client unique. Si une personne ou une entité reçoit des services d'utilité publique sur plusieurs sites (par exemple une chaîne de magasins, un immeuble résidentiel ou une municipalité), chaque site sera comptabilisé comme un client unique.

**Client (Customer)** : désigne l'entité cliente indiquée dans Votre commande. Les tiers, y compris, mais sans notion d'exhaustivité, Vos clients, partenaires ou affiliés ne peuvent pas utiliser ni accéder aux Logiciels pour les opérations internes liées à leur activité. Il n'y a pas de restriction sur le nombre d'ordinateurs sur lesquels lesdits Logiciels peuvent être copiés, installés et utilisés.

**Compte Client (Customer Account)** : désigne chaque Compte Client unique, désigné par un numéro de compte unique, pour lequel les informations concernant la facturation sont gérées ou affichées en utilisant le Logiciel quel que soit le nombre de titulaires de comptes individuels associés audit compte.

**Service Oracle de Conservation des Données et Systèmes Clients (Oracle Customer Data & Device Retention Service)** : désigne un service qui est décrit dans les Conditions Générales de Support Technique (Conditions Générales de Support Oracle Matériel et Systèmes) disponibles sur [www.oracle.com/contracts](http://www.oracle.com/contracts) et qui fait partie intégrante du présent contrat.

**Appareil de Client** : désigne un appareil (physique ou logique) (a) qui est un composant fonctionnel indépendant (par exemple modem câble/DSL, boîtier décodeur, passerelle domestique, carte SIM/USIM, combiné mobile, téléphone VoIP, ATA, routeur périphérique client, ordinateur portable ou point d'accès) dédié à un client, abonné ou utilisateur spécifique et (b) géré par le Programme.

**ID Client** : désigne un numéro d'identification du client unique associé à un client qui dispose d'un compte ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel.

**Enregistrement Client (Customer Record)** : désigne chaque Enregistrement Client unique (notamment les enregistrements des contacts, des prospects et les enregistrements dans des sources de données externes) auquel Vous pouvez accéder en utilisant le Logiciel.

**10 000 Opérations Quotidiennes Moyennes (10,000 Daily Average Transactions)** : désigne dix mille opérations uniques (y compris, mais non limité, aux opérations de vente, de retour, d'échange, de fidélisation, de remise, par carte-cadeau, d'inventaire, de petite caisse et d'actes administratifs) qui sont traitées par le Logiciel au cours d'une seule période de 24 heures. Le volume quotidien des opérations est calculé comme étant la moyenne quotidienne sur la période de 12 mois précédente.

**500K Entrées BD** : désigne cinq cent mille entrées de base de données (BD) dans la base de données de portabilité des numéros internationaux.

**M\$ de Comptes en Défaut Gérés** : désigne un million de Dollars américains (ou une somme équivalente en devise locale) de la valeur totale des Comptes en Défaut Gérés par le Logiciel.



**Utilisateur Développeur (Developer User)/Développeur (Developer)/Poste de Développeur (Developer Seat) :** désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels qui sont installés sur un ou plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle utilise effectivement ou non les Logiciels à un instant donné. Seuls les Utilisateurs Développeurs peuvent créer, modifier, visualiser et interagir avec les Logiciels et la documentation.

**100K Périphériques :** désigne cent mille éléments réseau modelés, identifiés ou gérés par l'application.

**Appareil :** désigne un élément réseau modelé, identifié ou géré par l'application.

Pour les Logiciels Oracle Communications Network Integrity, les appareils sont identifiés directement depuis l'Élément Réseau lui-même, via un Gestionnaire de Réseau / d'Éléments (NMS/EMS), via Oracle Communications Network Discovery, via des applications d'identification tierces ou depuis un référentiel de données (comme un système d'Inventaire, de Gestion des Actifs ou autre). Lorsqu'un seul appareil est en cours de rapprochement entre deux systèmes, il sera comptabilisé une seule fois.

Pour les Logiciels Oracle Communications Network Intelligence, les appareils sont modélisés sur la base de ceux figurant dans un système d'Inventaire ou de Gestion des Ressources Réseau.

Pour le Logiciel Oracle Communications Unified Inventory Management, les appareils sont des composants fonctionnellement indépendants (par exemple des étagères, châssis ou unités physiques, des appareils logiques, des serveurs, des éléments, etc.). La séparation logique ou physique dénote différents appareils.

Pour les Logiciels Oracle Communications Session Element Manager, Oracle Communications Session Route Manager, Oracle Communications Session Report Manager et Oracle Communications Application Orchestrator, un appareil peut être physique ou virtuel et est considéré comme géré ou orchestré lorsqu'une ou plusieurs des fonctions de panne, de configuration, d'audit, de performance, de sécurité et de cycle de vie sont utilisées.

Pour les Logiciels Oracle Communications Network Service Orchestration et Oracle Communications ASAP, un appareil peut être physique ou virtuel et est considéré comme géré ou orchestré lorsqu'une ou plusieurs des fonctions de configuration, de surveillance et de cycle de vie du service réseau sont utilisées en lien avec l'appareil.

**Lecteur de Disque (Disk Drive) :** désigne un support physique qui stocke les données auxquelles accède le Logiciel.

**Ligne de Commande Électronique (Electronic Order Line) :** désigne le nombre total de lignes de commandes distinctes entrées électroniquement dans le Logiciel Oracle, quelle qu'en soit l'origine (non entrées manuellement par des utilisateurs possédant une licence) pendant une période de 12 mois. Cela inclut les lignes de commandes générées comme transactions externes EDI/XML et/ou générées par d'autres Applications Oracle ou non-Oracle. Vous ne devez pas dépasser le nombre de lignes de commandes concédées sous licence pendant chaque période de 12 mois.

**Salarié (Employee) :** désigne (i) tous Vos salariés, à temps plein ou à temps partiel, intérimaires, et (ii) tous Vos mandataires, sous-traitants et consultants qui ont accès aux Logiciels, les utilisent ou sont suivis par ces derniers. La quantité de licences requises est déterminée par le nombre de Salariés et non par le nombre réel d'utilisateurs. De plus, si Vous choisissez d'externaliser l'une des fonctions de Votre activité auprès d'une autre société, ce qui suit devra être pris en compte en vue de la détermination du nombre de Salariés : tous les salariés à plein temps et à temps partiel, intérimaires, mandataires, sous-traitants et consultants de la société qui (i) fournissent les services d'infogérance (ii) ont accès aux Logiciels, les utilisent ou sont suivis par ces derniers.

**Salarié pour HCM (Employee for HCM) :** désigne (i) tous Vos salariés, à temps plein ou à temps partiel, intérimaires, et (ii) tous Vos mandataires, sous-traitants et consultants qui ont accès aux Logiciels, les utilisent ou sont suivis par ces derniers. La quantité de licences requises est déterminée par le nombre de Salariés pour HCM et non par le nombre réel d'utilisateurs. De plus, si Vous choisissez d'externaliser l'une des fonctions de Votre activité auprès d'une autre société, ce qui suit devra être pris en compte en vue de la détermination du nombre de Salariés pour HCM : tous les salariés à plein temps et à temps partiel, intérimaires, mandataires, sous-traitants et consultants de la société qui (i) fournissent les services d'infogérance (ii) ont accès aux Logiciels, les utilisent ou sont suivis par ces derniers. Les Salariés pour HCM ne peuvent utiliser les Logiciels concédés sous licence qu'avec les Logiciels d'Applications Oracle qui comprennent le préfixe suivant « Oracle Fusion Human Capital Management » dans le nom du Logiciel.

**Utilisateur Salarié (Employee User)** : désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels d'Applications qui sont installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs indépendamment du fait qu'il les utilise activement ou non à un instant donné.

**5K Points Terminaux** : désigne cinq mille appareils à utilisateur unique identifiés par une combinaison unique de protocole Internet (IP) et de port. Si les abonnés sont équipés d'appareils à utilisateurs multiples, chaque appareil à utilisateur unique doit être comptabilisé en tant que point terminal.

**20K Points Terminaux** : désigne vingt mille appareils à utilisateur unique identifiés par une combinaison unique de protocole Internet (IP) et de port. Si les abonnés sont équipés d'appareils à utilisateurs multiples, chaque appareil à utilisateur unique doit être comptabilisé en tant que point terminal.

**Point Terminal** : désigne un appareil à utilisateur unique identifié par une combinaison unique de protocole Internet (IP) et de port. Si les abonnés sont équipés d'appareils à utilisateurs multiples, chaque appareil à utilisateur unique doit être comptabilisé en tant que point terminal.

**Salarié d'Entreprise (Enterprise Employee)** : désigne (i) tous Vos salariés, à temps partiel ou à plein temps, intérimaires, ainsi que (ii) tous Vos mandataires, sous-traitants et consultants qui ont accès à, utilisent ou sont suivis avec les Logiciels. La quantité de licences requises est fixée en fonction du nombre de Salariés d'Entreprise et non du nombre réel d'utilisateurs. En outre, si Vous choisissez d'externaliser une (ou plusieurs) fonction(s) de Votre activité à une autre société, ce qui suit devra être pris en compte en vue de la détermination du nombre de Salariés d'Entreprise : tous les salariés à temps plein ou partiel, intérimaires, mandataires, sous-traitants et consultants de la société qui (i) Vous fournissent les services d'infogérance et (ii) ont accès aux Logiciels, les utilisent ou sont suivis par ces derniers. L'évaluation de ces licences de Logiciels est déterminée par le nombre de Salariés d'Entreprise. Pour ces licences de Logiciels, la quantité de licences achetée doit être au minimum égale au nombre de Salariés d'Entreprise à la date d'effet de Votre commande. Si à un moment quelconque, le nombre de Salariés d'Entreprise dépasse le nombre de licences acquises, Vous êtes dans l'obligation d'acquérir des licences supplémentaires (ainsi que le support technique pour lesdites licences) de telle sorte que le nombre de Salariés d'Entreprise soit inférieur ou égal au nombre de licences. Vous n'avez droit à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie d'aucune sorte en cas de réduction du nombre de Salariés d'Entreprise. En outre, chaque année, 90 jours avant chaque date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle le nombre de Salariés d'Entreprise à ladite date.

**Étudiant en Entreprise Équivalent Plein Temps (FTE) (Enterprise Full Time Equivalent (FTE) Student)** : désigne tout étudiant à plein temps inscrit dans Votre établissement. Tout étudiant à temps partiel inscrit dans Votre établissement compte pour 25 % d'un Étudiant FTE. La définition de « plein temps » et « temps partiel » est basée sur Vos procédures de classification des étudiants. Si le nombre d'Étudiants FTE n'est pas un nombre entier, le chiffre sera arrondi au nombre entier le plus proche pour calculer le nombre de licences nécessaires. L'évaluation de ces licences de Logiciels est déterminée par le nombre d'Étudiants en Entreprise FTE. Pour ces licences de Logiciels, la quantité de licences acquises doit être au minimum égale au nombre d'Étudiants en Entreprise FTE à la date d'effet de Votre commande. Si à un moment quelconque le nombre d'Étudiants en Entreprise FTE dépasse la quantité de licences acquises, Vous êtes dans l'obligation de commander des licences supplémentaires (et le support technique pour lesdites licences) de telle sorte que le nombre d'Étudiants en Entreprise FTE soit inférieur ou égal au nombre de licences. Vous n'avez droit à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie en cas de réduction du nombre d'Étudiants en Entreprise FTE. En outre, chaque année, 90 jours avant chaque date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle le nombre d'Étudiants en Entreprise FTE à ladite date.

**Stagiaire en Entreprise (Enterprise Trainee)** : désigne un salarié, sous-traitant, étudiant ou toute autre personne enregistrée par le Logiciel. L'évaluation de ces licences de Logiciels est déterminée par le nombre de Stagiaires en Entreprise. Pour ces licences de Logiciels, la quantité de licences acquises doit être au minimum égale au nombre de Stagiaires en Entreprise à la date d'effet de Votre commande. Si à un moment quelconque le nombre de Stagiaires en Entreprise dépasse la quantité de licences acquises, Vous êtes dans l'obligation de commander des licences supplémentaires (et le support technique pour lesdites licences) de telle sorte que le nombre de Stagiaires en Entreprise soit inférieur ou égal au nombre de licences. Vous n'avez droit à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie en cas de réduction du nombre de Stagiaires en Entreprise. En outre, chaque année, 90 jours avant chaque date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle le nombre de Stagiaires en Entreprise à ladite date.

**Millions de \$ de Coût des Biens Vendus par l'Entreprise (Enterprise \$M Cost of Goods Sold)** : désigne un million de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) du coût total du stock qu'une société a vendu pendant son exercice fiscal. Si Vous ne connaissez pas le Coût des Biens Vendus, celui-ci correspondra alors à 75 % du chiffre d'affaires total de la société. L'évaluation de ces licences de Logiciels est déterminée par le montant de Millions de \$ de Coût des Biens Vendus par l'Entreprise. Pour ces licences de Logiciels, l'évaluation de ces licences de Logiciels doit être égale au minimum au montant de Millions de \$ de Coût des Biens Vendus par l'Entreprise à la date d'effet de Votre commande. Si à un moment quelconque le montant de Millions de \$ de Coût des Biens Vendus par l'Entreprise dépasse la quantité de licences acquises, Vous êtes dans l'obligation de commander des licences supplémentaires (et le support technique pour lesdites licences) de telle sorte que le montant de Millions de \$ de Coût des Biens Vendus par l'Entreprise soit inférieur ou égal au nombre de licences. Vous n'avez droit à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie en cas de réduction du montant de Millions de \$ de Coût des Biens Vendus par l'Entreprise. En outre, chaque année, 90 jours avant chaque date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle le montant de Millions de \$ de Coût des Biens Vendus par l'Entreprise à ladite date.

**Millions de \$ de Fret Géré par l'Entreprise (Enterprise \$M in Freight Under Management (FUM))** : désigne un million de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) de la valeur de transport totale des commandes passées exprimées en euros pour toutes les expéditions d'une année calendaire donnée pendant la durée de la licence. Le FUM comprendra le total cumulé du fret réel acheté par Vous plus les frais de port pour les expéditions gérées par Vous (par exemple, Vous n'achetez pas de services de transport pour le compte de Vos clients, mais Vous fournissez des services de gestion des transports pour Vos clients). Le fret payé par un tiers sera aussi inclus dans le FUM total (par exemple, les expéditions entrantes que les fournisseurs Vous adressent dans des conditions de fret prépayées). L'évaluation de ces licences de Logiciels est déterminée par le montant de Millions de \$ de Fret Géré par l'Entreprise. Pour ces licences de Logiciel, la quantité de licences achetées doit être au minimum égale au montant de Millions de \$ de Fret Géré par l'Entreprise à la date d'effet de Votre commande. Si à un moment quelconque, le montant de Millions de \$ de Fret Géré par l'Entreprise dépasse la quantité de licences acquises, Vous êtes dans l'obligation de commander des licences supplémentaires (et le support technique pour lesdites licences) de telle sorte que le montant de Millions de \$ de Fret Géré par l'Entreprise soit inférieur ou égal au nombre de licences. Vous n'avez droit à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie en cas de réduction du montant de Millions de \$ de Fret Géré par l'Entreprise. En outre, chaque année, 90 jours avant chaque date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle le montant de Millions de \$ de Fret Géré par l'Entreprise à ladite date.

**Millions de \$ de Budget Opérationnel (Enterprise \$M in Operating Budget)** : désigne un million de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) de Votre budget brut, confirmé par une déclaration de Votre cabinet comptable externe. La valeur de ces licences de Logiciel est déterminée par le montant de Millions de \$ de Budget Opérationnel. Le nombre de ces licences de Logiciel est déterminé par le montant de Chiffre d'Affaires de l'Entreprise en Millions de \$ à la date d'effet de Votre commande. Si à un moment quelconque le montant de Millions de \$ de Budget Opérationnel dépasse la quantité de licences acquises, Vous êtes dans l'obligation de commander des licences supplémentaires (et le support technique pour lesdites licences) de telle sorte que le montant de Millions de \$ de Budget Opérationnel soit inférieur ou égal au nombre de licences. Vous n'avez droit à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie en cas de réduction du montant de Millions de \$ de Budget Opérationnel. En outre, chaque année, 90 jours avant chaque date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle le montant de Millions de \$ de Budget Opérationnel à ladite date.

**Millions de \$ de Chiffres d'Affaires Entreprise (Enterprise \$M in Revenue)** : désigne un million de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) du chiffre d'affaires total (y compris produits financiers et produits hors intérêts) avant ajustements au titre des dépenses et des taxes que Vous générez durant un exercice fiscal. L'évaluation de ces licences de Logiciels est déterminée par le montant de Millions de \$ de Chiffre d'Affaires de l'Entreprise. Pour ces licences de Logiciels, la quantité de ces licences de Logiciels est égale au montant de Millions de \$ de Chiffre d'Affaires de l'Entreprise à la date d'effet de Votre commande. Si à un moment quelconque le montant de Millions de \$ de Chiffre d'Affaires de l'Entreprise dépasse la quantité de licences acquises, Vous êtes dans l'obligation de commander des licences supplémentaires (et le support technique pour lesdites licences) de telle sorte que le montant de Millions de \$ de Chiffre d'Affaires de l'Entreprise soit inférieur ou égal au nombre de licences. Vous n'avez droit à aucun remboursement, avoir ou autre contrepartie en cas de réduction du montant de Millions de \$ de Chiffre d'Affaires de l'Entreprise. En outre, chaque année, 90 jours avant chaque date anniversaire de Votre commande, Vous devez déclarer à Oracle le montant de Millions de \$ de Chiffre d'Affaires de l'Entreprise à ladite date.

**M\$ de Chiffre d’Affaires d’Entreprise Géré** : M\$ de Chiffre d’Affaires d’Entreprise Géré : désigne un million de Dollars américains (ou une somme équivalente en devise locale) de revenus totaux (revenu net d’intérêts et revenu autre que d’intérêts) avant les ajustements relatifs aux dépenses et taxes générés par Vous-même au cours d’un exercice fiscal pour les gammes de produits pour lesquelles les Logiciels sont utilisés. Pour ces licences logicielles, la quantité sous licence achetée doit au moins être égale au montant en millions de Dollars de Chiffre d’Affaires d’Entreprise Géré à la date d’entrée en vigueur de Votre commande. Si à tout moment le montant en Millions de \$ de Chiffre d’Affaires d’Entreprise Géré dépasse la quantité sous licence, vous devez commander des licences supplémentaires (et le support technique pour lesdites licences supplémentaires) de telle sorte que le montant en Millions de \$ de Chiffre d’Affaires d’Entreprise Géré soit inférieur ou égal à la quantité sous licence. Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement, avoir ou autre considération de quelque sorte que ce soit en cas de réduction du montant en Millions de \$ de Chiffre d’Affaires d’Entreprise Géré. En outre, chaque année, 90 jours avant la date anniversaire de Votre commande, Vous êtes tenu(e) d’indiquer à Oracle le nombre de millions de Dollars de Chiffre d’Affaires d’Entreprise Géré à cette date.

**Note de Frais (Expense Report)** : désigne le nombre total de notes de frais traitées pour les Dépenses sur Internet pendant une période de 12 mois. Vous ne devez pas dépasser le nombre autorisé de notes de frais pendant cette période de 12 mois.

**Utilisateur de la Faculté (Faculty User)** : désigne un enseignant de faculté en activité au sein d’une institution académique accréditée. Cet utilisateur ne peut utiliser les Logiciels qu’à des fins académiques et non pour un usage commercial.

**Ressource de Terrain** : désigne les dispatcheurs utilisant les Logiciels, aussi bien que les ingénieurs, techniciens, représentants ou autres personnes inscrites par les Logiciels.

**Intervenant Maintenance sur Site (Field Technician)** : désigne un ingénieur, technicien, représentant ou toute autre personne que Vous affectez sur le terrain par le biais des Logiciels, y compris ceux qui les affectent.

**Compte d’Inclusion Financière** : désigne un compte client d’une institution financière ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel. Les comptes incluent, sans toutefois s’y limiter, les comptes courants, comptes d’épargne, comptes nostro/vostro, comptes de dépôt et comptes de prêt. Tous les comptes dormants doivent être considérés comme des comptes, tant qu’ils figurent dans la base de données de production du Logiciel applicable. Les comptes fermés ne doivent pas être considérés comme des comptes aux fins des exigences relatives à l’octroi de licences.

**Abonné aux Services Financiers** : désigne un individu que Vous autorisez à accéder au portail en ligne ou à l’application mobile du programme applicatif concerné, indépendamment du fait que l’individu en question accède ou non activement aux Logiciels à un moment quelconque. Les Abonnés aux Services Financiers sont comptabilisés pour chaque Instance du Logiciel.

Pour les besoins du Logiciel Oracle Documaker Mobile, un Abonné aux Services Financiers désigne un individu enregistré comme pouvant recevoir des documents mobiles à la place ou en plus de documents imprimés.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Digital Experience Base, un Abonné aux Services Financiers désigne un individu enregistré comme pouvant accéder au programme applicatif concerné via ses deux points d’accès sous licence (en ligne ou mobile), que l’individu en question accède ou non activement au Logiciel à un moment quelconque.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Digital Experience Base, un Abonné aux Services Financiers désigne un individu enregistré comme pouvant accéder au programme applicatif concerné via ses deux points d’accès sous licence (en ligne ou mobile), que l’individu en question accède ou non activement aux Logiciels à un moment quelconque. Les points d’accès incluent, sans toutefois s’y limiter, les télévisions intelligentes, les appareils portables, les bornes, les distributeurs automatiques, les centres d’appels et les succursales.

Aux fins des Logiciels Oracle Banking Digital Experience One Additional Access Point et Oracle Banking Digital Experience Unlimited Access Points, un point d’accès désigne tout point d’accès configuré, géré et suivi dans le programme applicatif concerné par l’institution financière. Les points d’accès incluent, sans toutefois s’y limiter, les télévisions intelligentes, les appareils portables, les bornes, les distributeurs automatiques, les centres d’appels et les succursales.

**Lecteur Flash (Flash Drive)** : désigne un appareil de support physique solide monté en façade qui stocke les données

auxquelles le Logiciel accède.

**Fret Géré en Millions de \$ (\$M Freight Under Management)** : désigne un million de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) de la valeur de transport totale des commandes passées exprimée en Euros pour toutes les expéditions d'une année calendaire donnée pendant la durée de la licence. FUM comprend le total cumulé du fret que Vous avez acheté plus les frais de port des expéditions que Vous avez gérées (par exemple, Vous n'achetez pas de prestations de transport pour le compte de Vos clients, mais Vous fournissez des services de gestion du transport à ces derniers). Le fret payé par un tiers devra également être inclus dans le total FUM (par exemple, les expéditions entrantes que Vos fournisseurs Vous adressent dans des conditions de fret prépayées).

**Étudiant Équivalent Plein Temps (FTE) (Full Time Equivalent (FTE) Student)** : désigne tout étudiant à plein temps inscrit dans Votre établissement. Tout étudiant à temps partiel compte pour 25 % d'un Étudiant FTE. Les définitions de « plein temps » et « temps partiel » sont établies sur la base de Vos conditions générales de classification des étudiants. Si le nombre d'Étudiants FTE est une fraction, ce nombre sera arrondi au nombre entier le plus proche pour calculer le nombre de licences nécessaires.

**100 Gigaoctets (Go)** : signifie cent gigaoctets (Go) d'espace de disque dur.

**Gigaoctet** : signifie un milliard d'octets de données archivées et purgées par le Logiciel.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments SWIFTNet FileAct, un Gigaoctet signifie un gigaoctet de données de fichiers de paiement échangées via SWIFTNet pendant une durée de 12 mois.

**25 000 Cartes-Cadeaux (25,000 Gift Cards)** : désigne vingt-cinq mille cartes de valeur (cadeaux ou stockées) générées par le Logiciel au cours d'une période de 12 mois.

**Traductions d'Appellation Globale par Type de Traduction** : désigne le nombre de dossiers de Traductions d'Appellation Globale SS7 par Type de Traduction SS7

**Cabine pour les Invités (Guest Cabin)** : désigne une cabine pour les invités à bord d'un navire de croisière géré par le Logiciel. Vous devez licencier le nombre total de Cabines pour les Invités à bord de chaque navire de croisière géré par le Logiciel, et la quantité de licences de Cabines pour les Invités ne peut pas être partagée entre plusieurs navires de croisière.

Pour les Logiciels Cruise Fleet Management, Cruise Crew Management, Cruise Materials Management HQ et Sub-HQ, Vous devez licencier le nombre total de Cabines pour les Invités à bord de tous les navires de la flotte gérés par le Logiciel.

**Salles de Réception (Guest Room)** : désigne le nombre de salles de réception géré par le Logiciel.

Aux fins des Logiciels Oracle Hospitality Suite8 Interface, une licence Salle de Réception unique est obligatoire pour chaque produit distinct avec lequel un Logiciel Oracle Hospitality Suite8 se doit d'être connecté. Par exemple, un client demandant la connexion d'un logiciel Oracle Hospitality Suite8 avec trois produits distincts doit avoir trois licences Salle de Réception distinctes.

**1 000 Enregistrements Médicaux** : désigne mille enregistrements de patients stockés par le Logiciel Oracle pour Votre environnement médical (professionnels de santé, couverture santé, gouvernement ou recherche). Aux fins de cette définition, le terme « environnement » désigne la population pour laquelle Vous assurez des services médicaux. Par exemple, dans le cas de services médicaux d'un comté, il s'agit de la population à laquelle le comté prodigue des services médicaux, et dans le cas d'un établissement de recherche médicale, il s'agit des patients associés à cet établissement. Vous devez être titulaire d'une licence pour le nombre total des enregistrements de patients stockés par le Logiciel Oracle pour Votre environnement médical.

**Registre Sanitaire** : désigne le nombre total de registres d'une seule personne (personne physique) dans la base de données stockée dans le Logiciel Oracle.

**Utilisateur Nommé Hébergé (Hosted Named User)** : désigne une personne physique que Vous avez autorisée à accéder au service hébergé, indépendamment du fait qu'elle y accède activement ou non à un instant donné.

**Services de Conseils Oracle pour l'Hôtellerie (Oracle Hospitality Consulting Services)** : désignent les services décrits dans l'article Oracle Hospitality Global Business Unit (« Micros ») Consulting Service Descriptions à l'adresse [www.oracle.com/contracts](http://www.oracle.com/contracts) et faisant partie intégrante du présent contrat.

**Suite de Réception (Hospitality Suite)** : désigne un espace de divertissement qui comprend généralement, mais sans s'y limiter, une kitchenette, des toilettes, une table et des chaises au sein d'un stade, d'une salle de concert ou de tout autre lieu géré par le Logiciel.

**1K Abonnés Particuliers** : désigne mille individus que Vous autorisez à utiliser un ou plusieurs de Vos services pour lesquels le Logiciel est utilisé. Par exemple, un abonné particulier peut être identifié comme un enregistrement/compte client dans le Logiciel sous licence ou dans d'autres bases de données d'abonnés y afférentes, telles qu'un système de commande, un système de facturation, etc. Un abonné particulier est comptabilisé une seule fois, indépendamment du nombre de services utilisés.

**Abonné Particulier** : désigne une personne que vous autorisez à utiliser un ou plusieurs de vos services pour lesquels le logiciel est utilisé. Par exemple, un abonné particulier peut être identifié comme un enregistrement/compte client dans le Logiciel sous licence ou dans d'autres bases de données d'abonnés y afférentes, telles qu'un système de commande, un système de facturation, etc. Un abonné particulier est comptabilisé une seule fois, indépendamment du nombre de services utilisés. Un abonné particulier aux logiciels et extensions Billing and Revenue Management Server avec utilisation propre à une application est défini comme suit :

Logiciel Oracle Communications Billing and Revenue Management Server for Real-time Rating : abonné particulier qui achète un ou plusieurs de vos services utilisant les fonctionnalités de classification en temps réel du logiciel.

Logiciel Oracle Communications Billing and Revenue Management for Convergent Rating : abonné particulier qui achète un ou plusieurs de vos services utilisant les fonctionnalités de classification en temps réel (real-time rating) et/ou groupée (batch rating) du logiciel.

Logiciel Oracle Communications Billing and Revenue Management Server for Billing : abonné particulier qui achète un ou plusieurs de vos services utilisant les fonctionnalités de facturation du Logiciel.

**Services d'Installation, Services Packs de Démarrage et Configuration/Mise à niveau (Installation Services, Start-Up Packs and Configuration/Upgrade Services)** : désigne un (des) service(s) décrit(s) dans la section Advanced Customer Support Services à l'adresse : [www.oracle.com/contracts](http://www.oracle.com/contracts) et faisant partie intégrante du présent contrat.

**Instance** : désigne un environnement avec une base de données unique. Les environnements de test, de production et de développement sont considérés comme trois instances distinctes, et chacune doit faire l'objet d'une licence.

Aux fins du Logiciel d'Infrastructure d'API Bancaire d'Oracle, une Instance désigne les environnements (production et hors production) utilisés pour exécuter le Logiciel d'API Bancaire d'Oracle.

**1K Entités Assurables** : désigne mille entités assurables étant des membres répertoriés et/ou des objets gérés par le Logiciel Oracle. Un membre répertorié est un individu assuré, un rentier et/ou un membre ayant souscrit l'une de Vos offres de produits conformément à un devis, une application, un certificat ou une police. Un objet est un article et/ou un bien (tel qu'un bâtiment ou un véhicule motorisé) assuré en vertu d'une police.

**1K Membres du Régime d'Assurance** : désigne mille Membres du Régime d'Assurance actifs particuliers. Un Membre du Régime d'Assurance est actif s'il est actuellement couvert par l'une de vos offres de produits relatives à un régime d'assurance collective ou médicale traitées par l'intermédiaire du Logiciel Oracle. Les individus qui sont des membres actifs de plusieurs offres de produit relatives à un régime d'assurance collective ou médicale traitées par l'intermédiaire du logiciel Oracle sont considérés comme un Membre unique du Régime d'Assurance. L'utilisation du logiciel Oracle pour traiter des offres de produits relatives à un régime d'assurance collective ou médicale concernant d'anciens membres (autrement dit, des membres « inactifs », non actuellement couverts par l'une de vos offres de produits

relatives à un régime de santé, mais suivis par ladite offre et/ou ayant des enregistrements dans ladite offre) est incluse dans vos licences pour 1K Membres du Régime d'Assurance. Aux fins de la présente définition, les offres de produits relatives à un régime d'assurance collective excluent toute offre de produits relative à l'assurance dommages.

**Interface** : désigne chaque interface reliant le Logiciel Oracle à un produit tiers. Une seule licence d'Interface est nécessaire pour chaque produit tiers distinct avec lequel le Logiciel Oracle doit faire l'interface.

**Emplacement des Stocks (Inventory Location)** : désigne un emplacement physique dédié où les fournisseurs gardent leurs stocks au sein d'un stade, d'une salle de concert ou de tout autre lieu géré par le Logiciel. Chaque espace de stockage physique dédié doit être compté comme un seul Emplacement des Stocks.

**Compte d'Investissement** : désigne un compte investisseur d'une institution financière ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel. Tous les comptes investisseurs dormants doivent être considérés comme des comptes d'investissement, tant qu'ils figurent dans la base de données de production du Logiciel applicable. Les comptes investisseurs fermés ne doivent pas être considérés comme des comptes d'investissement aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences.

**1 000 Lignes de Facturation (1K Invoice Line)** : désigne mille lignes de facturation traitées par le Logiciel pendant une période de 12 mois. Vous ne devez pas dépasser le nombre de 1 000 Lignes de Facturation autorisé pendant chaque période de 12 mois, sauf à acquérir 1 000 licences supplémentaires auprès d'Oracle.

**Tunnel IPsec** : désigne une terminaison de tunnel de Sécurité du Protocole Internet (IPsec) qui est représentée par une Association de Sécurité. Le maximum de tunnels IPsec qui ont une terminaison simultanée sur le logiciel sous licence à tout moment doit faire l'objet d'une licence.

**Port IVR (IVR Port)** : désigne un appelant unique qui peut être traité via un système Interactive Voice Response (IVR). Vous devez acquérir des licences pour le nombre de Ports IVR qui représente le nombre maximum d'appelants simultanés qui peut être traité par le système IVR.

**Abonnement Java SE d'Oracle et Abonnement Java SE Desktop d'Oracle** : ces termes font référence au droit d'utiliser le ou les Logiciels Sous Abonnement Java SE d'Oracle spécifiés conformément à la métrique applicable et de recevoir la Licence et le Support de Mise à Jour Logicielle d'Oracle (limités au[x] Logiciel[s] Sous Abonnement Java SE d'Oracle spécifié[s]) pendant la durée indiquée sur le bon de commande. Votre droit d'utiliser le(s) Logiciel(s) Sous Abonnement Java SE d'Oracle spécifiés pour Vos opérations commerciales internes inclut l'utilisation du(des) Logiciel(s) Sous Abonnement Java SE d'Oracle pour exécuter Vos applications Java en tant que service cloud, conformément aux conditions du Contrat-Cadre. Pour éviter tout doute, Vous ne devez pas rendre le(s) Logiciel(s) sous Abonnement Java SE d'Oracle lui-même/eux-mêmes disponibles en tant que service cloud. L'abonnement prend effet à la date d'effet du bon de commande de l'abonnement, sauf stipulation contraire de Votre bon de commande. Si Votre commande a été passée via Oracle Store, alors la date d'effet est la date à laquelle Votre commande a été acceptée par Oracle. La Licence et le Support de Mise à Jour Logicielle d'Oracle sont fournis dans le cadre des conditions générales de support technique relatives aux Logiciels d'Oracle en vigueur au moment de la fourniture des services. À la fin de la période d'abonnement indiquée, Vous pouvez renouveler Votre abonnement, s'il est disponible, aux conditions alors en vigueur pour ledit abonnement. Si Vous choisissez de ne pas renouveler Votre abonnement, Votre droit d'utiliser le(s) Logiciel(s) Sous Abonnement Java SE d'Oracle spécifié(s) sera résilié et Vous devrez désinstaller le(s) Logiciel(s) Sous Abonnement Java SE d'Oracle spécifié(s).

**Client d'Affichage de Cuisine (Kitchen Display Client)** : désigne un appareil qui est utilisé pour afficher et gérer l'état des articles commandés. Si un système matériel ou logiciel de multiplexage (par exemple, un moniteur transactionnel ou un serveur web) est utilisé, le nombre est mesuré à l'entrée dudit système.

**Crédits Formation (Learning Credits)** : peuvent être utilisés pour acquérir les produits et les services de formation proposés par le catalogue en ligne d'Oracle University accessible à <http://www.oracle.com/education> dans les conditions indiquées par celui-ci. Les Crédits Formation ne peuvent être utilisés que pour acquérir des produits ou des services au prix catalogue en vigueur au moment de Votre commande. Ils ne peuvent pas être utilisés pour acquérir des produits ou des services faisant l'objet de remises ou de promotions au moment de la commande. Le prix catalogue sera diminué de la remise qu'Oracle Vous a indiquée. Nonobstant toute disposition contraire aux trois phrases qui précèdent, les Crédits Formation peuvent aussi être utilisés pour payer les taxes, le matériel et/ou les frais relatifs à Votre commande. Toutefois, la remise indiquée ci-dessus ne s'appliquera pas à ces taxes, ce matériel et/ou ces frais. Les Crédits

Formation sont valables 12 mois à compter de la date d'acceptation de Votre commande par Oracle et Vous devez acquérir les produits et utiliser les services avant l'expiration de cette période. Vous devez utiliser les Crédits Formation dans le pays dans lequel Vous les avez acquis. Vous ne pouvez pas les utiliser comme moyen de paiement pour des Crédits Formation supplémentaires et Vous ne pouvez pas utiliser plusieurs comptes de Crédits Formation pour acquérir un seul produit ou service ou pour payer les taxes, matériels et/ou frais s'y rapportant. Les Crédits Formation sont non cessibles et non transférables. Vous pouvez être tenu de signer des documents de commande standard Oracle pour commander des produits ou des services dans le cadre des Crédits Formation.

**Compte de Liquidité** : désigne un compte ouvert, maintenu, enregistré ou traité dans le Logiciel. Un compte de liquidité inclut notamment les comptes suivants : comptes courants, comptes d'épargne, comptes nostro/vostro, comptes de dépôt, comptes internes, comptes virtuels et comptes de prêt. Tous les comptes inactifs doivent être considérés comme des comptes de liquidité tant que lesdits comptes figurent dans la base de données de production du Logiciel concerné. Les comptes fermés ne doivent pas être considérés comme des comptes de liquidité aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences. Si un compte est ouvert, maintenu, enregistré ou traité dans plusieurs hiérarchies de comptes de liquidité dans le Logiciel concerné, ledit compte devra alors être comptabilisé comme un compte de liquidité distinct pour chaque hiérarchie au sein du Logiciel concerné dans lequel le compte est ouvert, maintenu, enregistré ou traité.

**Lien** : désigne un lien de signalisation SS7

**12M Entrées LNP** : désigne douze millions d'entrées de base de données de portabilité des numéros locaux (LNP) dans la base de données de portabilité des numéros locaux.

**Compte de Prêt** : désigne un compte de prêt ou une demande de prêt de client créé(e), suivi(e) ou traité(e) par, ou enregistré(e) dans, les Logiciels Oracle Daybreak. Vos clients peuvent disposer de plusieurs comptes de prêt ou effectuer plusieurs demandes de prêt, chacun(e) desquel(le)s sera pris(e) en compte afin de déterminer le nombre total de comptes et de demandes de prêt.

Dans le cadre du logiciel Daybreak Consumer Loans Servicing and Collection, un Compte de Prêt désigne le nombre de comptes de prêt apparaissant avec le statut ACTIF au début de chaque mois calendaire.

Dans le cadre du logiciel Daybreak Consumer Loans Origination, un Compte de Prêt désigne le nombre de demandes de prêt de clients créées dans les logiciels Oracle Daybreak au cours d'un mois calendaire.

**8 Liens de Signalisation SS7 à Faible Débit** : désigne huit liens de signalisation SS7 à 56 kbps

**12 millions de Dossiers LSMS** : désigne douze millions de dossiers de Système de Gestion de Service Local (LSMS) qui interfacent avec la base de données de Portabilité des Numéros Locaux

**M\$ de Portefeuille de Prêts** : désigne un million de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) en portefeuilles de prêts gérés dans le Logiciel sous licence. La valeur totale de tous les portefeuilles de prêts gérés dans le Logiciel sous licence doit être comptabilisée afin de déterminer le nombre de licences requises.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Corporate Lending Syndicated Loans, « M\$ de Portefeuille de Prêts » se définit comme un million de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) en prêts syndiqués gérés dans le Logiciel sous licence et la valeur totale de tous les prêts syndiqués gérés dans le Logiciel sous licence doit être comptabilisée afin de déterminer le nombre de licences requises.

**Millions de \$ d'Actifs Gérés (\$M in Managed Assets)** : désigne un million de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) du total des montants suivants : (1) valeur comptable des investissements en crédit-bail, contrat de location-financement ou tout autre location financière, y compris la valeur résiduelle, en pleine propriété ou gérés pour le compte de tiers, actifs sur le Logiciel, plus (2) la valeur comptable des actifs en location, en pleine propriété ou gérés pour le compte de tiers, actifs sur le Logiciel, plus (3) la valeur comptable des prêts, liquidités, contrats de vente conditionnelle et autres créances en pleine propriété ou gérés pour le compte de tiers, actifs sur le Logiciel, plus (4) la valeur comptable des actifs non productifs, en pleine propriété ou gérés pour le compte de tiers, précédemment loués et actifs sur le Logiciel, y compris les actifs en location dont le terme est échu et les actifs rachetés, plus (5) le coût d'origine des actifs objet de baux et de prêts, créés et actifs sur le Logiciel puis vendus dans les 12 derniers mois.



**Appareil Géré** : désigne un Appareil géré via un logiciel applicatif Oracle Communications Configuration Management.

**1K Ressources Gérées** : désigne mille entités (compte, adresse IP, profil utilisateur RADIUS, numéros de téléphone ENUM E.164, point terminal, adresse postale et numéro de téléphone personnel de l'abonné) gérées par le Logiciel.

Pour le logiciel Oracle Communications Logical Device Account Management [Gestion des comptes à périphérique logique d'Oracle Communications], une ressource gérée est un compte correspondant à un identifiant unique tel qu'un numéro de téléphone, une adresse e-mail, etc.

Pour Oracle Communications Internet Name and Address Management, une ressource gérée est une adresse IP gérée par le Logiciel Oracle Communications Internet Name and Address Management.

Pour le logiciel Oracle Communications Telephone Number Management, une ressource gérée est un numéro de téléphone géré unique.

**Ressource Gérée (Managed Resource) :**

Aux fins du Logiciel Oracle Communications IP Management, une Ressource Gérée désigne une entité (compte, adresse IP, numéros de téléphone ENUM E.164, point terminal, adresse postale et numéro de téléphone personnel de l'abonné et flux média) gérée par le Logiciel.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Media Stream Management, une Ressource Gérée désigne un contenu média vidéo, audio ou autre (a) livré via une infrastructure câble, mobile, satellite ou Internet et (b) géré par le Logiciel.

Aux fins du Logiciel Oracle Fusion Project Resource Management et du Logiciel Oracle Fusion Territory Management, une Ressource Gérée désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels qui sont installés sur un ou plusieurs serveurs indépendamment du fait qu'elle l'utilise activement ou non à un instant donné. De plus, Vos salariés, Vos sous-traitants, Vos partenaires ou toute personne physique ou entité gérée par les Logiciels doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences de Ressources Gérées nécessaires.

**Marché** : désigne une instance d'un état, d'une province, d'un département ou d'une portion de ces derniers établie discrétionnairement comme une région régulée séparément des autres régions du même type pour les besoins de la vente d'électricité, de gaz ou d'eau.

**Mégabits Par Seconde** : désigne le nombre moyen de bits, caractères ou blocs par seconde passant entre les équipements d'un système de transmission de données pendant le pic d'utilisation.

**1K Messages Par Seconde** : désigne un maximum de mille messages composés chacun d'une enveloppe contenant les informations requises pour effectuer la transmission et la livraison du contenu au destinataire. Le nombre total de messages envoyés ou reçus sur un intervalle de 15 minutes pendant le pic d'utilisation, divisé par 900 secondes, doit être comptabilisé.

**10K Messages** : désigne dix mille messages échangés pendant une durée de 12 mois.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments SWIFT MT FIN Messaging, le nombre de messages doit inclure les messages relevant des deux ou de l'un des deux flux de messages suivants : (a) réception d'un message de la part du Logiciel, envoi du message à SWIFT, réception d'un accusé de réception de la part de SWIFT pour le message envoyé et renvoi de l'accusé de réception au Logiciel ; et/ou (b) réception d'un message de la part de SWIFT et envoi du message au Logiciel.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments SWIFT MT FIN Messaging, le nombre de messages doit être égal au nombre de messages FIN générés et/ou reçus de la part de SWIFT.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments for SWIFT GPI Messaging, le nombre de messages doit être égal au nombre de messages SWIFT GPI générés et/ou reçus de la part de SWIFT.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments SWIFTNet FIN Connectivity, le nombre de messages doit être égal au

nombre de messages FIN échangés.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments for US ACH Payments Messaging, le nombre de messages doit être égal au nombre de messages de paiement US ACH groupés et/ou organisés en fichiers qui sont envoyés et/ou reçus par l'intermédiaire du réseau de paiement US ACH.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments for US Fedwire Payments Messaging, le nombre de messages doit être égal au nombre de messages de paiement US Fedwire qui sont envoyés et/ou reçus par l'intermédiaire du réseau de paiement US Fedwire.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments SEPA Credit Transfer Messaging, le nombre de messages doit être égal au nombre de messages de virement SEPA groupés et/ou organisés en fichiers qui sont envoyés et/ou reçus par l'intermédiaire d'un réseau SEPA.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments SEPA Direct Debit Messaging Program, le nombre de messages doit être égal au nombre de messages de prélèvement automatique SEPA groupés et/ou organisés en fichiers qui sont envoyés et/ou reçus par l'intermédiaire d'un réseau SEPA.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments SEPA Instant Credit Transfer Messaging, le nombre de messages doit être égal au nombre de messages entrants reçus et/ou de messages sortants générés par le Logiciel Oracle Banking Payments SEPA Instant Credit Transfer Messaging. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les messages de paiement, les demandes de rappel, les rapports d'état de paiement, les réponses de rappel, les retours de paiement, les messages de demande de renseignements, les messages de réponse aux demandes de renseignement et les messages de relevé de compte.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments SEPA Instant Credit Transfer Connectivity, le nombre de messages doit être égal au nombre de messages reçus de et/ou émis vers l'Autorité bancaire européenne. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les messages de paiement, les demandes de rappel, les rapports d'état de paiement, les réponses de rappel, les retours de paiement, les messages de demande de renseignements, les messages de réponse aux demandes de renseignement et les messages de relevé de compte.

**Enregistrement Membre (Member Record)** : désigne chaque Enregistrement Membre unique du Programme de fidélité client géré par le Logiciel. 100K Enregistrements Membre désignent cent mille Enregistrements Membre.

**Marchandise (Merchandise)** : désigne un article unique ou un numéro d'article pour un bien de consommation.

**Commerçant** : désigne une entreprise partenaire d'une institution financière fournissant des services de paiement en ligne à ses clients via le portail Web.

**Message par Seconde (MPS)** : désigne le débit maximum de messages composés chacun d'une enveloppe qui contient les informations requises pour effectuer la transmission et la livraison du contenu du message au destinataire. Vous devez comptabiliser tous les messages reçus ou envoyés, en moyenne sur un intervalle de 30 secondes pendant le pic d'utilisation.

**Module** : désigne chaque base de données en production exploitant les Logiciels Oracle.

**Rapport Moléculaire** : désigne un rapport d'analyse créé en utilisant un flux de tâches partiel ou total dans le Logiciel Oracle. Si le nombre total de Rapports Moléculaires créés dans le Logiciel Oracle pendant une durée de 12 mois dépasse le nombre de rapports acquis, des Rapports Moléculaires supplémentaires devront être acquis.

**Utilisateur Surveillé (Monitored User)** : désigne une personne physique qui est surveillée par un Logiciel Analytics qui est installé sur un ou plusieurs serveurs indépendamment du fait qu'elle est effectivement en train d'être surveillée à un instant donné ou non. Les personnes physiques individuelles qui obtiennent une licence pour un Logiciel Analytics soit en Utilisateur Nommé Plus, soit en Utilisateur d'Application ne peuvent pas obtenir une licence d'Utilisateur Surveillé. Pour le Logiciel Usage Accelerator Analytics, chaque utilisateur de Votre Logiciel d'application CRM Sales sous licence doit posséder une licence. Pour le Logiciel Human Resources Compensation Analytics, tous Vos salariés doivent posséder une licence.

Pour les Applications Oracle Governance, Risk et Compliance suivantes : Application Access Controls Governor, Application Access Controls for E-Business Suite, Configuration Controls Governor, Configuration Controls for E-Business Suite, Transaction Controls Governor, Preventive Controls Governor, et Governance, Risk et Compliance Controls Suite, le nombre d'Utilisateurs Surveillés est égal au nombre total d'utilisateurs distincts E-Business Suite (personnes physiques) surveillé par le(s) Logiciel(s), tel que créés/définis dans la fonction User Administration de la E-Business Suite. Les utilisateurs iProcurement et/ou Self-Service Human Resources sont exclus.

Pour les Applications PeopleSoft Enterprise Governance, Risk et Compliance suivantes : Application Access Controls Governor, Application Access Controls for PeopleSoft Enterprise, Configuration Controls Governor et Configuration Controls for PeopleSoft Enterprise, le nombre d'Utilisateurs Surveillés est égal au nombre total d'utilisateurs distincts PeopleSoft Enterprise (ou de tout(e) autre application/Logiciel personnalisé(e)) surveillés par le Logiciel.

**Abonnement Annuel MySQL Cluster Carrier Grade Edition, MySQL Enterprise Edition et MySQL Standard Edition (MySQL Cluster Carrier Grade Edition Annual Subscription, MySQL Enterprise Edition Annual Subscription and MySQL Standard Edition Annual Subscription) :** désigne le droit d'utiliser le(s) Logiciel(s) indiqué(s) conformément aux métriques en vigueur et de bénéficier de la part d'Oracle des Licences Mise à Jour Logiciel & Support pour le(s) Logiciel(s) indiqué(s) et pour MySQL Community Edition pour la durée mentionnée dans la commande. MySQL Community Edition désigne le MySQL qui a été concédé en licence en vertu de la licence GPL. La Licence Mise à Jour Logiciel & Support pour la MySQL Community Edition ne comprend aucune mise à jour. L'abonnement entre en vigueur à la date d'effet du bon de commande de l'abonnement, sauf stipulation contraire de ce dernier. Si Votre commande a été passée via Oracle Store, alors la date d'effet est la date à laquelle Votre commande a été acceptée par Oracle. Les services Oracle Licence Mise à Jour & Support sont fournis selon les conditions générales de support technique en vigueur au moment où les services sont fournis. Vous devez obtenir une licence d'abonnement pour tous les serveurs sur lesquels MySQL Cluster Carrier Grade Edition, MySQL Enterprise Edition et/ou MySQL Standard Edition sont déployés. Si Vous obtenez des services Oracle Licence Mises à Jour Logiciel & Support pour des serveurs sur lesquels MySQL Community Edition est déployé, Vous devez alors aussi souscrire à une licence d'abonnement pour chacun de ces serveurs pour lesquels Vous avez obtenu les services Oracle Licence Mises à Jour Logiciel & Support. Vous pouvez obtenir des services Oracle Mises à Jour Logiciel & Support pour tous les niveaux de licence d'abonnement de MySQL Community Edition (par exemple, au niveau MySQL Cluster Carrier Grade Edition, au niveau MySQL Enterprise Edition et/ou au niveau MySQL Standard Edition). À la fin de la période d'abonnement indiquée, Vous pouvez renouveler Votre abonnement, s'il est disponible, aux conditions alors en vigueur pour ledit abonnement. Si Vous décidez de ne pas renouveler Votre abonnement, Votre droit d'utilisation des Logiciels prendra fin et Vous devez désinstaller toutes les Applications, outils, et fichiers binaires qui Vous ont été fournis dans le cadre de la licence non-Community Edition (p. ex., la licence MySQL Cluster Carrier Grade Edition, la licence MySQL Enterprise Edition et/ou la licence MySQL Standard Edition). Si Vous ne renouvelez pas Votre abonnement, Vous ne recevrez plus de mise à jour (y compris les correctifs et les nouvelles versions) et Vous pourrez être soumis à une redevance de rétablissement si Vous décidez de réactiver ultérieurement Votre abonnement.

**Développeur Nommé :** désigne une personne physique que Vous autorisez à utiliser les Logiciels installés sur plusieurs serveurs, que l'individu en question accède ou non activement aux Logiciels à un moment quelconque. Un Développeur Nommé peut créer, modifier, accéder et interagir avec les Logiciels et la documentation.

**Utilisateur Nommé Plus (Named User Plus) :** désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser le(s) Logiciel(s) Oracle sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle l'utilise ou non activement à un instant donné. Tout système non activé par une personne physique permettant d'accéder aux Logiciels sera comptabilisé comme un Utilisateur Nommé Plus en plus des personnes physiques autorisées à utiliser les Logiciels si un tel système peut accéder aux Logiciels. Si un système matériel ou logiciel de multiplexage (par exemple, moniteur transactionnel ou serveur web) est utilisé, le nombre d'Utilisateurs Nommés Plus est mesuré à l'entrée dudit système. Le traitement par lot automatisé des données d'ordinateur à ordinateur est autorisé. Il Vous incombe de garantir que le nombre minimum d'Utilisateurs Nommés Plus par processeur est maintenu pour les Logiciels figurant dans le tableau des minimums de la section règles en matière de licence. Le tableau des minimums indique le nombre minimum d'Utilisateurs Nommés Plus obligatoires et chacun des utilisateurs effectifs doit être couvert par une licence.

Pour les Logiciels suivants : Configuration Management Pack for Applications, System Monitoring Plug-in for Non Oracle Databases, Systems Monitoring Plug-in for Non Oracle Middleware, Management Pack for Non Oracle Middleware et Management Pack for WebCenter Suite, seuls les utilisateurs du Logiciel qui est géré/surveillé sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences Utilisateurs Nommés Plus nécessaires.

Pour les Logiciels suivants : Load Testing, Load Testing Developer Edition, Load Testing Accelerator for Web Services, Load Testing Accelerator for Oracle Database, Load Testing Suite for Oracle Applications et Oracle Test Starter Kit for Utilities (Load Testing), chaque utilisateur émulé par une personne physique et tout procédé non activé par une personne physique seront considérés comme un utilisateur virtuel et pris en compte pour déterminer le nombre de licences Utilisateurs Nommés Plus nécessaires.

Pour les Logiciels suivants : Data Masking and Subsetting Pack, seuls (a) les utilisateurs des serveurs de base de données d'où proviennent les données ou sous-ensembles de données masqués et (b) les utilisateurs des serveurs de bases de données effectuant des opérations de masquage ou de création de sous-ensembles (par le biais de GUI ou d'une ligne de commande) doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour les Logiciels suivants : Application Management Suite for Oracle E-Business Suite, Application Management Suite for PeopleSoft, Application Management Suite for Siebel, Application Management Suite for JD Edwards EnterpriseOne, Real User Experience Insight et Application Replay Pack, tous les utilisateurs du logiciel applicatif respectif géré doivent être comptés pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour les Logiciels suivants : Oracle GoldenGate et Oracle GoldenGate for Oracle Applications, seuls (a) les utilisateurs de la base de données Oracle à partir de laquelle Vous capturez les données et (b) les utilisateurs de la base de données Oracle où Vous appliquerez les données sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour le Logiciel suivant : Oracle GoldenGate for Big Data, seuls les utilisateurs de la (des) base(s) de données Oracle ou non Oracle source(s) ou des référentiels NoSQL à partir desquels Vous capturez les données sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires. Pour tout système de messagerie à partir duquel vous capturez des données, chaque file d'attente / thème est comptabilisé en tant qu'utilisateur. S'il y a plusieurs bases de données source, référentiels NoSQL ou systèmes de messagerie, les utilisateurs de toutes les sources doivent être comptés.

Pour les Logiciels suivants : Oracle GoldenGate for Mainframe et Oracle GoldenGate for Teradata Replication Services, seuls (a) les utilisateurs de base de données à partir de laquelle Vous capturez les données et (b) les utilisateurs de base de données où Vous appliquerez les données sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour le Logiciel suivant : Oracle GoldenGate for Non Oracle Database seuls (a) les utilisateurs de base de données Non-Oracle à partir de laquelle Vous capturez les données et (b) les utilisateurs de base de données Non-Oracle où Vous appliquerez les données sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour les Logiciels suivants : Data Integrator Enterprise Edition et Data Integrator Enterprise Edition for Oracle Applications, seuls les utilisateurs accédant ou exécutant la procédure de transformation de la base de données sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour les Logiciels suivants : Oracle Mobile Suite Client Runtime et Mobile Application Framework, seuls les utilisateurs finaux de chaque Application Développée doivent être pris en compte afin de déterminer le nombre de licences nécessaires, indépendamment du choix de l'outil de développement ou de la structure utilisés pour construire l'Application Développée.

Pour le Logiciel suivant : Audit Vault and Database Firewall, seuls les utilisateurs des sources protégées, surveillées ou contrôlées sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour le logiciel suivant : Java SE Desktop Subscription, le terme « serveur » désigne un ordinateur de bureau.

**1K Sessions d'Accès au Réseau** : désigne mille associations concomitantes entre (1) le point terminal ou l'appareil d'un utilisateur et (2) un réseau IP identifié par une adresse IPv4 et/ou une adresse IPv6 gérée par un seul nœud de plateforme de gestion de la configuration (CMP) ; les associations doivent être évaluées en fonction de la moyenne du pic d'associations simultanées sur un intervalle de 5 minutes pendant l'heure la plus active de la journée.

**Réseau** : désigne un ensemble logique de nœuds de signalisation regroupés par un opérateur pour traiter un type particulier de messages de signalisation.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Policy Management, un Réseau désigne l'ensemble des composants gérés par un seul groupe d'instances de gestion des éléments, appelé Plateforme de Gestion de la Configuration (CMP) ou le service de Gestion de la Configuration dans le cas de la Fonction de Contrôle des Conditions Générales (PCF).

**Outil Réseau (Network Device) :** désigne le matériel ou le logiciel dont le but principal est de router et contrôler les communications entre les ordinateurs et les réseaux d'ordinateurs. Les outils réseau peuvent être, à titre d'exemple notamment, des routeurs, des pare-feu et des équilibreurs de charge réseau.

**20K Points Terminaux Réseau :** désigne un maximum de vingt mille appareils à utilisateur unique, pour lesquels chaque appareil est identifié par une combinaison unique de protocole Internet (IP) et de port. Si les abonnés sont équipés d'appareils à utilisateurs multiples, chaque appareil à utilisateur unique doit être comptabilisé comme point terminal. Vous devez comptabiliser le nombre maximum de 20K points terminaux, mesuré sur un intervalle de 15 minutes pendant le pic d'utilisation, enregistrés avec tout Logiciel sous licence au sein d'un unique domaine administratif réseau.

**20K Points Terminaux Concomitants Réseau :** désigne un maximum de vingt mille appareils à utilisateur unique, pour lesquels chaque appareil est identifié par une combinaison unique de protocole Internet (IP) et de port. Si les abonnés sont équipés d'appareils à utilisateurs multiples, chaque appareil à utilisateur unique doit être comptabilisé comme point terminal. Vous devez comptabiliser le nombre maximum de 20K points terminaux concomitants mesuré au moins toutes les 15 minutes pendant le pic d'utilisation et enregistré avec tout Logiciel sous licence au sein d'un unique domaine administratif réseau.

**Point Terminal Concomitant Réseau :** désigne un appareil à utilisateur unique identifié par une combinaison unique de protocole Internet (IP) et de port. Si les abonnés sont équipés d'appareils à utilisateurs multiples, chaque appareil à utilisateur unique doit être comptabilisé comme point terminal. Vous devez comptabiliser le nombre maximum de points terminaux concomitants mesuré au moins toutes les 15 minutes pendant le pic d'utilisation sur tout Logiciel sous licence au sein d'un unique domaine administratif réseau.

**5K Sessions Concomitantes Réseau :** maximum de cinq mille échanges de messages (sessions) de diamètre à états concomitants entre au moins deux points terminaux. Vous devez comptabiliser le nombre maximum de sessions concomitantes à travers tous les nœuds de signalisation gérés par un seul nœud Opérations, Alarmes et Mesures (OAM) de réseau sur un intervalle de 5 minutes pendant le pic d'utilisation, doit être comptabilisé.

**Session Concomitante Réseau :** désigne une connexion virtuelle établie (avec ou sans ancrage média) (a) entre deux points terminaux représentés par les appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation réseau et (b) qui transitent à un moment quelconque par tout Logiciel sous licence au sein du Réseau. Par exemple, si une unique connexion virtuelle transite par plus d'un SBC, chaque connexion virtuelle doit être comptabilisée comme une Session Concomitante Réseau pour chaque SBC par lequel elle transite. Vous devez comptabiliser le nombre maximum de sessions concomitantes mesuré sur un intervalle de 15 minutes pendant le pic d'utilisation sur tout Logiciel sous licence au sein d'un unique domaine administratif.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Session Border Controller - SRTP, chaque appel utilisant l'ancrage média et la négociation d'un Protocole de Transport en Temps Réel Sécurisé doit être comptabilisé comme une Session Concomitante Réseau.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Session Border Controller - MSRP B2BUA, chaque session concomitante utilisant l'ancrage média et la négociation d'un Protocole de Relais de Session de Message doit être comptabilisée comme une Session Concomitante Réseau.

**Tunnel Concomitant Réseau :** désigne une connexion dans laquelle un protocole réseau (le protocole de livraison) intègre un autre protocole réseau (le protocole de données utiles). Vous devez comptabiliser le nombre maximum de tunnels concomitants mesuré sur un intervalle de 15 minutes pendant le pic d'utilisation auquel il est mis fin par tout Logiciel sous licence au sein d'un unique domaine administratif de réseau.

**100 Messages Réseau Par Seconde :** désigne cent messages composés chacun d'une enveloppe qui contient les informations requises pour effectuer la transmission et la livraison du contenu du message au destinataire. Le nombre total de messages reçus (i) transférés ou éliminés et/ou (ii) copiés et/ou (iii) réacheminés à travers tous les nœuds de

signalisation gérés par un seul nœud Opérations, alarmes et mesures (OAM) de réseau sur un intervalle de 5 minutes pendant le pic d'utilisation divisé par 300 secondes doit être comptabilisé.

**Message Réseau Par Seconde** : désigne un message composé d'une enveloppe qui contient les informations requises pour effectuer la transmission et la livraison du contenu du message au destinataire.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Diameter Signaling Router, le nombre total de messages envoyés ou reçus (i) transférés ou éliminés, (ii) copiés et/ou (iii) réacheminés à travers tous les nœuds de signalisation gérés par un seul nœud Opérations, Alarmes et Mesures (OAM) de réseau sur un intervalle de 5 minutes pendant le pic d'utilisation, divisé par 300 secondes, doit être comptabilisé.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Session Router, le nombre total de messages envoyés ou reçus dans un intervalle de 15 minutes pendant le pic d'utilisation, divisé par 900 secondes, doit être comptabilisé.

**1K Tunnels Réseau** : désigne un maximum de mille connexions (tunnels) dans lesquelles un protocole réseau (le protocole de livraison) intègre un autre protocole réseau (le protocole de données utiles). Vous devez comptabiliser le nombre maximum de 1K tunnels mesuré sur un intervalle de 15 minutes pendant le pic d'utilisation et enregistré par tout Logiciel sous licence au sein d'un unique domaine administratif réseau.

**1K Nœuds** : désigne mille enregistrements sur un réseau de logiciels applicatifs Oracle Unified Inventory Management. Un enregistrement peut représenter un emplacement, un client, un appareil, un réseau ou une terminaison.

**Nœud** : désigne un ensemble de serveurs gérés par une fonction Opérations, Alarmes et Mesures (OAM).

**Utilisateur Non Salarié Externe (Non Employee User – External)** : désigne une personne physique qui n'est ni Votre salarié ni Votre sous-traitant ni un opérateur externe que Vous avez autorisé à utiliser les Logiciels Applications qui sont installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle l'utilise activement ou non à un instant donné.

**1 000 Entrées de Série de Numéros** : désigne mille séries de numéros de Portabilité des Numéros Locaux

**330 000 Entrées de Zone de Numérotation** : désigne trois cent trente mille combinaisons de l'indicatif régional et des trois premiers chiffres (indicatif de central) d'un numéro de téléphone nord-américain

**Contrat de Financement Oracle (Oracle Financing Contract)** : désigne le contrat entre Vous et Oracle (ou l'un des affiliés Oracle) stipulant un échelonnement des paiements de tout ou partie des sommes dues au titre de Votre commande.

**Ligne de Commande (Order Line)** : désigne le nombre total de lignes de commande traité par le Logiciel pendant une période de 12 mois. Plusieurs lignes de commande peuvent être saisies au titre de la commande ou de la proposition d'un client donné et peuvent aussi être générées automatiquement par le Configurateur Oracle. Vous ne devez pas dépasser le nombre autorisé de Lignes de Commande pendant chaque période de 12 mois, sauf à acquérir les licences Ligne de Commande correspondantes nécessaires.

**1 000 Affichages de Page (1,000 Page Views)** : désigne 1 000 Affichages de Page par Mois, où un Affichage de Page signifie une visite d'un internaute unique sur une page précise d'un site web.

**Entité Partenaire (Partner Organization)** : désigne une entité commerciale tierce, externe, qui fournit des services à valeur ajoutée en développant, commercialisant et en vendant Vos produits. Selon le secteur concerné, les entités partenaires jouent des rôles différents et sont désignées par des dénominations différentes telles que revendeurs, distributeurs, mandataires, négociants ou intermédiaires.

**Personne (Person)** : désigne Votre salarié ou sous-traitant qui travaille activement pour Votre organisation ou un ancien salarié qui a un ou plusieurs plans de retraite traités par le système ou qui continue à être payé par le biais du système. Pour la Gestion des Ressources de Projets, une personne désigne une personne physique prévue sur un projet. Le nombre total de licences est calculé sur la base du nombre maximum des personnes à temps partiel et à temps plein dont les coordonnées sont enregistrées dans le Logiciel.

**Serveur Physique (Physical Server)** : désigne chacun des serveurs physiques sur lesquels les Logiciels sont installés.  
**Clavier d'Identification Personnelle (PIN Entry Device, PED)** : désigne un appareil électronique utilisé lors de transactions de débit, de crédit ou intelligentes par carte, afin d'accepter et de crypter le numéro d'identification personnel (PIN) du titulaire de la carte.

**Numéro Transféré (Ported Number)** : désigne le numéro de téléphone que les utilisateurs finaux conservent lorsqu'ils changent d'opérateur. Ce numéro, affecté à un premier commutateur, est transféré à un autre.

**Client de PDV (POS Client)** : désigne l'appareil qui permet d'enregistrer une partie d'une transaction commerciale ou toute fonctionnalité associée relative à l'utilisateur final, comme les rapports sur les postes de travail, la gestion de la trésorerie, l'engagement, la gestion de tables ou les opérations du gestionnaire. Si un système matériel ou logiciel de multiplexage (par exemple, un moniteur transactionnel ou un serveur web) est utilisé, le nombre est mesuré à l'entrée dudit système.

Aux fins du Logiciel Oracle Hospitality Guest Access POS and Device Client, un Client de PDV est une méthode de contrôle d'accès des invités qui comprend, sans s'y limiter, les tourniquets, portes et portes battantes gérées par le Logiciel. Pour chaque méthode de contrôle d'accès des invités, chaque entrée et sortie doit être comptabilisée afin de déterminer le nombre de licences nécessaires. Par exemple, chaque tourniquet doit être comptabilisé comme deux Clients de PDV (un pour l'entrée et un pour la sortie).

**Offre de Produits** : désigne une offre de produits qu'une institution financière configure, maintient et enregistre dans le Logiciel. Les offres de produits clôturées ne sont pas comptabilisées à des fins d'octroi de licences.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Enterprise Product Manufacturing for Deposits, les Offres de Produits incluent notamment des offres de produits liées aux comptes, aux comptes d'épargne et aux dépôts à terme.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Enterprise Product Manufacturing for Loans, les Offres de Produits désignent les offres de produits liées aux prêts.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Enterprise Product Manufacturing for Credit Cards, les Offres de Produits incluent notamment des offres de produits liées aux cartes bancaires ou similaires.

Aux fins du Logiciel Oracle Banking Enterprise Product Manufacturing for Insurance, les Offres de Produits incluent notamment des offres de produits liées aux assurances pour des crédits à la consommation et des prêts hypothécaires, ainsi que d'autres offres de produits liées à la couverture de risques financiers.

**Processeur (Processor)** : désigne tous les processeurs sur lesquels les Logiciels Oracle sont installés et/ou s'exécutent. Les Logiciels dont l'unité de tarification est le processeur sont accessibles par Vos utilisateurs internes (y compris mandataires et sous-traitants) et par Vos utilisateurs tiers. Le nombre de licences requises sera déterminé en multipliant le nombre total de cœurs du processeur par l'un des facteurs de tarification du processeur cœur figurant dans le Tableau Oracle Processor Core Factor, accessible sur <http://oracle.com/contracts>. Tous les cœurs de toutes les puces multicœurs de chacun des Logiciels concédés sous licence doivent être additionnés avant de multiplier par le facteur correspondant et chaque fraction doit être arrondie au nombre entier supérieur. Pour les licences de Logiciels Oracle dont la dénomination du produit inclut Standard Edition 2, Standard Edition One ou Standard Edition (à l'exception de WebCenter Enterprise Capture Standard Edition, Abonnement Java SE, Support Java SE, Java SE Advanced, et Java SE Suite), un processeur est comptabilisé à l'équivalent d'une prise occupée. Toutefois, dans le cas de modules multipuces, chacune des puces du module multipuces est comptée comme une prise occupée.

Par exemple, un serveur puce multicœurs ayant un Oracle Processor Core Factor de 0,25 installé et/ou exécutant le Logiciel (autre que les Logiciels Standard Edition One ou Standard Edition) sur 6 cœurs nécessite 2 licences processeurs (6 multiplié par un facteur de licence processeur cœur de 0,25 = 1,50 arrondi au nombre entier supérieur soit 2). Autre exemple, le serveur multicœur d'une plateforme matérielle ne figurant pas dans le Tableau Oracle Processor Core Factor installé et/ou exécutant le Logiciel sur 10 cœurs nécessite 10 licences de processeurs (10 multiplié par un facteur de licence processeur cœur de 1,0 pour « toutes les autres puces multicœurs » soit 10).

Pour le Logiciel suivant : Oracle Healthcare Data Repository, seuls les processeurs sur lesquels Internet Application Server Enterprise Edition et le Logiciel Healthcare Transaction Base sont installés et/ou s'exécutent doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

Pour les Logiciels suivants : iSupport, iStore et Configurator, seuls les processeurs sur lesquels Internet Application Server (Standard Edition et/ou Enterprise Edition) et le Logiciel concédé sous licence (exemple : iSupport, iStore et/ou Configurator) s'exécutent doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises pour le Logiciel concédé sous licence. Avec ces licences Vous êtes aussi autorisé à installer et/ou à exécuter le Logiciel concédé sous licence sur les processeurs où la Base de données Oracle (Standard Edition et/ou Enterprise Edition) dûment concédée sous licence est installée et/ou s'exécute.

Pour les Logiciels suivants : Configuration Management Pack for Applications, System Monitoring Plug-in for Non Oracle Databases, Systems Monitoring Plug-in for Non Oracle Middleware, Management Packs for Non-Oracle Middleware et Management Pack for WebCenter Suite, seuls les processeurs sur lesquels le Logiciel qui est géré/contrôlé s'exécute doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour les Logiciels suivants : Data Masking and Subsetting Pack, seuls (a) les processeurs exécutant les serveurs de base de données d'où proviennent les données ou sous-ensembles de données masqués et (b) les processeurs exécutant les serveurs de bases de données effectuant des opérations de masquage ou de création de sous-ensembles (par le biais de GUI ou d'une ligne de commande) doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour les Logiciels suivants : Application Management Suite pour Oracle E-Business Suite, Application Management Suite pour PeopleSoft, Application Management pour Siebel, Application Management Suite pour JD Edwards EnterpriseOne, Application Management Pack for Utilities et Application Management Pack for Taxation and Policy Management, tous les processeurs sur lesquels s'exécutent les logiciels middleware et/ou de base de données qui supportent chaque Logiciel applicatif géré doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour les Logiciels suivants : Application Replay Pack et Real User Experience Insight, tous les processeurs sur lesquels s'exécute le logiciel middleware qui supporte le Logiciel applicatif respectif géré doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour les Logiciels suivants : Informatica Power Center et Power Connect Adapters, Application Adapter for Warehouse Builder pour PeopleSoft, Oracle E-Business Suite, Siebel, et SAP, seul(s) le(s) processeur(s) sur le(s)quel(s) la base de données cible s'exécute doit (doivent) être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour les Logiciels suivants : Data Integrator Enterprise Edition, Data Integrator Enterprise Edition pour les Applications Oracle, Data Integrator et Application Adapter pour Data Integration, et Application Adapter pour Data Integration, seul(s) le(s) processeur(s) sur le(s)quel(s) s'exécute la procédure de transformation des données doit (doivent) être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour le Logiciel suivant : In-Memory Database Cache, seuls les processeurs sur lesquels le composant Times Ten In-Memory Database du Logiciel In-Memory Database Cache est installé et/ou s'exécute seront pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour les Logiciels suivants : Oracle GoldenGate et Oracle GoldenGate for Oracle Applications, seuls (a) les processeurs sur lesquels s'exécute la base de données Oracle à partir de laquelle Vous capturez les données et (b) les processeurs sur lesquels s'exécute la base de données Oracle où Vous appliquerez les données doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour les Logiciels suivants : Oracle GoldenGate pour Mainframe et Oracle GoldenGate pour Teradata Replication Services, seuls (a) les processeurs sur lesquels s'exécute la base de données Oracle à partir de laquelle Vous capturez les données et (b) les processeurs sur lesquels s'exécute la base de données Oracle où Vous appliquerez les données doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour le Logiciel suivant : Oracle GoldenGate pour Non Oracle Database, seuls (a) les processeurs sur lesquels s'exécute la base de données non-Oracle à partir de laquelle Vous capturez les données et (b) les processeurs sur lesquels



s'exécute la base de données non-Oracle où Vous appliquerez les données, doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour le Logiciel suivant : Oracle GoldenGate Application Adapters, seuls les processeurs sur lesquels s'exécute la source Oracle ou la (les) base(s) de données non-Oracle à partir de laquelle Vous capturez les données, doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires. Pour les sources multiples de bases de données, tous les processeurs de toutes les sources doivent être pris en compte.

Pour le logiciel suivant : Oracle GoldenGate for Big Data, seuls les processeurs sur lesquels s'exécute(nt) la (les) base(s) de données Oracle ou non Oracle sources ou les référentiels NoSQL à partir desquels vous capturez les données doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires. Pour tout système de messagerie à partir duquel vous capturez des données, chaque ensemble de 25 files d'attente / thèmes est comptabilisé en tant que Processeur. Dans le cas de multiples bases de données, référentiels NoSQL ou systèmes de messagerie sources, tous les processeurs de toutes les sources doivent être comptabilisés.

Pour le Logiciel suivant : Audit Vault and Database Firewall, seuls les processeurs des sources protégées, contrôlées ou auditées doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour le Logiciel suivant : Oracle ATG Web Commerce Search, seuls les processeurs sur lesquels des requêtes sont effectuées doivent être comptabilisés. Vous n'avez pas à compter les processeurs sur lesquels le Logiciel fonctionne pour le contenu indexé dans les sources de contenu configuré aussi longtemps que ce dernier constitue le seul usage du Logiciel sur tous les processeurs installés sur un serveur donné.

**Projet (Project)** : désigne un programme planifié en cours.

**Propriété (Property)** : désigne un emplacement avec une seule adresse physique.

**128 Connexions de l'Interface de Base de Données de Mise en service** : désigne cent vingt-huit connexions simultanées entre le Système de Mise en Service de la Portabilité des Numéros Internationaux et l'interface de mise en service pour l'application de Routeur de Registre de Localisation et de Rattachement à partir des nœuds de signalisation EAGLE

**500 000 Demandes par Jour (500,000 Queries Per Day)** : désigne cinq cent mille demandes de minuit à minuit le jour suivant (à savoir, une journée) envoyées au moteur MDEX de production, y compris notamment : les recherches textuelles, les modifications de facettes (améliorations) et les résultats consultables à l'aide des touches haut/bas (toute demande dans une zone de texte, toute modification du choix des facettes ou des résultats affichés). Les demandes qui peuvent être raisonnablement affichées pour être générées à une fin malveillante, telle que des attaques de Déni de Service, ne sont pas prises en compte parmi les demandes sous licence. Vous pouvez également utiliser les logiciels à des fins de non-production, y compris notamment des fins de développement, d'assurance qualité et de test des performances.

**Millions de \$ de Revenu** : désigne un million de Dollars américains (ou une somme équivalente en devise locale) du chiffre d'affaires total (revenu d'intérêts et revenu autre que d'intérêts) avant ajustements au titre des dépenses et des taxes que Vous générez pendant un exercice fiscal.

**M\$ de Chiffre d'Affaires Géré** : désigne un million de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) de revenus totaux (revenu net d'intérêts et revenu autre que d'intérêts) avant ajustements au titre des dépenses et des taxes que Vous générez pendant un exercice fiscal pour les gammes de produits pour lesquelles les Logiciels sont utilisés.

**Enregistrement (Record)** : le Customer Hub B2B est un ensemble de deux composants, Siebel Universal Customer Master B2B et Oracle Customer Data Hub. Pour l'application Customer Hub B2B, un enregistrement est défini comme le nombre total d'enregistrements de client unique dans la base et stockés dans le produit Customer Hub B2B (c'est-à-dire stocké dans un composant du Customer Hub B2B). Un enregistrement client dans la base de données est une entité commerciale ou une société enregistrée unique stockée comme un compte pour le produit Siebel Universal Customer Master B2B ou comme une organisation pour le produit Oracle Customer Data Hub.

Le Customer Hub B2C est un ensemble de deux composants : Siebel Universal Customer Master B2C et Oracle Customer Data Hub. Pour l'application Customer Hub B2C, un enregistrement est défini comme le nombre total d'enregistrements de client unique dans la base et stockés dans le produit Customer Hub B2C (c'est-à-dire stocké dans un composant du Customer Hub B2C). Un enregistrement client dans la base de données est un enregistrement de consommateur unique (par exemple, personne physique), stocké comme un contact pour le produit Siebel Universal Customer Master ou comme une personne pour le produit Oracle Customer Data Hub.

Le Product Hub est un ensemble qui inclut deux composants, Siebel Universal Product Master et Oracle Product Information Management Data Hub. Pour l'application Product Hub, un enregistrement est défini comme le nombre total d'enregistrements de produit unique dans la base de données et stockés dans l'application Product Hub (c'est-à-dire stockés dans un composant de Product Hub). Un enregistrement produit dans la base de données est un composant produit unique ou numéro d'article stocké dans la table MTL\_SYSTEM\_ITEMS avec un statut actif ou inactif, il n'inclut pas des instances produits (ex : \*-star items) ou l'affectation à une organisation du même produit.

Pour le Logiciel Case Hub, un enregistrement est défini comme le nombre total d'enregistrements client unique qui peuvent être stockés dans le Logiciel Case Hub. Un enregistrement client unique est une requête unique ou interrogation nécessitant des recherches ou un service stocké dans une table S\_CASE avec un statut actif ou inactif.

Pour le Logiciel Site Hub, un enregistrement est défini comme le nombre total d'enregistrements de base de données de sites uniques stockés dans la table RRS\_SITES\_B du Logiciel Site Hub. Un enregistrement de base de données de site est un site unique (par exemple un actif, un immeuble, une partie d'immeuble (comme une boutique ou une franchise dans une boutique, un DAB, etc.)) stocké dans le Logiciel Site Hub.

Pour les Logiciels listés ci-dessus, veuillez consulter les prérequis disponibles dans le Tableau Applications Licensing à l'adresse <http://oracle.com/contracts> pour connaître les conditions et les restrictions applicables à la technologie Oracle sous-jacente.

Dans le cadre du Logiciel Oracle Data Relationship Management, un enregistrement est défini comme l'occurrence unique de n'importe quel objet métier ou construction donnée maître, que Vous décidez de gérer via le Logiciel. Un enregistrement peut décrire n'importe quelle information sur les actifs de l'entreprise, qui sont généralement désignés comme membre de base, comprenant notamment les centres de coûts, les comptes comptables, les entités juridiques, les organisations, les produits, les commerciaux, les actifs, les emplacements géographiques, les régions ou les salariés. En outre, un enregistrement peut aussi désigner un regroupement d'objets, généralement qualifié de membre cumulatif, qui soit réunit les membres de base soit fournit les informations hiérarchiques associées aux membres de base sous-jacents. Les enregistrements sont des occurrences uniques et n'incluent pas les doublons et les membres partagés qui peuvent être essentiels pour gérer les données de référence.

Pour les Logiciels Supplier Lifecycle Management et Supplier Hub, un enregistrement est défini comme tout enregistrement distinct d'une entité commerciale ou d'une société et stocké comme Fournisseur dans le tableau AP\_SUPPLIERS des Logiciels Lifecycle Management et Supplier Hub.

Pour le Logiciel Life Sciences Customer Hub, un enregistrement est défini comme le nombre d'enregistrements distincts de bases de données client stockés dans ce Logiciel. Un enregistrement de base de données client est l'enregistrement d'un médecin unique (par exemple, personne physique) stocké comme un contact dans le Logiciel Oracle Life Sciences Customer Hub.

**1 000 Enregistrements (1,000 Records)** : désigne 1 000 enregistrements nettoyés (c'est-à-dire des rangs) qui sont produits par un flux de production de données du Data Quality pour le Logiciel Data Integrator.

**Utilisateur Enregistré (Registered User)** : désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels installés sur un ou plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle l'utilise ou non activement à un instant donné. Les Utilisateurs Enregistrés seront des partenaires et/ou des clients et non Vos salariés.

**250 000 Demandes par Jour (250,000 Requests Per Day)** : désigne deux cent cinquante mille demandes à partir de minuit jusqu'à minuit du jour suivant (à savoir une journée) dans les systèmes de production. Les demandes qui peuvent être raisonnablement affichées pour être générées à une fin malveillante, telle que des attaques de Déni de Service, ne

sont pas prises en compte parmi les demandes sous licence. Vous pouvez également utiliser le Logiciel à des fins de non-production, y compris notamment des fins de développement, d'assurance qualité et de test des performances.

Pour le Logiciel suivant : ATG Web Commerce, les demandes portant sur l'intégralité du pipeline ATG à l'ATG Dynamo Handler dans le Pipeline Servlet effectuées par des navigateurs web ou via le réseau des appels de service Web dans les systèmes de production comprennent, notamment, les demandes de page JSP, les demandes Ajax, les demandes d'assistance REST, les demandes d'assistance SOAP ; les appels de service web effectués par des Applications mobiles natives, des Applications de type Rich Front End ou d'autres systèmes externes intégrés doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour le Logiciel suivant : WebCenter Sites for Oracle ATG Web Commerce, les demandes aux Logiciels WebCenter Sites de production ou Webcenter Sites Satellite Server de production pour les pages ou les fragments de page, les demandes de page JSP, les demandes d'assistance REST, les demandes d'assistance SOAP ou les appels de service web effectués par des navigateurs ou Applications externes doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

Pour le Logiciel suivant : Endeca Experience Manager, les demandes à l'API de production Assemble et Presentation comprenant notamment toutes les demandes de pages d'Experience Manager, toutes les demandes individuelles soumises au moteur de recherche (demandes dans zone de texte, sélection ou modifications dans la sélection de facettes), les demandes de pages par une Application (par exemple, ATG Web Commerce), les demandes directes soumises dans les navigateurs web, les appels de service web effectués par des Applications mobiles natives, les Applications de type Rich Front End ou d'autres systèmes externes intégrés doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences nécessaires.

**Registre de Vente (Retail Register)** : désigne tout dispositif conçu pour enregistrer une partie quelconque d'une opération de vente.

**Magasin de Vente (Retail Store)** : désigne tout lieu où au moins deux personnes sont employées pour générer un chiffre d'affaires par la vente de biens et de services à des clients.

**Appareil Sans Fil de Vente (Retail Wireless Device)** : désigne tout dispositif portable qui accède au Logiciel. Ces dispositifs sans fil comprennent, mais sans s'y limiter, les scanners, les appareils RF et les PDA.

**Centre de Recettes (Revenue Center)** : désigne la création de rapports logiques au sein d'un Emplacement. Par exemple, un restaurant qui distingue ses rapports et sa configuration de son bar et de son service de chambre nécessitera 3 licences de Centre de Recettes (une pour le restaurant, une autre pour le bar et une dernière pour le service de chambre).

**RosettaNet Partner Interface Processes® (PIPs®)** : désigne les processus commerciaux entre partenaires professionnels. Des dialogues XML préconfigurés de système à système sont fournis pour l'Application E-Business Suite concernée. Chaque PIP préconfiguré comprend un document avec le vocabulaire ainsi qu'un processus commercial indiquant la chorégraphie du dialogue du message.

**Ensemble de Règles (Rule Set)** : désigne un fichier de règles de données incluant un contenu pour un pays donné, afin d'exécuter des fonctions de qualité de données, optimisée pour ce pays.

**Scénario** : désigne un comportement intéressé discret ayant trait uniquement au client, Compte, adresse, banque correspondante, domicile, entité externe, salarié, trader, organisation, conseiller d'investissement, représentant enregistré, responsable de portefeuille, signature, commande ou sécurité qui sont suivis et détectés par le Logiciel. Parmi les exemples de scénario figurent : mouvement rapide de fonds – toute activité, large dépréciation de la valeur du Compte, opérations fictives et éventuel « front running » de l'employé.

**Tunnel de Passerelle de Sécurité** : désigne une terminaison du tunnel de Sécurité du Protocole Internet (IPsec) qui est représentée sur le logiciel sous licence, à l'aide de touches manuelles ou du protocole d'échange de clés Internet version 1 (IKEv1). Le maximum de tunnels IPsec qui ont une terminaison simultanée sur le logiciel sous licence à tout moment doit faire l'objet d'une licence.

**Serveur (Server)** : désigne l'ordinateur sur lequel les Logiciels sont installés. Une licence concédée par Serveur Vous permet d'utiliser les Logiciels sous licence sur un ordinateur identifié unique.

Pour les Logiciels Acme Packet, un Serveur dans un environnement virtuel désigne une image de machine virtuelle.

**Point d'Accès aux Services** : désigne une interface ou sous-interface configurée dans le cadre du déploiement d'un service tel que L3 VPN, L2 VPN, accès Internet dédié (DIA), accès VLAN (port), accès VRF Lite WAN et qualité de service.

**Ligne de Commande de Service (Service Order Line)** : désigne le nombre total de lignes de commande de service traité par le Logiciel pendant une période de 12 mois. Plusieurs lignes de commande de service peuvent être saisies au titre de la commande ou de la proposition d'un client donné. Vous ne devez pas dépasser le nombre autorisé de Lignes de Commande de Service pendant chaque période de 12 mois, sauf si Vous achetez les licences Service Order Line correspondantes nécessaires.

**Session** : désigne une connexion virtuelle établie (avec ou sans ancrage média) (a) entre deux points terminaux qui sont représentés par les appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation de réseau et (b) qui transitent par le logiciel sous licence. Le maximum de sessions qui transitent simultanément par le logiciel sous licence à un moment donné doit faire l'objet d'une licence.

**Session SRTP** : désigne une connexion virtuelle établie (avec ancrage média et négociation d'un Protocole de Transport en Temps Réel Sécurisé) (a) entre deux points terminaux qui sont représentés par les appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation de réseau et (b) qui transitent par le logiciel sous licence. Le maximum de sessions SRTP qui transitent simultanément par le logiciel sous licence à un moment donné doit faire l'objet d'une licence.

**Itinéraire de Signalisation SS7** : désigne un chemin de signalisation à partir d'un point de signalisation local vers un point de signalisation distant utilisant un ensemble de liens particulier

**Unité de Signalisation** : Aux fins du Logiciel Oracle Communication EAGLE, une Unité de Signalisation désigne quatre transactions entre un client et un serveur avec un support explicite des agents, dans le cadre desquelles chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Vous devez comptabiliser (a) le nombre total de nouvelles transactions pour l'ensemble des serveurs gérés par une fonction Opérations, Alarmes et Mesures (OAM) sur un intervalle de 5 secondes pendant le pic d'utilisation, divisé par 5, et (b) le nombre total de transactions pour les ordinateurs de secours et la capacité de frais généraux.

Aux fins du Logiciel Oracle Communication Diameter Signaling Router, une Unité de Signalisation désigne un message composé d'une enveloppe qui contient les informations requises pour effectuer la transmission et la livraison du contenu du message au destinataire. Vous devez comptabiliser le nombre total de messages reçus à travers tous les nœuds de signalisation gérés par un seul nœud Opérations, Alarmes et Mesures (OAM) de réseau sur un intervalle de 5 minutes pendant le pic d'utilisation divisé par 300 secondes (cela inclut les messages (i) transférés ou éliminés, (ii) copiés et/ou (iii) réacheminés).

**Utilisateurs Simultanés** : désigne le nombre maximal d'utilisateurs simultanément autorisés à se connecter au logiciel Oracle Communications Performance Intelligence Center (PIC) et à l'ensemble de logiciels PIC optionnels.

**Point Terminal Concomitant Sur Un Seul Serveur** : désigne un appareil à utilisateur unique identifié par une combinaison unique de protocole Internet (IP) et de port. Les points terminaux concomitants sur un seul serveur sont comptabilisés séparément sur chaque serveur et doivent être comptabilisés pendant le pic d'utilisation sur chaque serveur. Chaque machine virtuelle est considérée comme un serveur. Vous pouvez allouer les licences de Logiciel de Votre Point Terminal Concomitant Sur Un Seul Serveur à un serveur différent (a) pas plus d'une fois tous les 90 jours ou (b) si le serveur précédent (sur lequel les licences de Logiciel de Votre Point Terminal Concomitant Sur Un Seul Serveur ont précédemment été allouées) a été mis hors service de façon permanente.

**Session Concomitante Sur Un Seul Serveur** : désigne le nombre total de connexions virtuelles établies (avec ou sans ancrage média) (a) entre deux points terminaux représentés par les appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation réseau et (b) qui transitent une seule fois par le logiciel sous licence. Les sessions concomitantes sur un

seul serveur sont comptabilisées séparément sur chaque serveur et doivent être comptabilisées pendant le pic d'utilisation sur chaque serveur. Chaque machine virtuelle est considérée comme un serveur. Vous pouvez allouer les licences de Logiciel de Votre Session Concomitante Sur Un Seul Serveur à un serveur différent (a) pas plus d'une fois tous les 90 jours ou (b) si le serveur précédent (sur lequel les licences de Logiciel de Votre Session Concomitante Sur Un Seul Serveur ont précédemment été allouées) a été mis hors service de façon permanente.

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Session Border Controller – SRTP, seules les sessions avec ancrage média et négociation d'un Protocole de Transport en Temps Réel Sécurisé sont comptabilisées.

Aux fins du B2BUA Logiciel Oracle Communications Session Border Controller – MSRP B2BUA, seules les sessions avec ancrage média et négociation d'un Protocole de Relais de Session de Message sont comptabilisées.

**Tunnel Concomitant Sur Un Seul Serveur** : désigne une connexion dans laquelle un protocole réseau (le protocole de livraison) intègre un autre protocole réseau (le protocole de données utiles). Les tunnels concomitants sur un seul serveur sont comptabilisés séparément sur chaque serveur et doivent être comptabilisés pendant le pic d'utilisation sur chaque serveur. Chaque machine virtuelle est considérée comme un serveur. Vous pouvez allouer les licences de Logiciel de Votre Tunnel Concomitant Sur Un Seul Serveur à un serveur différent (a) pas plus d'une fois tous les 90 jours ou (b) si le serveur précédent (sur lequel les licences de Logiciel de Votre Tunnel Concomitant Sur Un Seul Serveur ont précédemment été allouées) a été mis hors service de façon permanente.

**1 000 Sites (1,000 Sites)** : désigne un millier de sites uniques ajoutés aux Propositions Multi-Sites (Multi-Site Quotes) et créés durant une période de 12 mois. Les sites ajoutés aux Propositions Multi-Sites sont listés en tant qu'enregistrements dans l'Aperçu des Caractéristiques du Site (Site Characteristics View) et dans l'Aperçu du Groupe de Facturation (Billing Group View) d'une Proposition Multi-Sites. Un enregistrement de Site est uniquement défini par son Compte Service et ses domaines de Point Service. Un Site individuel (tel que défini par son Compte Service et son Site domaines de Point Service) ajouté à plusieurs Propositions Multi-Sites et créé pendant une période de 12 mois ne sera comptabilisé qu'une seule fois.

**Prise (Socket)** : désigne un emplacement qui accueille une puce (ou un module à puces multiples) contenant 1 ou plusieurs cœurs. Quel que soit le nombre de cœurs, chaque puce (ou module à puces multiples) devra compter comme une seule prise. Toutes les prises occupées sur lesquelles le Logiciel est installé et/ou s'exécute doivent faire l'objet d'une licence.

**Abonnement Oracle Solaris Premier pour le Matériel non-Oracle Par prise (Oracle Solaris Premier Subscription for Non-Oracle Hardware per socket)** : désigne le droit d'utiliser les Logiciels Oracle Solaris (tels que définis ci-dessous) sur du matériel qui n'est pas fabriqué par ou pour Sun/Oracle, et de recevoir les services de Support Premier Oracle pour les Systèmes d'Exploitation (« Oracle Premier Support for Operating Systems ») (limités aux Logiciels Oracle Solaris), pour la durée spécifiée dans le bon de commande. « Logiciels Oracle Solaris » désigne le système d'exploitation Oracle Solaris et la technologie de tiers concédée sous licence séparément (tels que définie ci-dessous). Les Logiciels Oracle Solaris peuvent contenir des technologies de tiers. Oracle peut Vous fournir des avertissements dans la Documentation du Logiciel, les fichiers Readme ou les détails d'installation en lien avec cette technologie de tiers. Les technologies de tiers Vous sont concédées sous licence soit aux termes du contrat, ou si cela est spécifié dans la Documentation du Logiciel, les fichiers Readme ou les détails d'installation, au titre de conditions de licence distinctes (« les conditions distinctes ») et non au titre du contrat (« la technologie de tiers concédée séparément »). Vos droits d'utilisation de la technologie de tiers concédée séparément au titre des conditions distinctes ne sont en aucune façon limités par le contrat. Les Logiciels Oracle Solaris peuvent inclure ou être distribués avec certains composants, concédés sous licences séparément, faisant partie de Java SE (« Java SE »). Java SE et tous les composants qui y sont associés Vous sont concédés sous licence selon les conditions du Contrat de Licence de Code Binaire Oracle (contrat de licence « Oracle Binary Code ») pour les Produits de la Plateforme Java SE (Java SE Platform Products), et non selon les conditions du contrat. Une copie du Contrat de Licence Oracle Binary Code pour les Produits de la Plateforme Java SE est disponible à l'adresse : <http://www.oracle.com/contracts>.

Le présent abonnement n'est disponible que pour les serveurs certifiés par Oracle et figurant dans la Liste de Compatibilité Matérielle (Hardware Compatibility List – HCL) accessible sur le site [www.oracle.com/webfolder/technetwork/hcl/index.html](http://www.oracle.com/webfolder/technetwork/hcl/index.html). Vous devez obtenir un abonnement licence pour chaque prise sur le serveur. L'abonnement entre en vigueur à la date d'effet du bon de commande de l'abonnement, sauf indication contraire dans Votre bon de commande. Si Votre commande a été passée par l'intermédiaire d'Oracle Store, la date

d'entrée en vigueur est la date à laquelle Votre commande a été acceptée par Oracle. Les services de Support Premier Oracle pour les Systèmes d'Exploitation (« Oracle Premier Support for Operating Systems ») sont fournis conformément aux conditions générales de support technique en vigueur à la date de fourniture des services. À la fin de la période déterminée, Vous pouvez renouveler Votre abonnement, si disponible, au tarif alors en vigueur à la date de Votre abonnement.

Si Votre commande précise « **1 – 4 prises serveur** », Vous ne pouvez utiliser l'abonnement que sur un serveur de 4 prises au plus. Si Votre commande précise « **5 + prises serveur** », Vous pouvez utiliser l'abonnement pour les serveurs quel que soit le nombre de prises.

**Binaire Standard** : désigne une seule unité téléchargeable d'Oracle Java Standard Edition (SE), Oracle Java Micro Edition (ME) ou Oracle Java Embedded Suite pour logiciels intégrés, répertoriée dans les téléchargements Java Embedded sur Oracle Technology Network (OTN) à l'adresse <http://www.oracle.com/technetwork/java/embedded>

**Magasin (Store)** : désigne un emplacement physique qui vend des biens ou des services qui utilisent le système de Point de Vente (PDV). Si un magasin physique possède plusieurs systèmes de PDV, chaque système doit être compté en tant que Magasin.

**Flux (Stream)** : désigne une sauvegarde simultanée ou un travail de restauration sur une cible de bande, une cible de disque ou une cible Cloud. Pour les cibles de bande (qui seraient un disque physique de bande (par exemple, T1000D ou LTO6) ou un lecteur de bande virtuel), chaque lecteur de bande configuré dans le domaine Secure Backup d'Oracle doit être compté pour déterminer le nombre de licences requises. Pour les cibles de disque, chaque travail simultané défini par un ensemble de disques Secure Backup d'Oracle doit être compté pour déterminer le nombre de licences requises. Pour les cibles Cloud utilisant le Module Secure Backup Cloud d'Oracle, chaque canal parallèle Recovery Manager (RMAN) doit être compté pour déterminer le nombre de licences requises.

**25K Abonnés Inactifs** : désigne vingt-cinq mille (a) enregistrements dans la base de données des abonnés, pouvant contenir un numéro de téléphone ou une carte SIM (IMSI par exemple), mais n'associant pas d'abonné à ce numéro de téléphone ou cette carte SIM, (b) numéros de téléphone inactifs pour tous les appareils filaires, (c) combinés portables ou téléavertisseurs prévus mais non activés par vos soins à des fins de communication sans fil et de téléavertissement, (d) réseaux filaires connectés à Internet ou appareils non résidentiels fournis par un opérateur de réseau câblé ou (e) compteurs de services publics en état de marche prévus mais non activés dans la base de données des abonnés. Le nombre total d'abonnés inactifs doit être égal à l'ensemble de tous les types d'abonnés inactifs.

**Abonnés Inactifs** : désigne (a) un numéro de téléphone non direct pour tous les appareils filaires ; (b) un combiné portable, application sur un combiné ou téléavertisseur prévu mais non activé par Vos soins à des fins de communication sans fil et de téléavertissement ; (c) une prise résidentielle ou appareil non résidentiel fourni par un opérateur de réseau câblé ; ou (d) un compteur de service prévu mais non activé dans la base de données des abonnés. Le nombre total d'Abonnés Inactifs est égal à la somme de tous les types d'Abonnés Inactifs.

**1K Abonnés** : désigne mille (a) abonnés actifs enregistrés dans la base de données des abonnés comme une entrée associant l'abonné à une carte SIM IMSI ; (b) numéros de téléphone fonctionnels pour tous les appareils filaires ; (c) combinés portables ou téléavertisseurs activés par Vos soins à des fins de communication sans fil et de téléavertissement ; (d) réseaux filaires connectés à Internet ou appareils non résidentiels fournis par un opérateur de réseau câblé ; (e) compteurs de service connectés actifs ; (f) entités enregistrées dans la base de données des abonnés. Le nombre total d'abonnés doit être égal à l'ensemble de tous les types d'abonnés.

**25K Abonnés** : vingt-cinq mille (a) abonnés actifs prévus dans la base de données des abonnés, chacun étant associé à une carte SIM basée sur IMSI, (b) numéros de téléphone en service pour tous les appareils filaires, (c) combinés portables ou téléavertisseurs activés par vos soins à des fins de communication sans fil et de téléavertissement, (d) réseaux filaires ou appareils non résidentiels fournis par un opérateur de réseau câblé, (e) raccordement actif à un compteur électrique ou un compteur gaz ou (f) entités dans la base de données des abonnés. Le nombre total d'abonnés doit être égal à l'ensemble de tous les types d'abonnés.

Aux fins des Logiciels Oracle Communications Diameter Signaling Router et Oracle Communications Diameter Signaling Router Network Function Edition, « 25K Abonnés » se définit comme vingt-cinq mille identités d'abonnés (MSISDN, IMSI ou NAI) provisionnées dans la base de données des abonnés.

**100K Abonnés** : désigne cent mille (a) abonnés actifs enregistrés dans la base de données des abonnés comme une entrée associant l'abonné à une carte SIM IMSI ; (b) numéros de téléphone fonctionnels pour tous les appareils filaires ; (c) combinés portables ou téléavertisseurs activés par Vos soins à des fins de communication sans fil et de téléavertissement ; (d) réseaux filaires connectés à Internet ou appareils non résidentiels fournis par un opérateur de réseau câblé ; (e) compteurs de service connectés actifs ; (f) entités enregistrées dans la base de données des abonnés. Le nombre total d'abonnés doit être égal à l'ensemble de tous les types d'abonnés.

**Suite** : désigne l'ensemble des composants logiciels fonctionnels correspondant à la description de la documentation du produit.

**Appareil Sun Ray (Sun Ray Device)** : désigne l'ordinateur Sun Ray sur lequel le Logiciel s'exécute.

**Système (System)** : désigne un environnement à configuration unique. Les configurations de test, de production et de développement sont considérées comme trois systèmes distincts et chacun doit faire l'objet d'une licence.

**Lecteur de Bande Magnétique (Tape Drive)** : désigne les procédés mécaniques utilisés pour écrire, lire et restaurer séquentiellement les données d'une bande magnétique. Généralement utilisés, sans notion d'exhaustivité, pour la protection des données et l'archivage, les lecteurs de bandes magnétiques sont déployés comme des unités indépendantes ou hébergés dans une bibliothèque automatisée de bandes magnétiques. Les exemples de bandes magnétiques incluent notamment Linear Tape Open (LTO), Digital Linear Tape (DLT), Advanced Intelligent Type (AIT), Quarter Inch Cartridge (QIC), Digital Audio Tape (DAT) et 8 mm Helical Scan. Pour les sauvegardes sur le cloud, Oracle compte chaque flux parallèle ou canal Recovery Manager (RMAN) comme équivalent à un lecteur de bande magnétique.

**Emplacement de Bibliothèques de Bandes (Tape Library Slot)** : désigne un emplacement physique au sein d'une bibliothèque de bandes où chaque emplacement accepte une cartouche unique.

#### **Manuel Technique de Référence (Technical Reference Manual)**

Les Manuels techniques de Référence (TRM) constituent des informations confidentielles d'Oracle. Vous devrez utiliser les TRM exclusivement pour le traitement de Vos données internes et afin de : (a) implémenter des programmes applicatifs, (b) interfacier d'autres matériels ou logiciels aux programmes applicatifs et (c) construire des extensions aux programmes applicatifs. Vous ne devez pas divulguer, utiliser ou permettre la divulgation ou l'usage par d'autres des TRM, quelle qu'en soit la finalité. Vous ne devez pas utiliser les TRM pour créer des logiciels qui réalisent des fonctionnalités identiques ou similaires à celles de l'un quelconque de nos produits. Vous vous engagez à : (a) exercer, pour préserver la confidentialité des TRM, un degré de diligence au moins identique à celui que vous exerceriez pour préserver la confidentialité de Vos informations confidentielles les plus importantes ou un degré de diligence raisonnable, selon le degré de diligence le plus élevé ; (b) maintenir avec Vos employés et agents une relation contractuelle à même de protéger la confidentialité et les droits exclusifs attachés aux informations confidentielles de tiers tels qu'Oracle et d'imposer à Vos employés et agents d'observer ces mêmes exigences relativement aux TRM ; (c) limiter la divulgation des TRM à Vos employés et agents ayant un réel besoin d'en avoir connaissance, cohérent avec les fins auxquelles lesdits TRM ont été divulgués ; (d) conserver en permanence les TRM dans Vos locaux ; et (e) ne pas supprimer ni détruire de légendes ou marques confidentielles ou exclusives apposées sur les TRM. Oracle conservera tous les titres, droits d'auteur et autres droits exclusifs sur les TRM. Les TRM Vous sont fournis « tels quels », sans garantie d'aucune sorte. Dès résiliation du contrat, vous devrez cesser toute utilisation et restituer ou détruire tous les exemplaires de TRM concernés.

**Numéro de Téléphone (Telephone Number)** : désigne chaque numéro de téléphone unique pour lequel les informations de facturation sont gérées ou affichées en utilisant le Logiciel, indépendamment du nombre de titulaires de comptes individuels associés audit numéro de téléphone.

**Téraoctet (Terabyte)** : désigne un téraoctet d'un espace de stockage sur un ordinateur utilisé par un fichier de stockage équivalent à mille milliards d'octets.

**Milliards de \$ de Total d'Actif (\$B in Total Assets)** : désigne un milliard de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) de Votre « Total Asset Value » (Valeur Total d'Actif) le plus récent ou disponible en interne figurant dans Votre dernier rapport annuel et/ou Vos déclarations réglementaires.

Aux fins du Logiciel Oracle Financial Services Trade-Based Anti Money Laundering Enterprise Edition, la « Valeur Totale des Actifs » divulguée dans Vos rapports annuels et/ou Vos documents réglementaires se rapportent à Vos secteurs d'activité ayant trait au financement commercial et inclut, sans toutefois s'y limiter, les services bancaires aux entreprises, aux institutions et à l'international ou d'autres secteurs d'activité que Vous avez spécifiés dans Vos rapports annuels et/ou Vos documents réglementaires.

**M\$ d'Opérations** : désigne un million de Dollars américains ([ou une somme équivalente en devise locale](#)) en opérations gérées dans le Logiciel sous licence pendant une durée de 12 mois. La valeur totale de toutes les opérations gérées dans le Logiciel sous licence pendant une durée de 12 mois doit être comptabilisée afin de déterminer le nombre de licences requises.

**M\$ d'Opérations Gérées** : désigne un million de dollars américains (ou une somme équivalente en devise locale) de la valeur totale des opérations gérées dans le Logiciel à un moment quelconque. Les opérations englobent, sans toutefois s'y limiter, les lettres de crédit, les cautions bancaires, les garanties de livraison, les bons de livraison, les lettres de crédit en suspens, les lettres de crédit standby, les factures intégrant des remises, les factures en cours de recouvrement, l'exposition à des rôles de remboursement, les prêts de financement commercial, les obligations de paiement bancaire et les modèles de financement logistique.

**Stagiaire (Trainee)** : désigne un salarié, un sous-traitant, un étudiant ou tout autre individu qui est enregistré dans le Logiciel.

**25 Transactions Par Seconde** : désigne vingt-cinq transactions entre un client et un serveur avec un support explicite des agents, dans le cadre desquelles chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Le nombre total de nouvelles transactions pour l'ensemble du système sur un intervalle d'une seconde pendant le pic d'utilisation doit être comptabilisé.

**100 Transactions Par Seconde** : désigne cent transactions entre un client et un serveur avec un support explicite des agents, dans le cadre desquelles chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Le nombre total de nouvelles transactions pour l'ensemble du système sur un intervalle de 30 secondes, divisé par 30, doit être comptabilisé.

Aux fins du Logiciel Oracle Control Plane Monitor, le terme « Transaction par Seconde » désigne le nombre total de messages (demandes/réponses) entre la source et la destination, indépendamment du nombre d'appareils et/ou de segments par lesquels les messages transitent.

**250K Transactions Par Seconde** : désigne deux cent cinquante mille transactions entre un client et un serveur avec un support explicite des agents, dans le cadre desquelles chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Le nombre total de nouvelles transactions pour l'ensemble du système sur un intervalle de 5 secondes pendant le pic d'utilisation, divisé par 5, doit être comptabilisé.

**500 Transactions Par Seconde** : désigne cinq cent transactions entre un client et un serveur avec un support explicite des agents, dans le cadre desquelles chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Le nombre total de nouvelles transactions pour l'ensemble du système sur un intervalle de 5 secondes pendant le pic d'utilisation, divisé par 5, doit être comptabilisé.

**1K Transactions** : désigne mille transactions individuelles traitées par l'intermédiaire du Logiciel pendant une durée de 12 mois. Vous ne pouvez excéder le nombre de transactions correspondant à la licence durant une période de 12 mois, à moins que Vous n'achetiez des licences de transactions supplémentaires auprès d'Oracle.

Aux fins du Logiciel Oracle FLEXCUBE Universal Banking Adapter for Blockchain Payments, « 1K Transactions » désigne mille transactions de paiement uniques traitées par le Logiciel.

Aux fins du Logiciel Oracle FLEXCUBE Universal Banking Adapter for Blockchain Trade Finance for Buyer's Credit, « 1K Transactions » désigne mille transactions de financement commercial traitées par l'intermédiaire du Logiciel.

**10K Transactions** : désigne dix mille transactions traitées par l'intermédiaire du Logiciel pendant une durée de 12 mois.



Aux fins du Logiciel Oracle Banking Payments, les transactions incluent notamment les virements, paiements par carte, paiements en ligne, paiements mobiles, paiements émanant de guichets liés à des services de financement, paiements biométriques, paiements P2P, prélèvements automatiques par voie électronique, collectes d'instruments, bons à vue et chèques de banque.

**1M Transactions** : désigne un million de transactions traitées par l'intermédiaire du Logiciel sous licence pendant une durée de 12 mois.

Aux fins du Logiciel de Paiements Bancaires pour Entreprises d'Oracle, les transactions incluent, sans toutefois s'y limiter, les paiements transfrontaliers, les paiements de faible valeur, les paiements de valeur élevée, les débits directs, les paiements accélérés, les compensations et les traites à vue.

**Transaction** : désigne chaque ensemble d'interactions initié par un utilisateur d'Application enregistré dans Oracle Enterprise Manager pour saisir les mesures de disponibilité et de performance utilisées pour le calcul des niveaux de service. Par exemple, l'ensemble suivant d'interactions représenterait une transaction : connexion, recherche de client, déconnexion.

**Transactions Par Seconde (TPS)** : désigne le débit maximal de transactions entre un client et un serveur représenté par un message de requête et un message de réponse, transitant par le logiciel sous licence. Vous devez comptabiliser toutes les transactions reçues ou envoyées, en moyenne sur un intervalle de 30 secondes pendant le pic d'utilisation.

**Transaction par Seconde Par Carte** : désigne une transaction par carte Eagle Application entre un client et un serveur avec un support explicite des agents (intermédiaires), chaque transaction contenant un message de demande et un message de réponse. Le nombre total de nouvelles transactions par carte Eagle Application sur un intervalle de 30 secondes pendant le pic d'utilisation, divisé par 30, doit être comptabilisé.

**Client de Services de Transaction (Transaction Services Client)** : désigne un appareil qui permet de recevoir des données d'une source externe pour enregistrer une transaction commerciale (par exemple, un appareil dans un café qui permet aux clients de commander leurs sandwiches). Si un système matériel ou logiciel de multiplexage (par exemple, un moniteur transactionnel ou un serveur web) est utilisé, le nombre est mesuré à l'entrée dudit système.

Pour le Logiciel Oracle Hospitality Symphony Transaction Services, les appareils qui sont utilisés pour envoyer une configuration de propriété ou de centre de recettes à une source externe doivent être comptés comme des Clients de Services de Transaction. Par exemple, si un fournisseur de signalisation numérique souhaite afficher des informations sur les éléments d'un menu (par exemple prix, nom, etc.) sur un panneau de menu derrière le comptoir et que le système d'affichage de menu demande à ce qu'un appareil fournisse une liste des éléments et des prix de menu disponibles à l'achat, alors cet appareil doit faire l'objet d'une licence en tant que Client de Services de Transaction.

**500 Unités de Transaction Par Seconde** : désigne cinq cents transactions SS7 sur IP par seconde, comprenant les messages codés M3UA ou M2PA

**Session de Transcodage** : désigne une connexion virtuelle établie (avec ancrage média) (a) entre deux points terminaux qui sont représentés par les appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation de réseau transcodé et (b) qui transitent par le logiciel sous licence. Le maximum de sessions de transcodage qui transitent simultanément par le logiciel sous licence à un moment donné doit faire l'objet d'une licence.

**Essai** : désigne un projet de recherche, une étude ou une procédure créée, modifiée, observée et/ou menée par un commanditaire utilisant le ou les Logiciel(s) sous licence ou service(s).

Aux fins du Logiciel Health Sciences Data Management Workbench Enterprise d'Oracle, un Essai désigne un projet, une étude ou une procédure de recherche qui commence à la date d'entrée en vigueur (la « Date d'Entrée en Vigueur ») de la commande Oracle applicable en vertu de laquelle vous avez obtenu la licence du Logiciel Health Sciences Data Management Workbench Enterprise d'Oracle et qui exploite le Logiciel Health Sciences Data Management Workbench Enterprise d'Oracle, ou après ladite date. Vous devez disposer d'un nombre de licences de Logiciel égal au nombre d'Essais débutant au cours de chaque période consécutive de 12 mois suivant la Date d'Entrée en Vigueur. Les Essais effectués par un tiers et chargés dans le Logiciel Health Sciences Data Management Workbench Enterprise d'Oracle

(« Essais Tiers ») ne sont pas pris en compte aux fins d'octroi de licences, à condition que Vous effectuiez et chargiez ces Essais Tiers dans le Logiciel Health Sciences Data Management Workbench Enterprise d'Oracle dans les 90 jours suivant la date de création de l'Essai Tiers applicable dans le Logiciel Health Sciences Data Management Workbench Enterprise d'Oracle. Si Vous chargez toute donnée supplémentaire ou que vous envoyez toute divergence à un tiers pour ces Essais Tiers dans le Logiciel Health Sciences Data Management Workbench Enterprise d'Oracle après la période de 90 jours applicable, Vous devez acheter des licences d'Essai supplémentaires pour ces Essais Tiers.

**Tunnel TSM** : désigne un tunnel connectant un appareil exécutant le kit de développement logiciel TSM avec l'interface Tunneled Services Control Function (TSCF) sur le logiciel sous licence. Le maximum de tunnels TSM qui ont une terminaison simultanée sur le logiciel sous licence à tout moment doivent faire l'objet d'une licence.

**100 Tunnels** : désigne cent connexions dans lesquelles un protocole réseau (le protocole de livraison) intègre un autre protocole réseau (le protocole de données utiles).

Aux fins du Logiciel Oracle Communications Session Border Controller – TSC [Contrôleur de session – TSC d'Oracle Communications], seuls les tunnels Tunneled Services Control Function (TSCF – Fonction de contrôle des services tunnelaires) doivent être comptabilisés.

**1K Tunnels** : désigne mille connexions dans lesquelles un protocole réseau (le protocole de livraison) intègre un autre protocole réseau (le protocole de données utiles).

**Tunnel** : désigne une connexion dans laquelle un protocole réseau (le protocole de livraison) intègre un autre protocole réseau (le protocole de données utiles).

**Tunnel IPsec IMS AKA** : désigne une terminaison du tunnel de Sécurité du Protocole Internet (IPsec) où chaque tunnel obtient une signalisation SIP avec les points terminaux IMS à l'aide du mécanisme d'échange de clés de chiffrement IMS-AKA (IMS Authentication and Key Agreement). Le maximum de tunnels IPsec IMS AKA qui ont une terminaison simultanée sur le logiciel sous licence à tout moment doit faire l'objet d'une licence. Il convient de noter que chaque point terminal IMS utilise deux tunnels IMS-AKA simultanément.

**TUPS Par Domaine** : désigne les unités de transaction par seconde et par domaine.

Une unité de transaction désigne une unité de fonctionnalité exécutée par le Logiciel sous licence. Aux fins du Logiciel Oracle Communications Services Gatekeeper (OCSG), la configuration d'un appel ou l'envoi d'un message sont des exemples d'unités de transaction. Aux fins du Logiciel Oracle Communications Converged Application Server–Service Controller (OCCAS-SC), le va-et-vient d'un appel entre un réseau IN et un réseau IP est un exemple d'unité de transaction. Une unité de transaction consiste, (a) pour le Logiciel OCSG, en une demande et une ou plusieurs réponses correspondantes attestées par les statistiques générées par le Logiciel OCSG sous licence ou (b) pour le Logiciel OCCAS-SC, une demande exécutée dans un module interfonctionnel attestée par le Logiciel OCCAS-SC sous licence. La demande peut provenir du Logiciel sous licence et la réponse correspondante du réseau ou, alternativement, la demande peut provenir du réseau et la réponse correspondante du Logiciel sous licence. Un domaine est défini comme une ou plusieurs instances OCSG ou OCCAS-SC (et les ressources associées) que Vous gérez avec un serveur d'administration unique, et les instances peuvent inclure de multiples instances en grappe ou non. Aux fins de cette définition, une grappe désigne un ou plusieurs serveurs matériels physiques situés sur un seul site géographique. Pour un domaine donné, le Logiciel sous licence surveille le nombre d'unités de transaction par seconde exécutées sur des intervalles de 5 minutes. Aux fins du calcul du nombre total de vos TUPS par Domaine, le nombre total d'unités de transaction par seconde exécutées par le Logiciel sous licence dans un domaine donné pendant la période de 60 minutes consécutives la plus chargée sur une durée de 24 heures sera signalée par le Logiciel et divisée par 3 600.

**Développeur UPK (UPK Developer)** : désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels installés sur un ou plusieurs serveurs, indépendamment du fait que celle-ci utilise activement ou non les Logiciels à un instant donné. Les Développeurs UPK peuvent créer, modifier, visualiser et interagir avec des simulations et la documentation.

**Module UPK (UPK Module)** : désigne le composant logiciel fonctionnel décrit dans la documentation produit.

**Utilisateur** : désigne une personne physique identifiée, autorisée par Vos soins à utiliser les logiciels qui sont installés

sur un ou plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle utilise effectivement les logiciels à un instant donné. Tout système non activé par une personne physique permettant d'accéder aux logiciels sera comptabilisé comme un Utilisateur en plus des personnes physiques autorisées à utiliser les logiciels si un tel système peut accéder au(x) logiciel(s). Si un système matériel ou logiciel de multiplexage ou équivalent (par ex. moniteur transactionnel, serveur Web, serveur intermédiaire...) est utilisé, ce nombre doit être mesuré à l'entrée dudit système. Le traitement par lot automatisé de données d'ordinateur à ordinateur est autorisé.

**100 Biens de Service aux Collectivités** : désigne une centaine d'enregistrements de Biens de Service aux Collectivités stockés dans le logiciel Oracle Utilities Asset Management Base. Les Biens de Service aux Collectivités sont des dispositifs dont le suivi est effectué par le Logiciel, notamment au niveau des compteurs, des dispositifs de communication, des composants, des moteurs, des pompes, des tuyaux et des véhicules.

**100 Dispositifs de Service aux Collectivités** : désigne une centaine d'éléments matériels ou micrologiciels des réseaux des collectivités applicables (par exemple gaz, eau ou électricité). Les dispositifs de service aux collectivités incluent mais ne sont pas limités aux compteurs, dispositifs réseau, appareils réseau et dispositifs de réaction à la demande. Les logiciels Oracle peuvent (a) communiquer avec des Dispositifs de Service aux Collectivités ou permettre les communications avec des Dispositifs de Service aux Collectivités et (b) traiter des événements et des données de consommation des Dispositifs de Service aux Collectivités.

Aux fins du logiciel Oracle Utility Meter Data Management, un Dispositif de Service aux Collectivités est un compteur dans lequel les événements mesurés et les données de consommation sont traités par ce Logiciel Oracle.

**Bande Vidéo (Video Wrapper)** : désigne un conteneur standardisé qui agit comme un système de fichiers pour les ressources vidéo installées sur un site. Exemples de formats de bandes vidéo : GXF, MXF, OP1A, AVI, Quicktime et LXF.

**Compte Virtuel** : désigne un compte client ouvert, maintenu et enregistré dans le Logiciel. Tous les comptes virtuels dormants doivent être considérés comme des comptes virtuels, tant qu'ils figurent dans la base de données de production du logiciel concerné. Les comptes virtuels fermés ne doivent pas être considérés comme des comptes virtuels aux fins des exigences relatives à l'octroi de licences.

**Identifiant Virtuel** : désigne un identifiant attribué à un client par une Institution Financière en vue de son utilisation dans le Logiciel sous licence, que cet identifiant soit ou non activement utilisé par une Institution Financière à un moment quelconque.

**Session de Licence d'API de Services Web** : désigne une session sous le contrôle de l'API de Services Web. Le maximum de sessions de licence d'API de Services Web qui sont simultanément sous le contrôle du produit sous licence à un moment donné doit faire l'objet d'une licence.

**Dispositif Sans Fil (Wireless handset)** : désigne un dispositif de communication mobile, tel que téléphone mobile, PDA, alphanpage, dont les fonctions de base sont la transmission vocale sans fil et des services de données via un fournisseur de services.

**Par \$M dans les Primes Écrites** : désigne (a) pour les compagnies d'assurance vie et santé, un million de Dollars américains ([ou le montant équivalent dans la monnaie locale applicable](#)) de Primes Écrites Nettes et de Considérations de Rentes pour les secteurs d'activité spécifiques pour lesquels le Logiciel concerné est utilisé et (b) pour les compagnies d'assurance multirisques, un million de Dollars américains ([ou le montant équivalent dans la monnaie locale applicable](#)) de Primes Écrites Nettes pour les lignes d'entreprises spécifiques pour lesquelles le Logiciel concerné est utilisé. La prime écrite nette comprend le revenu de primes conservé par vous, directement ou par réassurance après les paiements effectués pour la réassurance, et les considérations relatives à la rente comprennent l'argent déposé dans les contrats de rente. Aux États-Unis, la source définitive pour les données sur les primes nettes écrites et les considérations de rente est la déclaration annuelle que vous produisez auprès de la commission d'assurance de l'État applicable. Dans les autres pays, la source définitive des données sur les primes émises nettes et les ristournes de rente sera l'organisme de réglementation local applicable en matière d'assurance qui publie les ventilations par secteur d'activité.

**Poste de Travail (Workstation)** : désigne l'ordinateur à partir duquel le client accède aux Logiciels indépendamment du lieu d'installation du Logiciel.

## Désignation de la Durée

**Durée de 1, 2, 3, 4, 5 ans** : licence de Logiciel octroyée pour une durée spécifique de 1, 2, 3, 4 ou 5 ans, débutant à la date d'effet de la commande. À la fin de la période spécifiée, la licence de Logiciel est résiliée.

## Matrice des Devises :

Pour les Métriques de Licence référençant un million de Dollars américains, un milliard de Dollars américains et mille Dollars américains, vous trouverez la somme équivalente dans la Devise Applicable ci-dessous. La « Devise Applicable » désigne la devise spécifiée dans la Section Résumé des Redevances de votre commande.

Devise	Montant équivalent à un million de Dollars américains	Montant équivalent à un milliard de Dollars américains	Montant équivalent à mille Dollars américains
Leks albanais	106 602 200 ALL	106 602 200 000 ALL	106 602,20 ALL
Pesos argentins	38 850 000 ARS	38 850 000 ARS	38 850 ARS
Dollars australiens	1 366 200 AUD	1 366 200 000 AUD	1 366,20 AUD
Takas bengladais	79 035 000 BDT	79 035 000 000 BDT	79 035 BDT
Marks bosniaques	1 643 400 BAM	1 643 400 000 BAM	1 643,40 BAM
Réais brésiliens	3 710 500 BRL	3 710 500 000 BRL	3 710,50 BRL
Levs bulgares	1 645 400 BGN	1 645 400 000 BGN	1 645,40 BGN
Dollars canadiens	1 348 400 CAD	1 348 400 000 CAD	1 348,40 CAD
Pesos chiliens	627 315 600 CLP	627 315 600 000 CLP	627 315,60 CLP
Yuans/Renminbis chinois	6 822 000 RMB	6 822 000 000 RMB	6 822 RMB
Pesos colombiens	2 915 400 000 COP	2 915 400 000 000 COP	2 915 400 COP
Colónes costaricains	593 692 000 CRC	593 692 000 000 CRC	593 692 CRC
Couronnes croates	6 103 000 HRK	6 103 000 000 HRK	6 103 HRK
Couronnes tchèques	21 410 600 CZK	21 410 600 000 CZK	21 410,60 CZK
Couronnes danoises	6 616 100 DKK	6 616 100 000 DKK	6 616,10 DKK
Livres égyptiennes	17 376 600 EGP	17 376 600 000 EGP	17 376,60 EGP
Euros	868 200 EUR	868 200 000 EUR	868,20 EUR
Dollars hongkongais	7 749 900 HKD	7 749 900 000 HKD	7 749,90 HKD
Forints hongrois	272 374 000 HUF	272 374 000 000 HUF	272 374 HUF
Couronnes islandaises	117 628 200 ISK	117 628 200 000 ISK	117 628,20 ISK
Roupiés indiennes	70 870 000 INR	70 870 000 000 INR	70 870 INR
Rupiahs indonésiens	13 762 100 000 IDR	13 762 100 000 000 IDR	13 762 100 IDR
Shekels israéliens	3 780 000 ILS	3 780 000 000 ILS	3 780 ILS
Yens japonais	120 000 000 JPY	120 000 000 000 JPY	120 000 JPY
Shillings kenyans	101 027 500 KES	101 027 500 000 KES	101 027,50 KES
Wons coréens	1 121 250 000 KRW	1 121 250 000 000 KRW	1 121 250 KRW
Dinars koweïtiens	290 000 KWD	290 000 000 KWD	290 KWD
Ringgits malaisiens	4 054 300 MYR	4 054 300 000 MYR	4 054,30 MYR
Roupiés maldiviennes	15 380 000 MVR	15 380 000 000 MVR	15 380 MVR
Pesos mexicains	19 505 700 MXN	19 505 700 000 MXN	19 505,70 MXN
Dollars néo-zélandais	1 369 200 NZD	1 369 200 000 NZD	1 369,20 NZD
Couronnes norvégiennes	8 190 900 NOK	8 190 900 000 NOK	8 190,90 NOK
Roupiés pakistanaïses	129 327 000 PKR	129 327 000 000 PKR	129 327 PKR
Soles péruviens	3 369 900 PEN	3 369 900 000 PEN	3 369,90 PEN
Pesos philippins	51 788 000 PHP	51 788 000 000 PHP	51 788 PHP
Zlotys polonais	3 736 500 PLN	3 736 500 000 PLN	3 736,50 PLN
Livres sterling	724 400 GBP	724 400 000 GBP	724,40 GBP
Riyals qataris	3 640 800 QAR	3 640 800 000 QAR	3 640,80 QAR
Nouveaux lei roumains	4 092 200 RON	4 092 200 000 RON	4 092,20 RON
Roubles russes	61 746 300 RUB	61 746 300 000 RUB	61 746,30 RUB

Riyals saoudiens	3 750 400 SAR	3 750 400 000 SAR	3 750,40 SAR
Dinars serbes	95 891 400 RSD	95 891 400 000 RSD	95 891,40 RSD
Dollars singapouriens	1 311 700 SGD	1 311 700 000 SGD	1 311,70 SGD
Rands sud-africains	13 864 700 ZAR	13 864 700 000 ZAR	13 864,70 ZAR
Couronnes suédoises	8 616 200 SEK	8 616 200 000 SEK	8 616,20 SEK
Francs suisses	972 400 CHF	972 400 000 CHF	972,40 CHF
Dollars taiwanais	29 601 000 TWD	29 601 000 000 TWD	29 601 TWD
Bahts thaïlandais	34 530 000 THB	34 530 000 000 THB	34 530 THB
Livres turques	5 210 000 TRL	5 210 000 000 TRL	5 210 TRL
Dirhams émiratis	3 673 000 AED	3 673 000 000 AED	3 673 AED
Dons vietnamiens	23 112 100 000 VND	23 112 100 000 000 VND	23 112 100 VND

## Règles d'Octroi des Licences Oracle

Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Technology et les Applications Oracle Business Intelligence (Licensing Rules for Oracle Technology Programs and Oracle Business Intelligence Application)

**Ordinateur de secours (Failover)** : sous réserve des dispositions ci-dessous, Votre licence pour les Logiciels visés dans la Liste de Prix US Oracle Technology qui est accessible à l'adresse suivante : <http://www.oracle.com/us/corporate/pricing/price-lists/index.html>, comprend le droit d'exécuter le ou les Logiciels concédé(s) sous licence sur un ordinateur de secours non concédé sous licence dans un environnement de secours à concurrence d'un maximum de dix (10) jours par année civile (par exemple, si un nœud de secours est arrêté pendant deux (2) heures le mardi et trois (3) heures le vendredi, cela compte comme deux (2) jours). Le droit ci-dessus s'applique seulement lorsque les machines sont disposées dans un cluster et qu'elles partagent une même baie de stockage. Lorsque le nœud primaire tombe en panne, le nœud de secours devient le nœud primaire. Lorsque le nœud primaire d'origine est réparé, Vous devez revenir au nœud primaire. Lorsque la période de panne excède dix (10) jours, le nœud de secours doit être concédé sous licence. De plus, un seul nœud par environnement de cluster est gratuit jusqu'à dix (10) jours distincts, même si plusieurs nœuds sont configurés comme nœuds de secours. Les arrêts pour support sont pris en compte pour calculer le plafond de dix (10) jours distincts. Lorsque des options sont concédées sous licence pour l'environnement de secours, le nombre des options doit correspondre au nombre des licences de la base de données associée. De plus, en tarification Utilisateur Nommé Plus, il n'est renoncé au minimum d'utilisateurs que pour un seul nœud de secours. Toute utilisation excédant les limites définies dans cette section doit faire l'objet d'une licence particulière. Dans un environnement de secours, les mêmes métriques doivent être utilisées pour les nœuds de production et de secours pour la licence de la configuration en cluster donnée.

**Essai (Testing)** : afin de tester les copies physiques de secours, Votre licence Base de Données Oracle (Enterprise Edition, Standard Edition ou Standard Edition One) comprend le droit d'exécuter la base de données sur un ordinateur non concédé sous licence à concurrence de quatre (4) fois par année calendaire, chacun des tests ne devant pas excéder deux (2) jours. Le droit mentionné ci-devant ne couvre aucune autre méthode de récupération de données – tel que la duplication distante – ou les fichiers binaires des Logiciels Oracle sont copiés ou synchronisés.

**Vous devez faire en sorte que les conditions suivantes soient respectées :**

- La Base de Données Oracle Standard Edition 2 ne peut faire l'objet d'une licence que sur les serveurs ayant une capacité maximale de deux (2) prises. La Base de Données Oracle Standard Edition 2, lorsqu'elle est utilisée avec Oracle Real Application Clusters, ne peut faire l'objet d'une licence que sur un cluster de deux (2) serveurs ayant chacun une capacité maximale d'une (1) prise unique. De plus, nonobstant toute disposition contraire dans Votre contrat de licence Oracle, chaque Base de Données Oracle Standard Edition 2 peut utiliser un maximum de 16 processus (threads) à tout moment. Lorsqu'elle est utilisée avec Oracle Real Application Clusters, chaque Base de Données Oracle Standard Edition 2 peut utiliser un maximum de 8 processus (threads) par instance à tout moment. Si Vous achetez des licences Utilisateur Nommés Plus, Vous devez maintenir un minimum de 10 Utilisateurs Nommés Plus par serveur.
- Si vous octroyez sous licence le Logiciel de base de données Oracle, vous ne pouvez causer ou autoriser l'ingénierie à rebours (sauf si requis par la loi pour interopérabilité), le démontage ou la décomposition des formats de données comprises ou produites par le Logiciel. Cela comprend l'interdiction d'effectuer l'ingénierie à rebours des codes, des structures de données, des formats des fichiers ou des formats de la mémoire comprise ou produite par le Logiciel ou l'utilisation de tout outil ou produit dérivé de l'ingénierie à rebours de ce Logiciel ou de ces formats de données.
- La Base de Données Exadata In-Memory peut être utilisée uniquement sur les Machines de Base de Données Exadata et les Superclusters Oracle.
- Exadata Multitenant peut être utilisé uniquement sur les Machines de Base de Données Exadata et les Superclusters Oracle.
- WebLogic Server Standard Edition n'inclut pas WebLogic Server Clustering.
- Business Intelligence Standard Edition One ne peut être concédé sous licence que sur des serveurs capables de supporter un maximum de 2 prises. Les sources de données pour BI Serveur et BI Publisher sont limitées à Oracle Standard Edition One inclus, une autre base de données et n'importe quel nombre de sources de fichiers plats tels que CSV et XLS. Vous pouvez utiliser Oracle Warehouse Builder Core ETL pour extraire des données d'un nombre

illimité de sources de données, mais Vous devez utiliser exclusivement Oracle Standard Edition One comme base de données cible.

- Informatica Power Center et Power Connect Adapters ne peuvent pas être utilisés en mode isolé ou comme un outil isolé ETL. Informatica Power Center et Power Connect Adapters peuvent être utilisés avec toute source de données, à condition que la (les) cible(s) soi(en)t : (i) les Logiciels d'Applications Oracle Business Intelligence (à l'exception des Applications Hyperion Enterprise Performance Management), (ii) les plates-formes sous-jacentes sur laquelle le Logiciel Oracle Business Intelligence Extended Edition, Oracle Business Intelligence Standard Edition One ou les composants associés desdits Logiciels Applications Oracle Business Intelligence s'exécutent, ou (iii) une base de données d'approvisionnement pour tout ce qui précède. Informatica Power Center et Power Connect Adapters peuvent aussi être utilisés lorsque les Logiciels Applications Oracle Business Intelligence (à l'exception des Applications Hyperion Enterprise Performance Management) constituent la source et les Logiciels Applications autres que Oracle Business Intelligence constituent la cible à condition que les utilisateurs n'utilisent pas Informatica PowerCenter ni PowerConnect Adapters pour transformer les données.
- En ce qui concerne les Logiciels Java SE Advanced et Java SE Suite, Vous n'êtes autorisé ni à créer, modifier, ou changer le comportement des catégories, interfaces, ou sous-groupes qui sont identifiées par « java », « javax », « sun » ou « oracle » ou toutes variations des conventions de noms précitées ni à autoriser Vos utilisateurs à les créer, les modifier, ou en changer le comportement. L'installation et les procédures d'auto mise à jour pour lesdits Logiciels transmettent une quantité limitée de données à Oracle (ou à ses fournisseurs de services) concernant ces processus spécifiques afin d'aider Oracle à les comprendre et à les optimiser. Oracle n'associe pas les données avec des informations personnelles identifiables. Vous trouverez de plus amples informations concernant les données collectées par Oracle à l'adresse suivante <http://oracle.com/contracts>. Des mentions de droit d'auteur et des conditions de licence supplémentaires applicables aux portions des Logiciels sont indiquées à l'adresse suivante : <http://oracle.com/contracts>.
- Les Logiciels dont le nom contient « pour (les) Applications Oracle » (« for Oracle Applications ») sont des Logiciels à usage restreint. Ces Logiciels à usage restreint ne peuvent être utilisés qu'avec les Logiciels d'Application Oracle « éligibles » dont le nom contient les préfixes suivants : Oracle Fusion, Oracle Communications\*, Oracle Documaker, Oracle Endeca\*, Oracle Knowledge, Oracle Media, Oracle Retail\*, Oracle Enterprise Taxation\*, Oracle Tax, Oracle Utilities\*, Oracle Financial Services\*, Oracle FLEXCUBE, Oracle Reveleus, Oracle Mantas, Oracle Healthcare\*, Oracle Health Sciences, Oracle Argus, Oracle Legal, Oracle Insurance, Oracle Primavera, Oracle Hospitality, Oracle XBRI et Oracle Relate. Dans les Logiciels ci-dessus dont le préfixe comporte un \*, tous ne sont pas éligibles à l'usage avec les Logiciels à usage restreint « pour les Applications Oracle ». Pour connaître la liste des Logiciels exclus, veuillez consulter le Tableau Licences Applications (Applications Licensing Table) disponible à l'adresse : <http://oracle.com/contracts>. Nonobstant ce qui précède, Oracle Business Intelligence Suite Extended Edition pour les Applications Oracle ne peut être utilisé qu'avec les Logiciels Application Oracle « éligibles » qui ont pour préfixe « Oracle Fusion Human Capital Management » dans la dénomination du Logiciel à la condition que les Logiciels Oracle Fusion Human Capital Management soient les seuls Logiciels configurés pour fonctionner sur la base de données concernée. Oracle Business Intelligence Suite Foundation Edition pour Oracle Applications peut aussi être utilisé avec les Logiciels Oracle Product Information Management Analytics, Fusion Edition, Oracle Customer Data Management Analytics, Fusion Edition et Oracle Product Lifecycle Analytics. Oracle Business Intelligence Suite Foundation Edition pour Oracle Applications peut aussi être utilisé avec les Logiciels suivants, à condition qu'Oracle Fusion Applications soit la seule source de données : Oracle Sales Analytics, Fusion Edition, Oracle Partner Analytics, Fusion Edition, Oracle Supply Chain et Order Management Analytics, Oracle Financial Analytics, Fusion Edition, Oracle Procurement et Spend Analytics, Fusion Edition, Oracle Human Resources Analytics, Fusion Edition et Oracle Project Analytics. Toute utilisation des Logiciels à usage restreint contenant « pour les Applications Oracle » (« for Oracle Applications ») par d'autres Applications Oracle ou par des Applications de tiers est interdite.
- L'Option Oracle BPEL Process Manager pour les Applications Oracle (Oracle BPEL Process Manager Option for Oracle Applications) ne peut être utilisée que pour activer les processus liés à l'activité, les interactions workflow et les approbations dans les Applications Oracle éligibles. Les interactions workflow entre Applications Oracle éligibles et les autres Applications Oracle ou les Applications de tiers ne sont autorisées que si elles sont activées/lancées dans les Applications Oracle éligibles. Les Processus d'Activité (Business Processes) définis dans BPEL ne sont autorisés que si au moins l'un des services auquel le Processus d'Activité fait appel accède à une Application Oracle éligible soit nativement (via des services Web) soit via un adaptateur.
- Oracle Business Intelligence Suite Foundation Edition pour les Applications Oracle (Oracle Business Intelligence Suite Foundation Edition for Oracle Applications) ne peut être utilisé que pour faire des requêtes, des rapports et des analyses à partir d'une base de données de transactions, un entrepôt de données ou un Essbase OLAP cube si : (i) la base de données de transactions est elle-même une base de données de transactions éligible Oracle Applications ou une extraction totale ou partielle d'une base de données de transactions éligible Oracle Applications,



sans transformation (les requêtes, rapports et analyses par rapport à une base de données de transactions qui n'est pas éligible Oracle Applications exige une licence d'utilisation complète d'Oracle Business Intelligence Suite Foundation Edition) ; ou (ii) l'entrepôt de données est un entrepôt de données fourni en standard éligible Oracle Applications, comprenant toutes les personnalisations nécessaires pour refléter les personnalisations effectuées dans les Applications Oracle éligibles et uniquement restreint aux sources Oracle Applications (les requêtes, rapports et analyses à partir des extensions de l'entrepôt de données extraites des systèmes source non supportés par les entrepôts de données fournis en standard exigent une licence d'utilisation complète d'Oracle Business Intelligence Suite Foundation Edition) ; ou (iii) les dimensions de chacun des Essbase OLAP Cube proviennent d'Applications Oracle éligibles.

- Oracle WebLogic Suite pour les Applications Oracle ne peut être utilisé que comme runtime embarqué pour les Applications Oracle éligibles ou pour déployer des personnalisations d'une Application Oracle éligible. La source de données mondiale WebLogic ou l'une des sources de données application WebLogic doit être configurée pour accéder au schéma d'une Application Oracle éligible.
- Data Integrator Enterprise Edition pour Oracle Applications ne peut être utilisé qu'avec les tâches d'intégration de données fournies par Oracle et la personnalisation des tâches fournies est autorisée. Afin d'éviter tout doute, les exemples d'utilisations qui ne sont pas autorisées comprennent, sans notion d'exhaustivité, ce qui suit : ajout de nouvelles tâches qui supportent différentes Applications, de nouveaux schémas, ou des modules Application jusqu'alors non supportés.
- Oracle SOA Suite pour Oracle Applications ne peut être utilisé qu'afin de permettre l'intégration, les procédures d'entreprises, les interactions et approbations de flux au sein de l'Application Oracle éligible. Les interactions de flux entre les Applications Oracle éligibles et d'autres Applications Oracle non éligibles ou applications d'éditeurs tiers sont autorisées tant qu'elles sont initiées ou finalisées dans l'Application Oracle éligible. L'usage des composés SOA (incluant sans notion d'exhaustivité les Règles, Intermédiaires, modifications XSLT, procédures BPEL, composants Spring, services de flux et politiques de sécurité OWSM) est autorisé tant qu'au moins un service invoqué par chaque composé accède à une Application Oracle éligible soit nativement (via des services Web) soit via un adaptateur et que l'invocation fait partie d'un flux initialisé ou finalisé dans les Applications Oracle éligibles. L'usage Oracle Service Bus (OSB) est autorisé tant que chaque service déployé accède à une Application Oracle éligible soit nativement (via des services Web) soit via un adaptateur.
- Oracle WebCenter Portal for Oracle Applications ne peut être utilisé que pour modifier l'interface graphique d'accès à ou aux Applications Oracle et aux Applications personnalisées qui sont éligibles (ci-après dénommées collectivement « Applications éligibles »). Modifier l'interface graphique d'accès à toute Application d'une tierce partie, y compris celle d'une autre Application d'Oracle, nécessite une licence Oracle WebCenter Portal. Les interfaces graphiques d'accès de plusieurs Applications éligibles peuvent être modifiées au sein d'une instance de portail unique à condition que Vous déteniez une licence WebCenter Portal for Oracle Applications pour chacune de ces Applications éligibles dont l'interface graphique est modifiée au sein du portail. WebCenter Portal for Oracle Applications peut être utilisé pour intégrer les différents services WebCenter (p. ex., wikis, blogs, et discussions) en un ensemble applicatif, ainsi que pour construire des workflows et notifications personnalisés entre les Applications éligibles et les composants de WebCenter Portal. Les fonctionnalités de gestion du contenu d'Oracle WebCenter Portal for Oracle Applications peuvent être utilisées pour conserver et gérer des documents créés hors de l'Application éligible à condition que ces documents soient liés à l'Application éligible ou à l'ensemble applicatif.
- Oracle WebCenter Imaging for Oracle Applications peut être utilisé pour créer et modifier des documents numérisés, pour modifier des types de documents d'Applications de numérisation fournis en standard, et pour créer et modifier l'association de métadonnées à des Applications de numérisation. Oracle WebCenter Imaging for Oracle Applications peut aussi être utilisé pour faire appel à des interfaces de programmation d'Application en services Web (API) à partir des workflows d'Oracle Applications. Une licence pour WebCenter Imaging for Oracle Applications est nécessaire pour définir de nouveaux types de documents pour le traitement d'images non liées à une intégration d'Applications Oracle fournies en standard pour développer des workflows personnalisés et pour faire appel à des API depuis des workflows personnalisés ou des intégrations d'Applications personnalisées.
- Oracle Identity and Access Management Suite Plus pour Oracle Applications peut être utilisé pour effectuer les actions associées aux utilisateurs de et au travers des Applications Oracle éligibles. Les Logiciels peuvent être utilisés pour faire ce qui suit : (1) ajouter, supprimer, modifier et gérer les identités et rôles des utilisateurs dans les Applications Oracle éligibles ; (2) fournir la gestion d'accès Web et la signature unique de connexion aux Applications Oracle éligibles ; (3) fournir le stockage de données ou la virtualisation du stockage de données pour les identités des utilisateurs et les informations ou politiques d'authentification et d'autorisation relatives aux identités des utilisateurs des Applications Oracle éligibles ; (4) fournir une signature unique fédérée aux Applications Oracle éligibles.

- Oracle Coherence Enterprise Edition pour Oracle Applications ne peut être utilisé qu'au sein de la même Machine Virtuelle Java que les composants Logiciels Oracle Applications éligibles.
- Oracle GoldenGate pour les Applications Oracle ne peut être utilisé qu'avec les tâches d'intégration fournies par Oracle. La personnalisation des tâches d'intégration fournies par Oracle est autorisée si elle est requise par (i) des personnalisations de l'Application source ou cible ou (ii) pour le réglage de la performance de la configuration de GoldenGate. Oracle GoldenGate pour les Applications Oracle ne doit pas être utilisé (i) pour la reproduction de données dans des bases de données non-Oracle ni (ii) par d'autres Applications Oracle ni (iii) par des Applications tierces à quelque fin d'intégration ou de reproduction de données que ce soit. Afin d'éviter tout doute, les exemples d'utilisations qui ne sont pas autorisées comprennent notamment ce qui suit : la reproduction de données dans des bases de données non-Oracle (y compris MySQL), l'ajout de nouveaux schémas source ou cible, l'ajout de nouveaux modules d'Application non pris en charge dans les schémas source ou cible, la prise en charge d'autres topologies (à savoir, active-active ou multi-master) ou l'ajout de tout élément non fourni par Oracle.
- La licence pour le Logiciel Hyperion Planning Plus inclut une licence d'utilisation restreinte des Logiciels Oracle Essbase-Plus, Hyperion Financial Reporting et Hyperion Web Analysis. Ladite licence d'utilisation restreinte désigne qu'Oracle Essbase Plus, Hyperion Financial Reporting et Hyperion Web Analysis ne peuvent être utilisés que pour accéder aux données à partir du Logiciel Hyperion Planning Plus. Le Logiciel Oracle Data Integrator for Oracle Business Intelligence peut être utilisé pour charger des données à partir de n'importe quelle source de données fournie sous réserve que la base de données cible soit le Logiciel Hyperion Planning Plus. En particulier, le Logiciel Oracle Essbase Plus ne peut pas être utilisé pour créer des cubes Essbase qui ne contiendraient pas les données utilisées par le Logiciel Hyperion Planning Plus et l'option Aggregate Storage composant d'Oracle Essbase Plus ne peut pas être utilisée.
- La licence pour le Logiciel Hyperion Profitability et Cost Management inclut une licence d'utilisation restreinte d'Oracle Essbase Plus, Hyperion Financial Reporting, Hyperion Web Analysis et Oracle Data Integrator for Business Intelligence. Ladite licence d'utilisation restreinte désigne qu'Oracle Essbase Plus, Hyperion Financial Reporting, Hyperion Web Analysis et Oracle Data Integrator for Business Intelligence ne peuvent être utilisés que pour accéder aux données à partir d'Hyperion Profitability et Cost Management. En particulier, le Logiciel Oracle Essbase Plus ne peut pas être utilisé pour créer des cubes Essbase qui ne contiendraient pas les données utilisées par le Logiciel Hyperion Profitability et Cost Management et l'option Aggregate Storage composant du Logiciel Oracle Essbase Plus ne peut pas être utilisée.

**Si Vous achetez des licences Utilisateurs Nommés Plus pour les Logiciels ci-dessous, Vous devez respecter le nombre de 25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur :**

<b>Logiciel</b>	<b>Minimum d'Utilisateurs Nommés Plus</b>
Oracle Database Enterprise Edition	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
NoSQL Database Enterprise Edition	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Times Ten In-Memory Database	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Rdb Enterprise Edition	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
CODASYL DBMS	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Data Integrator Enterprise Edition	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate for Non Oracle Database	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate for Mainframe	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate Veridata	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate for Teradata Replication Services	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Data Integrator Enterprise Edition for Oracle Applications	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate for Big Data	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate Foundation Suite	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GoldenGate for Oracle Applications	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Endeca Discovery Foundation for Oracle Applications	25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Java SE Advanced	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Java SE Suite	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebLogic Server Standard Edition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebLogic Server Enterprise Edition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebLogic Suite	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur

Web Tier	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Coherence Standard Edition One	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Coherence Enterprise Edition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Coherence Grid Edition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
TopLink and Application Development Framework	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
GlassFish Server	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Internet Application Server Standard Edition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur*
Internet Application Server Enterprise Edition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur*
API Gateway	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
BPEL Process Manager	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebLogic Integration	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Service Registry	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Enterprise Repository	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Forms and Reports	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Managed File Transfer	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Tuxedo	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Event Processing	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
SOA Suite for Non Oracle Middleware	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Unified Business Process Management Suite for Non Oracle Middleware	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Business Process Management Standard Edition	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Application Adapters	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Oracle E-Business Suite Adapter	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Integration Adapter for SAP R/3	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Integration Adapter for JD Edwards World	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Integration Adapter for Siebel	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Cloud Adapters	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
B2B for RosettaNet	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
B2B for EDI	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Healthcare Adapter	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
B2B for ebXML	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Suite Plus	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Portail WebCenter	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Contenu WebCenter	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Sites WebCenter	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Serveur satellite des sites WebCenter	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Gestion de contenu universel WebCenter	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Création d'images WebCenter	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Reconnaissance de formulaires WebCenter	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Saisie d'entreprise WebCenter	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Saisie de distribution WebCenter	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Real-Time Collaboration	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
WebCenter Sites Mobile Option	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Enterprise Identity Services Suite	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Identity Governance Suite	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Access Management Suite Plus	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Entitlements Server	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Entitlements Server Security Module	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur
Beehive Enterprise Collaboration Server	10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur

\* Le Minimum d'Utilisateurs Nommés Plus ne s'applique pas si le Logiciel est installé sur une machine à un seul processeur qui permet une utilisation d'un utilisateur maximum par Logiciel.

Logiciel	Maximum d'Utilisateurs Nommés Plus
Personal Edition	1 Utilisateur Nommé Plus par base de données
Business Intelligence Standard Edition One	50 Utilisateurs Nommés Plus

En cas d'octroi de licences par Utilisateur Nommé Plus, le nombre de licences pour les Logiciels listés ci-dessous dans la colonne A doit correspondre au nombre de licences du Logiciel associé indiqué dans la colonne B. Si le nombre de licences d'Utilisateur Nommé Plus achetées était le nombre minimum, il se peut que le nombre de licences ne corresponde pas en raison de certaines différences affectant les facteurs clés entre les dates d'octroi des licences des Logiciels respectifs. En cas d'octroi de licences par Processeur, le nombre de licences pour les Logiciels listés ci-dessous dans la colonne A doit correspondre au nombre de licences du Logiciel associé indiqué dans la colonne B. Si l'octroi des licences des Logiciels a eu lieu à des dates différentes, il se peut que le nombre de licences ne corresponde pas en raison de certaines différences affectant les facteurs clés entre les dates d'octroi des licences des Logiciels respectifs. Dans ce cas, le nombre de cœurs utilisé pour déterminer le nombre de processeurs sous licence pour les Logiciels listés ci-dessous dans la colonne A doit correspondre au nombre de cœurs utilisé pour déterminer le nombre de processeurs sous licence pour le Logiciel associé indiqué dans la colonne B. Les Logiciels Associés sont les Logiciels utilisés en conjonction avec le Logiciel indiqué dans la colonne A.

Colonne A	Colonne B
<b>Options Database Enterprise Edition*</b> - Multitenant, Real Application Clusters, Real Application Clusters One Node, Partitioning, OLAP, Spatial and Graph, Advanced Security, Label Security, Database Vault, Active Data Guard, Real Application Testing, Advanced Compression, Advanced Analytics, Database In-Memory, Retail Data Model, Communications Data Model, Airlines Data Model, Utilities Data Model <b>Database Enterprise Management*</b> - Diagnostics Pack, Tuning Pack, Database Lifecycle Management Pack, Cloud Management Pack for Oracle Database	Oracle Database Enterprise Edition
<b>Options RDB Server*</b> - TRACE	Rdb Enterprise Edition, CODASYL DBMS
<b>Options WebLogic Suite**</b> - BPEL Process Manager Option, Service Bus, SOA Suite for Oracle Middleware, Unified Business Process Management Suite, WebLogic Coherence Grid Edition Option	WebLogic Suite
<b>Options WebLogic Server Enterprise Edition and WebLogic Suite**</b> - WebLogic Server Multitenant, WebLogic Server Continuous Availability	Le Logiciel de serveur d'application associé géré par le logiciel de la colonne A.
<b>Options SOA Suite for Oracle Middleware** - Integration Continuous Availability</b>	SOA Suite for Oracle Middleware
<b>Application Server Enterprise Management**</b> - WebLogic Server Management Pack Enterprise Edition, SOA Management Pack Enterprise Edition, Cloud Management Pack for Oracle Fusion Middleware, Management Pack for Oracle Data Integrator	Le Logiciel de serveur d'application associé géré par le logiciel de la colonne A.
Management Pack for Oracle Coherence**	Coherence Enterprise Edition, Coherence Grid Edition
Management Pack for Oracle GoldenGate*	GoldenGate, GoldenGate for Non Oracle Database, GoldenGate for Mainframe
GoldenGate Foundation Suite	Licences Oracle GoldenGate, Oracle GoldenGate for Non Oracle Database, GoldenGate for Mainframe
Tuxedo Advanced Performance Pack**	Tuxedo
<b>Options Business Intelligence Server Enterprise Edition</b> - Interactive Dashboard, Delivers, Answers	Business Intelligence Server Enterprise Edition
<b>Option Business Intelligence Suite Extended Edition</b> - Business Intelligence Management Pack	Business Intelligence Suite Extended Edition
<b>Options Beehive Platform</b> - Beehive Messaging, Beehive	Beehive Platform

Team Collaboration, Beehive Synchronous Collaboration, Beehive Voicemail	
Management Pack for Oracle Data Integrator	Data Integrator Enterprise Edition, Data Integrator et Application Adapter for Data Integration ou Oracle Data Integrator Enterprise Edition pour les applications Oracle.
<b>Hyperion Financial Data Quality Management Options-</b> Hyperion Financial Data Quality Management Adapter for Financial Management, Hyperion Financial Data Quality Management Adapter Suite, Hyperion Financial Data Quality Management Adapter for SAP	Hyperion Financial Data Quality Management
<b>Option Hyperion Financial Data Quality Management for Hyperion Enterprise-</b> Hyperion Financial Data Quality Management - Enterprise Edition Adapter for Financial Management, Hyperion Financial Data Quality Management – Enterprise Edition Adapter Suite, Hyperion Financial Data Quality Management – Enterprise Edition ERP Source Adapter for SAP	Hyperion Financial Data Quality Management for Hyperion Enterprise

\*En cas d'octroi de licences par Utilisateur Nommé Plus, Vous devez conserver au moins 25 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur par Logiciel associé.

\*\*En cas d'octroi de licences par Utilisateur Nommé Plus, Vous devez conserver au moins 10 Utilisateurs Nommés Plus par Processeur par Logiciel associé.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Applications

- Vous êtes responsable du respect des prérequis de licence d'Application tels qu'indiqués dans le Tableau de Licence d'Applications qui peut être consulté à l'adresse <http://oracle.com/contracts>.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Applications ATG

- Le Logiciel Oracle ATG Web Commerce Business Intelligence et le Logiciel Oracle ATG Web Commerce Business Intelligence Administrator ne peuvent être utilisés qu'avec le Logiciel Oracle ATG Web Commerce et/ou le Logiciel Oracle ATG Web Knowledge Manager. Vous pouvez cependant étendre Votre modèle de données afin d'inclure d'autres informations sous réserve que ces informations supplémentaires soient déjà comprises dans le Logiciel Oracle ATG Web Commerce ou dans le Logiciel Oracle ATG Knowledge Manager.
- La suite Logicielle Cognos BI Consumer est incluse dans le Logiciel Oracle ATG Web Commerce Business Intelligence et est constituée (a) d'un (1) moteur de rapport pour les visionneurs anonymes comprenant au plus deux (2) processeurs et quatre (4) cœurs au total, (b) d'une licence pour un nombre illimité de visionneurs anonymes de rapport, (c) d'une (1) licence pour un utilisateur Nommé de BI Web Administrator et d'une (1) licence pour un utilisateur Nommé de BI Professional Report Author. Toutes les licences supplémentaires doivent être concédées sous licence séparément via l'achat de licences Oracle ATG Web Commerce BI Administrator moyennant une redevance supplémentaire et ne sont pas comprises dans les licences d'entreprise ou dans toute autre licence similaire.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Communications

- Vous êtes habilité à utiliser le Logiciel Oracle Communications Advanced Billing and Revenue Management Server, les Extensions d'Oracle Communications Advanced Billing and Revenue Management Server et les Extensions d'Oracle Communications Advanced Billing and Revenue Management Market à hauteur du montant des recettes annuelles d'utilisation spécifiées sur la présente commande pour l'Application/le Champ d'application indiqué.
- Votre licence d'utilisation du Logiciel Oracle Communications Billing and Revenue Management for Convergent Rating comprend un droit d'utilisation du Module Batch Rating [Classification groupée] sans frais supplémentaires et

dans le respect des droits concédés pour le Logiciel Oracle Communications Billing and Revenue Management for Convergent Rating.

- Votre licence d'utilisation du Logiciel Oracle Communications Billing and Revenue Management Server for Roaming comprend un droit d'utilisation du Module Batch Rating [Classification groupée] sans frais supplémentaires et dans le respect des droits concédés pour le Logiciel Oracle Communications Billing and Revenue Management Server for Roaming.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Construction and Engineering

- Pour les Logiciels Primavera suivants : Earned Value Management, Evolve, SureTrak, Contractor and P3 Project Planner, Vous reconnaissez que Vous avez lu et approuvé les services restreints de Mise à Jour Logiciel & Support disponibles pour ces Logiciels et décrits dans les Conditions Générales de Support Technique Oracle (Oracle's Technical Support Policies).
- Pour les Logiciels Primavera Suretrack et Primavera P3 Project Planner, Vous reconnaissez que le contrat qui Vous a été livré avec ces Logiciels et non le contrat de licence utilisateur final inclus avec l'installation du produit régit l'utilisation de ces Logiciels par l'utilisateur final.
- Pour les Logiciels suivants : Primavera P6 Enterprise Project Portfolio Management et Primavera P6 Enterprise Project Portfolio Management Web Services, les développeurs et/ou les utilisateurs (i) qui ne possèdent pas encore de licence pour le Logiciel Primavera P6 Enterprise Project Portfolio Management et (ii) qui accèdent aux Applications (notamment via les Points d'Accès) doivent avoir une licence pour le Logiciel Primavera P6 Enterprise Project Portfolio Management Web Services. Les « Points d'Accès » comprennent, notamment, les versions de tiers, d'Oracle ou les versions personnalisées des éléments suivants : interfaces, API, services web et liens des bases de données.
- Pour les Logiciels suivants : Primavera Contract Management Web Services et Primavera Contract Management, les développeurs et/ou les utilisateurs (i) qui ne possèdent pas encore de licence pour le Logiciel Primavera Contract Management et (ii) qui accèdent aux Applications (notamment via les Points d'Accès) doivent avoir une licence pour le Logiciel Primavera Contract Management Web Services. Les « Points d'Accès » comprennent, notamment, les versions de tiers, d'Oracle ou les versions personnalisées des éléments suivants : interfaces, API, services Web et liens des bases de données.
- Pour les logiciels Primavera suivants : Earned Value Management, Evolve, SureTrak, Contractor et P3 Project Planner, Vous reconnaissez avoir lu et compris les conditions relatives aux services restreints de Licence et Support de Mise à Jour Logicielle disponibles pour ces logiciels et décrits dans les Conditions Générales de Support Technique Oracle.
- Pour les logiciels Primavera Suretrack et Primavera P3 Project Planner, Vous reconnaissez que le contrat référencé dans le présent bon de commandes (c'est-à-dire le Contrat de Licence et Services Oracle), et non le contrat de licence utilisateur final inclus avec l'installation du produit, régit l'utilisation de ces logiciels par l'utilisateur final.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels DIVA

**Ordinateur de secours (Failover) :** sous réserve des dispositions ci-dessous, Votre licence pour les Logiciels suivants : Logiciel DIVA Oracle (Oracle DIVArchive Manager, Oracle DIVArchive Avid Connectivity, Oracle DIVArchive Application Filtering, Oracle DIVArchive Storage Plan Manager, Oracle DIVArchive Export/Import et Oracle DIVArchive Automatic Data Migration), comprend le droit d'exécuter le ou les Logiciels concédé(s) sous licence sur un ordinateur de secours non concédé sous licence dans un environnement de secours à concurrence d'un maximum de dix (10) jours par année civile (par exemple, si un nœud de secours est arrêté pendant deux (2) heures le mardi et trois (3) heures le vendredi, cela compte comme deux (2) jours). Le droit ci-dessus s'applique seulement lorsqu'un certain nombre de machines sont connectées au cache de disque ou à la bibliothèque de bandes, c.-à-d., les machines ne sont pas dans un environnement en grappe et partagent une grappe de disques ou une bibliothèque de bandes. Lorsque le nœud primaire tombe en panne, le nœud de secours devient le nœud primaire. Lorsque le nœud primaire d'origine est réparé, Vous devez revenir au nœud primaire. Lorsque la période de panne excède dix (10) jours, le nœud de secours doit être concédé sous licence. Les temps alloués au support comptent dans la limite des dix (10) jours séparés. Toute utilisation dépassant les droits concédés dans le présent article doit être fournie séparément sous licence.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Oracle E-Business Suite

- Merci de noter que seulement un sous-ensemble des produits compris dans un Supplément Média Physique Applications NLS a été traduit. Pour les clients existants sous contrat de support, l'information sur les produits traduits pour les langues supportées est disponible sur My Oracle Support (<https://support.oracle.com>). Pour les clients nouveaux ou sans contrat de support, merci de contacter Votre Gestionnaire de Compte Oracle.
- L'option Activity Hub B2B n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2B.
- L'option Field Service B2B n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2B.
- L'option Marketing Hub B2B n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2B.
- L'option Sales Hub B2B n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2B.
- L'option Service Hub B2B n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2B.
- L'option Activity Hub B2C n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2C.
- L'option Field Service Hub B2C n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2C.
- L'option Marketing Hub B2C n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2C.
- L'option Privacy Management Policy Hub B2C n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2C.
- L'option Sales Hub B2C n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2C.
- L'option Service Hub B2C n'est disponible qu'avec le composant Siebel Customer Universal Master du Logiciel Customer Hub B2C.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Oracle Hospitality Cruise

- Le Logiciel Oracle Hospitality Data Foundation for Cruise ne peut être utilisé qu'avec les Logiciels Oracle Hospitality Cruise. De nouveaux rapports ou des personnalisations des rapports inclus sont autorisés. L'intégration à des systèmes tiers est autorisée exclusivement via les Logiciels, extraits d'intégration de données et/ou API Oracle Hospitality Interface. Vous ne pouvez pas ajouter des applications non prises en charge aux environnements créés avec ce Logiciel. Vous êtes autorisé(e) à héberger exclusivement des éléments de données provenant des Logiciels Oracle Hospitality dans les schémas créés en utilisant ce Logiciel. Vous ne pouvez pas héberger d'éléments de données tiers.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Oracle Hospitality Food and Beverage

- Le Logiciel Oracle Hospitality Technology Foundation for Food and Beverage ne peut être utilisé qu'avec les Logiciels Oracle Hospitality Food and Beverage. De nouveaux rapports ou des personnalisations des rapports inclus sont autorisés. L'intégration à des systèmes tiers est autorisée exclusivement via les Logiciels, extraits d'intégration de données et/ou API Oracle Hospitality Interface. Vous ne pouvez pas ajouter des applications non prises en charge aux environnements créés avec ce Logiciel. Vous êtes autorisé(e) à héberger exclusivement des éléments de données provenant des Logiciels Oracle Hospitality dans les schémas créés en utilisant ce Logiciel. Vous ne pouvez pas héberger d'éléments de données tiers.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Oracle Hospitality Hotels

- Le Logiciel Oracle Hospitality Technology Foundation ne peut être utilisé qu'avec les Logiciels Oracle Hospitality Hotel. De nouveaux rapports ou des personnalisations des rapports inclus sont autorisés. L'intégration à des systèmes tiers est autorisée exclusivement via les Logiciels, extraits d'intégration de données et/ou API Oracle Hospitality Interface. Vous ne pouvez pas ajouter des applications non prises en charge aux environnements créés avec ce Logiciel. Vous êtes autorisé(e) à héberger exclusivement des éléments de données provenant des Logiciels

Oracle Hospitality dans les schémas créés en utilisant ce Logiciel. Vous ne pouvez pas héberger d'éléments de données tiers.

- Le Logiciel Oracle Hospitality OPERA 5 Property Standard est limité à 55 fonctions, comme indiqué dans la Documentation du Logiciel.
- Le Logiciel Oracle Hospitality OPERA 5 Property Lite Program est limité à 30 fonctions, comme indiqué dans la Documentation du Logiciel.
- Le Logiciel Oracle Hospitality Suite8 Property Resort Edition est limité à 30 fonctions, comme indiqué dans la Documentation du Logiciel.
- Le Logiciel Oracle Hospitality Suite8 Property Small Business Edition est limité à 18 fonctions, comme indiqué dans la Documentation du Logiciel.

Le nombre de licences pour les Logiciels Oracle Hospitality Hotels listés ci-dessous dans la colonne A doit correspondre au nombre de licences du Logiciel Oracle Hospitality Hotels associé indiqué dans la colonne B.

Colonne A	Colonne B
<p><b>Modules Oracle Hospitality OPERA Property Add-on Modules -</b></p> <p>Oracle Hospitality OPERA Hotel Mobile, Oracle Hospitality OPERA Mobile, Oracle Hospitality OPERA Multiproperty Cross Profiles and Configurations, Oracle Hospitality OPERA Multiproperty Cross Reservation, Oracle Hospitality OPERA Multiproperty Cross Postings, Oracle Hospitality OPERA Advanced Reporting and Analytics, Oracle Hospitality OPERA Commission Handling, Oracle Hospitality OPERA Membership for Frequent Guest and Flyer, Oracle Hospitality OPERA Web Self Service</p>	<p>Oracle Hospitality OPERA 5 Property Premium OR Oracle Hospitality OPERA 5 Property Standard OR Oracle Hospitality OPERA 5 Property Lite</p>
<p><b>Oracle Hospitality OPERA Sales and Catering Add-Ons for Hotels -</b></p> <p>Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Multi-Property Base, Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Multiproperty Group Room Control and Function Diary, Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Reporting and Analytics, Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Web Self Service</p>	<p>Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Premium OR Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Standard OR Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Lite</p>
<p><b>Modules Oracle Hospitality Suite8 Property Add-On* -</b></p> <p>Oracle Hospitality Suite8 Property Loyalty and Membership, Oracle Hospitality Suite8 Property Spa and Leisure, Oracle Hospitality Suite8 Central Shared Profiles and Reports, Oracle Hospitality Suite8 Central Cross Reservations, Oracle Hospitality Suite8 Property Travel Agent Commission, Oracle Hospitality Suite8 Property Conference and Catering, Oracle Hospitality Suite8 Property Conference and Catering Room Planner, Oracle Hospitality Suite8 Hotel Mobile, Oracle Hospitality Suite8 Property Bed Management</p>	<p>Oracle Hospitality Suite8 Property Professional Edition OR Oracle Hospitality Suite8 Property Resort Edition, OR Oracle Hospitality Suite8 Property Small Business Edition</p>
<p><b>Interfaces Oracle Hospitality Suite8 Property* -</b></p> <p>Oracle Hospitality Suite8 Property One-Way Online Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Two-Way Online Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Telephony Management System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Call Accounting System Interface (EMEA and APAC Regions), Oracle Hospitality Suite8 Property Voice Mail System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Point-of-Sale Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Key Services System Interface</p>	<p>Oracle Hospitality Suite8 Property Professional Edition OR Oracle Hospitality Suite8 Property Resort Edition, OR Oracle Hospitality Suite8 Property Small Business Edition</p>



<p>Oracle Hospitality Suite8 Property Video Services Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Video Posting Only System Interface</p> <p>Oracle Hospitality Suite8 Property Minibar System, Oracle Hospitality Suite8 Property Electronic Funds Transfer Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Building Management System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Vending System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Miscellaneous System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Internet Posting System Interface</p> <p>Oracle Hospitality Suite8 Property Back Office Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Voucher Redemption Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Conference and Catering Event Display Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Back Office Interface for baVel, Oracle Hospitality Suite8 Property Interface for HIS-Solution, Oracle Hospitality Suite8 Property Interface for TAC Voucher Redemption</p>	
---	--

\*Note : Les Logiciels Oracle Hospitality Suite8 ne sont applicables que dans les régions EMEA et APAC.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Applications JD Edwards

- Le Logiciel Foundation, inclut les outils/l'environnement de développement foundation. Vous donnez acte et reconnaissez que tout Logiciel informatique développé avec les fonctions de développement des outils/environnement foundation est soumis aux conditions générales du présent contrat. Vous Vous engagez à défendre Oracle et à l'indemniser contre toute demande de dommages-intérêts (y compris et sans notion d'exhaustivité les honoraires d'avocats et les frais raisonnables) découlant de tout Logiciel informatique que Vous aurez généré en utilisant les outils de développement inclus dans les Logiciels. ORACLE NE GARANTIT EN AUCUN CAS QUE LES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT INCLUS DANS LES LOGICIELS GÉNÉRERONT DES LOGICIELS INFORMATIQUES AYANT LES CARACTÉRISTIQUES OU LES SPÉCIFICATIONS SOUHAITÉES OU QU'ILS SERONT EXEMPTS D'ERREUR.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels MySQL

- Les Logiciels MySQL peuvent contenir des technologies de tiers. Oracle peut introduire certains avertissements à Votre égard quant à ces technologies de tiers dans la Documentation du Logiciel, les fichiers Readme ou les détails d'installation. Les technologies de tiers Vous seront concédées sous licence soit selon les termes du contrat soit, si cela est précisé dans la Documentation du Logiciel, les fichiers Readme ou les détails d'installation, selon des conditions de licence distinctes (« les conditions distinctes ») et non selon les termes du contrat (« les technologies de tiers concédées sous licence séparément »). Vos droits d'utiliser ces technologies de tiers concédées sous licence séparément aux termes des conditions distinctes ne sont aucunement limités par le contrat.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Applications PeopleSoft

- Votre utilisation des composants Campus Self Service et Student Administration au sein du logiciel Campus Solutions est soumise aux conditions générales supplémentaires indiquées dans le document INAS Software Supplement disponible à l'adresse : <http://oracle.com/contracts>.
- Nonobstant toute stipulation contraire du contrat, (i) la licence accordée dans les présentes est limitée à une utilisation par le nombre d'utilisateurs nommés pour lesquels des licences ont été acquises et aux fins de l'exécution de tâches de compilation, et (ii) seule 1 instance du compilateur Net Express for Windows/NT (Windows 2000) peut être installée par utilisateur nommé. La licence octroyée par les présentes est destinée à être utilisée par un nombre illimité d'utilisateurs à des fins autres que l'exécution de tâches de compilation, par exemple une utilisation runtime, et Vous pouvez utiliser un nombre quelconque de Serveurs d'Applications en connexion avec les logiciels PeopleSoft. Vous ne pouvez utiliser ce logiciel qu'avec les logiciels PeopleSoft et JD Edwards pour lesquels vous avez acquis une licence. Un « utilisateur nommé » désigne 1 individu identifié de façon unique ayant accès au logiciel. Les profils d'utilisateurs nommés ne peuvent pas être partagés par plusieurs individus. Sauf stipulation

contraire aux présentes, (a) ce logiciel tiers est un programme pris en charge, et (b) les redevances de support technique sont les prix en vigueur à la date du renouvellement et ne sont pas dépendants du nombre d'employés ou du chiffre d'affaires.

- Nonobstant toute stipulation contraire du contrat, (i) la licence accordée dans les présentes est limitée à une utilisation par le nombre d'utilisateurs nommés pour lesquels des licences ont été acquises et aux fins de l'exécution de tâches de compilation, et (ii) seule 1 instance du compilateur Server Express for UNIX peut être installée par utilisateur nommé. La licence octroyée par les présentes est destinée à être utilisée par un nombre illimité d'utilisateurs à des fins autres que l'exécution de tâches de compilation, par exemple une utilisation runtime, et Vous pouvez utiliser un nombre quelconque de Serveurs d'Applications en connexion avec les logiciels PeopleSoft. Vous ne pouvez utiliser ce logiciel qu'avec les logiciels PeopleSoft et JD Edwards pour lesquels vous avez acquis une licence. Un « utilisateur nommé » désigne 1 individu identifié de façon unique ayant accès au logiciel. Les profils d'utilisateurs nommés ne peuvent pas être partagés par plusieurs individus. Sauf stipulation contraire aux présentes, (a) ce logiciel tiers est un programme pris en charge, et (b) les redevances de support technique sont les prix en vigueur à la date du renouvellement et ne sont pas dépendants du nombre d'employés ou du chiffre d'affaires.
- Nonobstant toute stipulation contraire du contrat, (i) la licence accordée dans les présentes est limitée à une utilisation par le nombre d'utilisateurs nommés pour lesquels des licences ont été acquises et aux fins de l'exécution de tâches de compilation, et (ii) seule 1 instance du compilateur Server Express for UNIX peut être installée par utilisateur nommé. La licence octroyée par les présentes est destinée à être utilisée par un nombre illimité d'utilisateurs à des fins autres que l'exécution de tâches de compilation, par exemple une utilisation runtime, et Vous pouvez utiliser un nombre quelconque de Serveurs d'Applications en connexion avec les logiciels PeopleSoft. Vous ne pouvez utiliser ce logiciel qu'avec les logiciels PeopleSoft et JD Edwards pour lesquels vous avez acquis une licence. Un « utilisateur nommé » désigne 1 individu identifié de façon unique ayant accès au logiciel. Les profils d'utilisateurs nommés ne peuvent pas être partagés par plusieurs individus. Sauf stipulation contraire aux présentes, (a) ce logiciel tiers est un programme pris en charge, et (b) les redevances de support technique sont les prix en vigueur à la date du renouvellement et ne sont pas dépendants du nombre d'employés ou du chiffre d'affaires.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Retail

- Le Logiciel Oracle Retail Technology Foundation for Store Applications peut uniquement être utilisé avec les Logiciels Oracle Retail Point of Service, Oracle Retail Back Office, Oracle RetailXStore Point of Service et Oracle Retail XStore Office. Il est interdit d'utiliser le Logiciel Oracle Retail Technology Foundation for Store Applications avec tout autre Logiciel Oracle ou logiciel tiers.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Applications Siebel

- Pour les Logiciels Siebel Branch Teller Services, Siebel Internet Banking Services, Siebel Retail Finance Foundation Services et Siebel Financial Transactions Workbench, Vous pouvez utiliser des outils tiers pour (a) créer des composants, (b) modifier les composants désignés comme Sample Screen Code et Process Templates dans la Documentation du Logiciel, le tout conformément à la Documentation du Logiciel, et à condition que lesdits composants ou composants modifiés soient utilisés exclusivement dans le cadre de Votre utilisation sous licence desdits Logiciels. Vous ne devez en aucun cas retreindre de quelque façon que ce soit le droit d'Oracle de développer, utiliser, concéder sous licence, créer des œuvres dérivées ou exploiter librement les Logiciels, les Logiciels auxiliaires, la Documentation du Logiciel ou tout autre composant fourni par Oracle, ni permettre à des tiers de le faire.
- Le Logiciel Siebel Details inclut une licence pour 20 Utilisateurs Simultanés, qui Vous autorise à utiliser le Logiciel sur un seul Ordinateur pour un maximum de 20 Utilisateurs Simultanés à un instant donné. Un « Utilisateur Simultané » désigne chaque personne physique qui accède aux Logiciels ou les utilise simultanément. Les Utilisateurs Simultanés peuvent uniquement être Vos clients existants ou Vos clients potentiels et ne peuvent pas être Vos partenaires commerciaux ou Vos salariés.
- Le Logiciel Siebel Marketing Server fait l'objet d'une licence par Ordinateur ainsi qu'en fonction du nombre d'Enregistrements Client uniques auxquels Vous pouvez accéder en utilisant le Logiciel. Un « Enregistrement Client » désigne chaque Enregistrement unique (y compris les enregistrements de contacts, les enregistrements de prospects et les enregistrements dans des sources de données externes) auxquelles Vous pouvez accéder à l'aide du Logiciel.
- Le Logiciel Pharma Marketing Server fait l'objet d'une licence sur la base du nombre d'Enregistrements Client uniques auxquels Vous pouvez accéder en utilisant le Logiciel ainsi que le nombre de Marques que Vous gérez en utilisant le Logiciel. Une « Marque » désigne une offre de produit nommée qui correspond à une entité moléculaire spécifique, notamment plusieurs formes de dosage et plusieurs puissances de la même entité moléculaire.

- Siebel Pricing Claims Server – Up to 20 Applications Users fait l'objet d'une licence par Ordinateur moyennant une limite en termes de nombre d'Utilisateurs d'Applications. Un « Utilisateur d'Application » désigne une personne physique que Vous avez autorisée à utiliser les Logiciels d'application sous licence applicables installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait que la personne physique utilise activement les Logiciels à un moment donné.
- Les utilisateurs ou les processeurs du Logiciel Siebel Web Channel peuvent accéder à un maximum de 15 Objets. Un « Objet » est défini comme chacune des entités de données dans le Business Object Layer des Logiciels qui est définie dans le Logiciel Siebel Tools.
- La Licence Siebel Data Quality ne peut être utilisée qu'avec Oracle Master Data Management ou avec les déploiements Oracle CRM.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels de Systèmes

**Ordinateur de secours (Failover)** : sous réserve des dispositions ci-dessous, Votre licence pour les Logiciels suivants : StorageTek QFS, StorageTek QFS Client, Oracle Hierarchical Storage Manager, StorageTek Automated Cartridge System Library Software (ACSLs), comprend le droit d'exécuter le ou les Logiciels concédé(s) sous licence sur un ordinateur de secours non concédé sous licence dans un environnement de secours à concurrence d'un maximum de dix (10) jours par année civile (par exemple, si un nœud de secours est arrêté pendant deux (2) heures le mardi et trois (3) heures le vendredi, cela compte comme deux (2) jours). Le droit ci-dessus s'applique seulement lorsque les machines sont disposées dans un cluster et qu'elles partagent une même baie de stockage. Lorsque le nœud primaire tombe en panne, le nœud de secours devient le nœud primaire. Lorsque le nœud primaire d'origine est réparé, Vous devez revenir au nœud primaire. Lorsque la période de panne excède dix (10) jours, le nœud de secours doit être concédé sous licence. Les temps alloués au support comptent dans la limite des dix (10) jours séparés. Toute utilisation dépassant les droits concédés dans le présent article doit être fournie séparément sous licence.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Tekelec

- Les produits Oracle Communications Technology Foundation for Monitoring Applications ne peuvent être utilisés qu'avec les Logiciels Oracle Communications Integrated Diameter Intelligence Hub, Oracle Communications Diameter Intelligence Hub, Oracle Communications Performance Intelligence Center Data Record Storage et Oracle Communications Performance Intelligence Center Management. Toute utilisation des produits Oracle Communications Technology Foundation for Monitoring Applications avec d'autres Logiciels Oracle ou avec des logiciels tiers est strictement interdite.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels qui font l'objet d'une Licence par Module UPK

- Oracle concède à Votre (Vos) Développeur(s) UPK une licence non exclusive, non transférable pour : (i) utiliser ces Logiciels User Productivity Kit (« UPK ») qui font l'objet d'une licence comme modules UPK (collectivement désignés par « le contenu UPK » (UPK content)), uniquement dans la mesure où cela sera nécessaire pour élaborer et dispenser des formations exclusivement destinées aux Salariés et/ou aux Utilisateurs d'Application afin que ces derniers puissent utiliser les Logiciels sous-jacents à Votre profit, (ii) faire un nombre illimité de copies du contenu UPK, uniquement dans la mesure où cela sera nécessaire pour élaborer et dispenser des formations exclusivement destinées aux Salariés et/ou aux Utilisateurs d'Application afin que ces derniers puissent utiliser les Logiciels sous-jacents à Votre profit et (iii) développer des modifications et des personnalisations du contenu UPK, le cas échéant, conformément aux conditions générales visées dans le présent contrat, à condition que toutes les mentions de droit d'auteur soient reproduites à l'identique de l'exemplaire original. Vous déclarez et garantes que Vous êtes titulaire d'une licence valide pour le(s) Logiciels sous-jacents. Il Vous est interdit de revendre ou de distribuer le contenu UPK à toute autre partie ou d'utiliser le contenu UPK à des conditions autres que celles figurant expressément dans le présent contrat. Oracle déclare que le contenu UPK ainsi que tout contenu que Vous aurez créé en utilisant le contenu UPK contient des informations de valeur lui appartenant. Oracle conserve la propriété de toutes les parties du contenu UPK et de toutes ses copies. Vous ne devez utiliser les modifications du contenu UPK que Vous avez créé que pour Votre usage interne conformément aux termes du présent contrat. Vous ne pourrez autoriser l'accès et donner le droit d'utiliser le contenu UPK qu'aux tiers titulaires d'une licence d'Utilisateur d'Application et qui (a) Vous fournissent des services liés à Votre utilisation du contenu UPK, (b) ont besoin d'utiliser UPK et d'y accéder, et (c) ont pris à Votre demande des engagements en termes de confidentialité substantiellement similaires aux engagements visés dans le présent contrat. Le(s) Salarié(s) et le(s) Utilisateur(s) d'Application des Logiciels UPK

peut (peuvent) visualiser et interagir avec des simulations et la documentation, mais ne peut (peuvent) ni en créer ni les modifier.

#### Règles d'Octroi des Licences pour les Logiciels Oracle Utilities

- Sauf stipulation contraire aux présentes, (a) vous devez utiliser les Logiciels Tiers MicroFocus exclusivement avec le logiciel Oracle Utilities Customer Care and Billing qui vous a été concédé sous licence, (b) le code source n'est pas inclus pour ce logiciel, et (c) ce logiciel tiers est un programme pris en charge.